



Sixième question à l'ordre du jour: Discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi

Rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi

1. La Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi, instituée par la Conférence à sa première séance le 28 mai 2014, était initialement composée de 188 membres (90 membres gouvernementaux, 40 membres employeurs et 58 membres travailleurs)¹.
2. La commission a élu son bureau comme suit:

Président: M. Marhijn Visser (membre gouvernemental, Pays-Bas).

Vice-présidents: M. Alberto Echavarría Saldarriaga (membre employeur, Colombie) et M^{me} Helen Kelly (membre travailleuse, Nouvelle-Zélande).

Rapporteur: M. Sipho Ndebele (membre gouvernemental, Afrique du Sud) à la cinquième séance.

¹ Les modifications suivantes ont été apportées:

- a) 29 mai: 206 membres (106 membres gouvernementaux avec 2 379 voix chacun, 39 membres employeurs avec 6 466 voix chacun et 61 membres travailleurs avec 4 134 voix chacun);
- b) 30 mai: 206 membres (108 membres gouvernementaux avec 35 voix chacun, 28 membres employeurs avec 135 voix chacun et 70 membres travailleurs avec 54 voix chacun);
- c) 5 juin: 204 membres (112 membres gouvernementaux avec 45 voix chacun, 20 membres employeurs avec 252 voix chacun et 72 membres travailleurs avec 70 voix chacun);
- d) 6 juin: 203 membres (111 membres gouvernementaux avec 120 voix chacun, 20 membres employeurs avec 666 voix chacun et 72 membres travailleurs avec 185 voix chacun);

-
3. A sa cinquième séance, la commission a désigné un groupe de rédaction chargé d'élaborer des conclusions sur la base des points de vue exprimés au cours des débats tenus en plénière, pour examen par la commission. Le comité de rédaction était présidé par le président de la commission et composé de huit membres gouvernementaux, huit membres employeurs et huit membres travailleurs. Les membres désignés étaient:

Membres gouvernementaux: M^{me} Vivian Asempapa (membre gouvernementale, Ghana), M^{me} Athina Diakoumakou (membre gouvernementale, Grèce), M. Habib Patrick Djibril (membre gouvernemental, Bénin), M. Michael Hobby (membre gouvernemental, Nouvelle-Zélande), M. Julio César Mercado (membre gouvernemental, Argentine), M. Riyadh Hassan Mohammed Ali (membre gouvernemental, Iraq), M^{me} Kristin Lipke Sparding (membre gouvernementale, Etats-Unis), M. Stanislav Stepakov (membre gouvernemental, Fédération de Russie)

Membres employeurs: M^{me} Carolina Castro (membre employeuse, Argentine), M^{me} Tanya Cohen (membre employeuse, Afrique du Sud), M^{me} Ronnie L. Goldberg (membre employeuse, Etats-Unis), M. Bernard N'Doumi (membre employeur, Côte d'Ivoire), M. Phil O'Reilly (membre employeur, Nouvelle-Zélande), M. Jorge Riesco (membre employeur, Chili), M^{me} Loes Van Embden Andres (membre employeuse, Pays-Bas), M^{me} Iftida Yasar (membre employeuse, Indonésie)

Membres travailleurs: M^{me} María del Pilar Blanco (membre travailleuse, Chili), M. Etienne Castillo (membre travailleur, France), M^{me} Joanna Bernice Coronacion (membre travailleuse, Philippines), M^{me} Helen Kelly (membre travailleuse, Nouvelle-Zélande), M. Job Muniaro (membre travailleur, Namibie), M. Magnús Norddahl (membre travailleur, Islande), M^{me} Kelly Ross (membre travailleuse, Etats-Unis), M. Jean Marie Zambo Amougou (membre travailleur, Cameroun)

4. A sa septième séance, la commission a constitué une sous-commission chargée d'établir des recommandations sur les amendements linguistiques pour examen par la commission. Les membres de la sous-commission en charge de la version espagnole se composaient d'une membre gouvernementale (M^{me} Míriam Lau Valdès, Cuba), d'une membre employeuse (M^{me} Carolina Castro, Argentine) et d'un membre travailleur (M. Luis Chávez, Chili). Les membres de la sous-commission en charge de la version française se composaient d'un membre gouvernemental (M. Emmanuel Fourquet, France), d'un membre employeur (M. Guy-François Lamy, Canada) et d'un membre travailleur (M. Jean-Claude Tricoche, France).
5. La commission était saisie du rapport VI, intitulé *Des politiques de l'emploi pour une reprise et un développement durables*, établi par le Bureau international du Travail (le Bureau) en vue d'une discussion générale sur la sixième question à l'ordre du jour de la Conférence: Discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi.
6. La commission a tenu neuf séances.

Introduction

7. Dans sa déclaration liminaire, le président souligne l'importance des travaux qui attendent la commission. Une occasion exceptionnelle est offerte de s'engager collectivement à relever les défis qui se posent en matière d'emploi, d'échanger sur les approches qui ont donné les meilleurs résultats en fonction des situations différentes des pays et de donner au Bureau des orientations sur ce que devront être ses priorités pendant la prochaine période.
8. La représentante du Secrétaire général (M^{me} Sandra Polaski, directrice générale adjointe pour les politiques (DDG/P)) rappelle que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) prévoit que les discussions récurrentes sur les quatre objectifs stratégiques de l'Organisation (emploi, droits fondamentaux au travail, protection sociale et dialogue social) sont inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. L'objectif est de donner aux mandants la possibilité d'évaluer les progrès et les difficultés et de fournir périodiquement des orientations sur les moyens pratiques d'avancer dans la réalisation de chacun des quatre objectifs stratégiques. La première discussion récurrente sur l'emploi a eu lieu en 2010. La deuxième discussion récurrente de 2014 donne l'occasion d'examiner les mesures prises dans les Etats Membres et par le Bureau depuis 2010 et d'envisager les moyens d'avancer. L'emploi revêt pour l'OIT un caractère hautement prioritaire, et les réformes menées sous l'égide du nouveau Directeur général attachent une attention particulière à l'aptitude du Bureau à soutenir les mandants dans ce domaine.
9. La représentante adjointe du Secrétaire général (M^{me} Azita Berar Awad, directrice du Département des politiques de l'emploi (EMPLOYMENT)), présente le rapport du Bureau. Elle résume l'analyse qu'il contient concernant les principaux défis en matière d'emploi, le chômage, le sous-emploi, l'informalité et d'autres indicateurs affectant les pays dans divers contextes. L'impact de la crise mondiale et de la récession économique s'est traduit par un important déficit d'emplois. Les réponses politiques à la crise ont été réorientées de la relance vers la stabilisation budgétaire, mais il existe maintenant une convergence sur la nécessité de rompre le cercle vicieux d'une faible demande globale, de la faiblesse de l'investissement, d'une faible consommation, d'une faible croissance et d'une mauvaise situation de l'emploi, en particulier un chômage des jeunes persistant et une augmentation du chômage de longue durée et de la pauvreté au travail. La Déclaration des dirigeants des pays du G20 adoptée à Saint-Petersbourg en 2013 a confirmé l'importance du renforcement de la croissance et la priorité absolue que constitue la création d'emplois par la mise en place de politiques intégrées. En outre, plusieurs tendances structurelles affectent et remodelent les marchés du travail en faisant apparaître de nouvelles possibilités et de nouveaux défis. Ces facteurs de changement sont entre autres: une nouvelle donne géographique de la croissance avec une augmentation de plus en plus grande de la part des pays en développement dans le PIB mondial; un nouveau contexte démographique (croissance démographique, vieillissement de la population avec une augmentation du taux de dépendance, accroissement rapide de la population jeune, urbanisation et migration); la transition vers un développement durable respectueux de l'environnement; l'accroissement des inégalités de revenus; la persistance des inégalités entre hommes et femmes; et l'inadéquation croissante des compétences.
10. L'oratrice souligne le travail effectué par le Bureau au cours de la période 2010-2013, et les résultats obtenus, notamment dans le suivi des conclusions de la première discussion récurrente sur l'emploi. Ces résultats sont présentés selon les dix thèmes établis dans les conclusions de la première discussion récurrente, et accompagnés d'exemples liés à tous les moyens d'action de l'OIT: recherche appliquée à l'élaboration de politiques, conseils techniques, renforcement des capacités, dialogue social et coopération technique. Le plaidoyer global en faveur de la promotion de l'emploi vise notamment à assurer l'inclusion des objectifs, cibles et indicateurs relatifs à l'emploi dans le Programme

mondial de développement pour l'après-2015 et à élargir les partenariats aux niveaux régional et international. La réforme interne de l'OIT, y compris les initiatives du Centenaire et les huit domaines de première importance, constituent une plate-forme qui permet au Bureau d'employer les ressources interdisciplinaires et une large coopération interne au service du Bureau sur le double défi consistant à promouvoir une stratégie de croissance inclusive riche en emplois et à répondre à l'impact des changements structurels actuels et à venir. Les thèmes de discussion suggérés visent à établir une compréhension commune des défis actuels en matière d'emploi et des principaux facteurs de changement et à évaluer les principaux éléments d'un cadre global et cohérent de politiques en matière d'emploi.

Déclarations liminaires ²

11. La vice-présidente travailleuse rappelle que les conclusions adoptées lors de la discussion récurrente de 2010 de la Conférence internationale du Travail et le Pacte mondial pour l'emploi constituent un cadre général pour faire face aux effets de la crise financière et accélérer la reprise: stimuler la demande, placer l'emploi au centre des politiques macroéconomiques, coordonner les politiques à l'échelle nationale et internationale, et assurer le respect des droits des travailleurs et des normes internationales du travail. Cependant, de nombreux gouvernements ont commencé à appliquer des politiques d'austérité qui ont conduit à la hausse du chômage et du sous-emploi, au chômage des jeunes et au chômage de longue durée, à des coupes dans les salaires du secteur public, dans les retraites et dans les services publics, à une remise en cause de la protection des travailleurs et au non-respect des conventions collectives, ce qui affaiblit encore davantage le pouvoir de négociation des travailleurs. Ces éléments résultent de choix politiques délibérés et reflètent le manque de volonté politique de s'attaquer aux problèmes de l'emploi.
12. Les niveaux de chômage élevés actuels sont dus à l'insuffisance de la demande globale mondiale, elle-même consécutive à une longue période caractérisée par une diminution de la part des salaires due au découplage de l'augmentation des salaires et de l'augmentation de la productivité, des coupes dans les dépenses de la protection sociale et les services publics, l'augmentation de la précarité de l'emploi et de nombreuses années de fiscalité régressive, de fraude et d'évasion fiscales. L'oratrice note le succès des pays ayant adopté des politiques macroéconomiques en faveur de l'emploi et mis en place des investissements publics et des politiques sociales qui réduisent les inégalités et favorisent des salaires minimums, une négociation collective coordonnée et la protection sociale.
13. Il convient de mettre en place un cadre global de politiques pour le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent, conformément à la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, en s'appuyant sur les recherches menées par le Bureau sur les politiques macroéconomiques et industrielles qui stimulent la demande, visent la création d'emplois et aident les pays en développement dans le processus de transformation structurelle, ainsi qu'en poursuivant les recherches sur les effets de l'accroissement des inégalités sur l'emploi, les coûts économiques et sociaux de l'insécurité de l'emploi, les politiques qui réduisent effectivement les emplois précaires et les défis liés aux effets sociaux et économiques du chômage de longue durée. Le cadre global de politiques doit

² Sauf indication contraire, toutes les déclarations faites par des membres gouvernementaux au nom de groupes régionaux ou d'organisations intergouvernementales sont considérées comme ayant été faites au nom de tous les membres gouvernementaux du groupe ou de l'organisation concernés qui sont Membres de l'OIT et qui participent à la Conférence.

aussi inclure des politiques de lutte contre les inégalités et exige la cohérence des politiques aussi bien à l'échelle nationale que mondiale. Comme le préconise la Déclaration de 2008 sur la justice sociale, un mécanisme d'examen par les pairs doit être mis en place à l'OIT, et il convient de renforcer la cohérence des politiques au niveau global.

- 14.** Le vice-président employeur souligne combien il importe de mesurer l'impact des actions menées au cours des quatre dernières années, vu le besoin impérieux d'obtenir des résultats. Il incombe aux employeurs de créer des emplois; c'est pourquoi le document du Bureau aurait dû mettre davantage l'accent sur le rôle des entreprises dans la création d'emplois. L'orateur affirme que les conclusions de la présente discussion doivent reconnaître le rôle moteur des entreprises pour l'emploi. Les employeurs sont optimistes quant à l'avenir.
- 15.** Les travaux de la commission doivent porter sur ce que le Bureau était chargé de faire et ce qu'il a fait effectivement, les activités qui ont bien fonctionné et celles qui n'ont pas bien fonctionné, les lacunes qui subsistent, et les améliorations qui peuvent être apportées. Le monde d'aujourd'hui évolue, notamment pour ce qui est de la structure des échanges commerciaux, des flux financiers, des structures industrielles, de la disponibilité des ressources humaines et financières et des taux de croissance. C'est pourquoi, au cours des prochaines années, le Bureau doit mettre l'accent sur les entreprises durables en s'appuyant sur la résolution concernant les entreprises durables adoptée par la Conférence en 2007. En conclusion, le vice-président employeur indique que l'OIT doit être le principal facilitateur de politiques et d'approches crédibles visant à promouvoir l'emploi sur la scène mondiale et à l'échelle nationale.
- 16.** La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne (UE), de l'Albanie, de l'Arménie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Géorgie, de l'Islande, de la République de Moldova, du Monténégro, de la Serbie et de l'Ukraine, dit que le rapport du Bureau fournit une bonne base pour la discussion. Six ans après le début de la crise financière et économique, les marchés du travail nationaux sont dans des situations différentes, et parfois difficiles. Il est essentiel d'adopter des politiques ciblées et coordonnées pour faire face aux défis que posent les marchés du travail et, dans ce contexte, le dialogue social est capital pour parvenir au consensus et entreprendre des réformes structurelles aux fins d'une relance et d'un développement centrés sur l'emploi. La discussion doit tendre à mieux définir ou à adapter les priorités de l'OIT sur la base des huit domaines de première importance. L'intervenante souligne que les conclusions doivent être axées sur l'action et réalistes, le but étant d'aider les mandants à restaurer la confiance dans la croissance et l'emploi.
- 17.** Le membre gouvernemental du Sénégal fait état des principales difficultés auxquelles se heurte son pays en matière d'emploi, à savoir un faible taux de croissance; une forte croissance démographique; un taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes de 15 à 35 ans et plus particulièrement encore chez les jeunes femmes; le doublement du taux de chômage des diplômés de l'université; un chômage à la hausse dans les zones rurales; un taux d'activité des jeunes de 80 pour cent dans l'économie informelle; et une protection sociale médiocre des travailleurs. Le faible niveau de qualification de la population active est de plus en plus prononcé, essentiellement chez les jeunes et les femmes et en particulier dans les secteurs informel et rural.
- 18.** Le membre gouvernemental de l'Iraq indique que la crise économique et financière a eu un impact majeur sur le développement de l'économie et l'investissement. Les défis à relever aujourd'hui consistent notamment à: rechercher une plus grande stabilité pour favoriser les investissements; lutter contre les actes de terrorisme et les délits qui se sont multipliés au cours de la crise; et créer des emplois. L'intervenant note que la fuite des cerveaux a pour

conséquence un déficit en personnel qualifié dans le secteur médical et aux postes à responsabilité en entreprise. Parallèlement, l'immigration en Iraq, y compris irrégulière, s'est traduite par un afflux de travailleurs acceptant des salaires très bas, ce qui favorise le développement de l'économie informelle, augmente l'insécurité de l'emploi, détériore les conditions de travail et réduit les possibilités d'emploi pour les travailleurs locaux.

- 19.** Le membre gouvernemental de la Nouvelle-Zélande se félicite d'avoir la possibilité de faire le point sur l'état d'avancement de la situation, de déterminer les succès enregistrés depuis la première discussion récurrente sur l'emploi et d'ouvrir la voie à suivre pour l'avenir. La Nouvelle-Zélande connaît actuellement une période de croissance, ce qui constitue une bonne base pour relever les défis du marché du travail. Toutefois, le pays est en proie à des taux de chômage de longue durée et de chômage des jeunes qui sont élevés, d'où la nécessité que la commission examine des politiques de promotion de l'emploi cohérentes, axées en particulier sur le développement des compétences et la promotion d'entreprises durables. La commission doit produire des résultats concis et concrets, mettant l'accent sur la capacité de réponse aux circonstances nationales.
- 20.** La membre gouvernementale du Japon note que les effectifs de main-d'œuvre de son pays ont fortement diminué en raison de l'évolution démographique et que les entreprises ont limité leurs investissements et modéré les salaires. Le pays doit relever le défi consistant à sortir du cercle vicieux d'une stagnation de la consommation associée à une accélération de la déflation économique. Toutefois, le gouvernement actuel a mis au point une approche à trois volets – une politique monétaire audacieuse pour mettre un terme à la déflation, une politique budgétaire souple pour stimuler l'économie et des stratégies de croissance économique visant à encourager l'investissement privé – qui a permis de relancer la consommation et de promouvoir l'investissement des entreprises. Les possibilités d'emploi ont augmenté, le chômage a reculé, le nombre de salariés est revenu à un niveau antérieur à la crise et la participation des femmes au marché du travail a fortement progressé.
- 21.** La membre gouvernementale de la Trinité-et-Tobago souligne l'importance de la discussion eu égard aux incertitudes quant au redressement du marché du travail. Si le chômage reste faible dans son pays, la conjoncture économique demeure imprévisible du fait des liens avec l'économie mondiale. Les changements climatiques sont également une source de préoccupation importante. L'objectif du travail décent est inscrit dans les mesures prises pour renforcer l'administration du travail, encourager le développement des micro et des petites entreprises et développer les infrastructures. L'oratrice souligne l'importance de l'appui du Bureau et fait remarquer que son pays a progressé dans l'élaboration de politiques concernant les micro et petites entreprises, le développement de l'économie verte, les migrations de main-d'œuvre, l'emploi des jeunes et les investissements. Il a également ratifié la convention n° 122. L'oratrice met en avant la nécessité d'inclure l'emploi et le travail décent dans les objectifs de développement durable pour l'après-2015 (ODD) et demande que le Bureau apporte une aide au renforcement des capacités nationales dans le domaine des statistiques du travail, notamment en facilitant la coopération Sud-Sud. Elle insiste pour que la commission propose des cibles et un calendrier précis qui seront incorporés dans le Programme et budget de l'Organisation.
- 22.** Le membre gouvernemental de la Belgique salue la qualité du rapport établi par le Bureau et rappelle tous les défis en matière d'emploi soulignés dans le Rapport VI, mettant l'accent sur le ralentissement de la croissance et la faible reprise des marchés du travail qui entraînent une augmentation du chômage des jeunes et du chômage de longue durée. Selon lui, il faut répondre au faible niveau de la demande en adoptant une politique plus équilibrée des investissements et de la consommation qui permettra d'atténuer les effets de la faiblesse des exportations. Il souligne la dimension du développement durable de la consommation et le lien avec le Programme de développement pour l'après-2015. Dans le

contexte des réformes de l'OIT, la Belgique met en avant le domaine de première importance Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive et accorde une attention particulière à l'évolution démographique, l'emploi des jeunes, la place des femmes dans le monde du travail, les inégalités, le chômage de longue durée et le dialogue social.

23. Le membre gouvernemental de l'Argentine demande que l'emploi soit mis au cœur des politiques publiques par le biais de politiques macroéconomiques, sociales et du travail axées sur la croissance et l'inclusion sociale. L'Argentine a pris un certain nombre d'initiatives comme le programme «*Jóvenes con Más y Mejor Trabajo*» qui vise à améliorer l'employabilité et les perspectives d'emploi des jeunes. Ce pays donne une importance considérable à l'éducation formelle et à la formation professionnelle. En Argentine, la création d'environ 400 bureaux de l'emploi a permis d'améliorer l'adéquation des compétences et les activités de formation. L'orateur insiste sur le rôle des petites et moyennes entreprises (PME) dans la création d'emplois. Pour lutter contre l'informalité, l'Argentine a pris une série de mesures contre le travail non déclaré et notamment adopté une loi qui favorise le travail formel.
24. La membre gouvernementale du Ghana, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, dit que le *Rapport sur le travail dans le monde 2014* rappelle les défis en matière d'emploi et confirme les liens positifs entre les emplois décents et la croissance économique. La discussion doit dépasser la question de la création d'emplois, afin de chercher à améliorer la qualité de l'emploi, et partant, les conditions de vie des populations, surtout dans les régions en développement comme l'Afrique. Le rapport souligne la grande disparité dans la qualité des emplois dans le monde en développement: 1,5 milliard de personnes sont piégées dans des travaux à faible productivité et dans une situation de grande pauvreté au travail. Si la pauvreté au travail tend à diminuer en Afrique subsaharienne, elle reste encore plus élevée que dans les autres régions, atteignant 14,2 pour cent en 2013. Le groupe de l'Afrique demande la mise en place d'une stratégie de croissance proactive, centrée sur l'emploi et inclusive, et de cadres politiques cohérents tels que présentés dans le rapport du Bureau. A cet égard, l'oratrice note que les conclusions de la session extraordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine qui s'est tenue en avril 2014 recommandent cette même approche. Le groupe de l'Afrique accueille avec satisfaction le rapport du Bureau, mais aurait souhaité qu'il comporte plus de détails et de précisions sur certains résultats des interventions.
25. Le membre gouvernemental de l'Algérie note que le débat est axé sur l'emploi, une préoccupation essentielle pour tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement. Il rappelle à la commission les nombreuses activités déployées pour relever les défis, tels que le Pacte mondial pour l'emploi, la discussion récurrente sur la protection sociale de la Conférence internationale du Travail de 2011 et la discussion générale sur l'emploi des jeunes de la Conférence internationale du Travail de 2012, notant cependant que les résultats sont nettement inférieurs aux attentes. Il souligne qu'il n'existe pas de solution universelle, compte tenu du fait que les pays font face à des problèmes différents: chômage des diplômés, augmentation de la précarité, économie informelle, faible productivité, inadéquation des compétences et fuite des cerveaux. Il ajoute que les pays développés se heurtent au vieillissement de la population, à une offre de main-d'œuvre insuffisante et aux pressions liées à la concurrence, tous ces éléments conduisant à un déplacement des capitaux des entreprises en quête de sites moins coûteux.
26. Le membre gouvernemental de la Turquie insiste sur l'importance de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable dans la conception de politiques économiques et sociales cohérentes destinées à améliorer la quantité et la qualité de l'emploi. Il faut poursuivre les efforts pour améliorer la qualité des emplois existants, les revenus et la portée de la protection sociale. En Turquie, le niveau de vie s'est élevé et

des emplois de qualité ont été créés grâce aux réformes en matière de politiques macroéconomiques réalisées au cours des quinze dernières années. La part importante de la jeunesse dans la population turque représente un fort potentiel dans la perspective du développement durable, et des mesures sont mises en œuvre pour accroître l'employabilité de cette tranche de la population. Grâce aux progrès réalisés, les femmes ont aujourd'hui un meilleur accès au marché du travail, même si cela prend du temps. Les politiques de développement durable et de l'emploi sont des thèmes importants du G20, et la Turquie continuera d'insister sur ces questions lorsqu'elle assurera la présidence du Groupe en 2015.

- 27.** La membre gouvernementale de la France souscrit à la déclaration de la membre gouvernementale de la Grèce s'exprimant au nom de l'UE. Elle met en exergue les différentes réformes adoptées en France en faveur d'une meilleure sécurité de l'emploi, de l'amélioration des transitions vers le marché du travail et d'un ciblage plus précis des formations pour les populations les plus vulnérables parmi les jeunes, les femmes et les travailleurs âgés. Elle espère que les échanges constructifs au sein de la commission renforceront les travaux relatifs à l'intégration de l'emploi, du travail décent et de la protection sociale dans le Programme de développement pour l'après-2015.
- 28.** La membre gouvernementale du Maroc attire l'attention sur un projet national relatif à la «promotion de l'emploi productif et du travail décent chez les jeunes en Algérie, au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie», soutenu par l'OIT et financé par le gouvernement espagnol. Dans ce cadre, une stratégie nationale de l'emploi a été lancée au Maroc, qui se caractérise par le passage de politiques actives du marché du travail (PAMT) étroitement encadrées à une approche plus large et intégrée qui s'articule autour des axes suivants: réalisation de diagnostics de l'emploi, établissement d'une stratégie nationale de l'emploi et élaboration d'un plan d'action. Au Maroc, les diagnostics ont été réalisés, les principales contraintes identifiées et quatre objectifs stratégiques définis: créer des emplois productifs et décents, renforcer le capital humain, accroître la mobilité sur les marchés du travail et améliorer la gouvernance des marchés du travail à la fois tant en ce qui concerne la réglementation que les instruments du dialogue social.
- 29.** Le membre gouvernemental de l'Australie affirme qu'il faut que les conclusions de la commission et le plan d'action qui seront adoptés définissent des résultats clairs et tangibles, tournés vers l'avenir de façon pragmatique pour orienter les travaux du Bureau et des mandants dans les années à venir. La discussion gagnerait à être davantage axée sur les mesures pratiques ayant été mises en œuvre, les raisons pour lesquelles elles ont été adoptées, leur efficacité et leurs insuffisances de manière à déterminer les politiques qui ont contribué avec succès au développement économique et à une reprise durable de l'économie, ainsi qu'à définir les options qui s'offrent pour la mise en œuvre des politiques nationales.
- 30.** La membre gouvernementale des Emirats arabes unis dit que son pays a souffert de la crise mais qu'il a pris des mesures pour protéger son économie, ce qui lui a valu d'être bien classé par la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. Le gouvernement a clairement fixé ses priorités économiques, favorisé la coopération avec les partenaires sociaux pour améliorer la sécurité sociale et investi dans l'économie pour préserver les emplois et protéger les droits des travailleurs. Parallèlement, des initiatives du secteur privé contribuent à la création d'emplois, offrant ainsi un avenir meilleur aux ressortissants nationaux.
- 31.** La membre gouvernementale de la République bolivarienne du Venezuela dit que les perspectives économiques mondiales ne sont pas encourageantes, les marchés du travail sont dans un état chaotique, les emplois décents sont de plus en plus rares et le niveau des revenus stagne. Elle indique qu'il est nécessaire de revoir les stratégies internationales et

d'élaborer de nouveaux modèles économiques plus productifs fondés sur le respect des hommes et de l'environnement. Son gouvernement a institué des politiques et des mécanismes structurels humanistes visant à réduire la pauvreté et à protéger les droits sociaux et les droits au travail de tous.

- 32.** La membre gouvernementale des Etats-Unis note que le rapport recense de nombreux défis qui se posent aussi dans son pays, notamment: taux élevés du chômage de longue durée et du chômage des jeunes, faible taux d'activité des groupes défavorisés et inégalités croissantes. Les efforts du Bureau en vue d'améliorer sa base de connaissances dans ces domaines sont appréciés et il convient, pour l'heure, d'établir un ensemble ciblé de conclusions offrant des orientations concrètes pour renforcer les activités relatives à l'objectif stratégique de l'emploi.
- 33.** Le membre gouvernemental du Canada note que l'économie mondiale se redresse lentement, ajoutant que les effets de la crise continuent d'avoir des répercussions considérables sur l'emploi partout dans le monde et que des risques majeurs persistent. Il fait observer que, si l'économie canadienne a relativement bien résisté, nombre de difficultés demeurent dans le domaine de l'emploi, et la création d'emplois et la croissance économique restent des priorités pour le pays.
- 34.** Le membre gouvernemental de la Chine indique que son pays attache une grande importance aux politiques de l'emploi et aux politiques économiques en faveur de la création d'emplois. La Chine est le pays le plus peuplé au monde et, bien que sa population en âge de travailler commence à diminuer, elle aura pour longtemps encore une main-d'œuvre très importante. Selon les estimations, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur atteint le chiffre record de 7,27 millions, ce qui suppose de faire de sérieux efforts de création d'emplois. Parmi les mesures adoptées par le gouvernement, on citera la mise en œuvre de la stratégie de l'emploi et la coordination des processus économiques, en particulier pour créer des emplois pour les jeunes, y compris par le développement de l'entrepreneuriat et des entreprises et le renforcement de la formation professionnelle et des services d'emploi.
- 35.** Le membre gouvernemental de l'Egypte dit que le chômage élevé et le ralentissement de la croissance économique sont devenus de graves problèmes à la suite de la révolution qu'a connue le pays en 2011. Le chômage est particulièrement élevé chez les jeunes et les femmes. Le gouvernement travaille en collaboration avec les institutions internationales, notamment l'OIT, pour réduire le chômage, stimuler la demande, développer les activités de renforcement des compétences et étendre la protection sociale, promouvoir le dialogue social, réduire le travail des enfants et soutenir l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomie des femmes sur le plan économique, en aidant ces dernières à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales. La situation de l'emploi s'est quelque peu améliorée en 2013; néanmoins, la mise en œuvre de projets de création d'emplois reste une priorité nationale. Le gouvernement s'efforce de promouvoir des politiques visant à susciter l'esprit d'entreprise chez les jeunes, compte tenu du rôle que peuvent jouer les PME dans la création d'emplois. Il est également proposé des formations, y compris pour l'acquisition de compétences non techniques, et des services de placement, pour aider les jeunes gens à entrer sur le marché du travail.

Discussion générale

Point 1. Compréhension commune des défis actuels en matière d'emploi et des principaux facteurs d'évolution

a) **Quels sont actuellement les défis majeurs en matière d'emploi dans les différentes régions du monde, ainsi que les tendances et les causes sous-jacentes de certaines problématiques connexes: chômage, sous-emploi, informalité, sécurité d'emploi, salaires, pauvreté au travail?**

36. Le vice-président employeur remarque que l'évolution du monde du travail présente de nombreux défis: comment faire pour que les entreprises soient durables et créent ainsi des emplois; comment promouvoir les diverses formes de travail; comment lier les compétences et les besoins de l'industrie par le biais de la formation afin d'éviter le déficit de compétences; comment garantir l'accès à l'emploi pour les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et autres groupes vulnérables, sans que les entreprises ne subissent une charge de travail et des coûts supplémentaires importants; comment donner suite aux engagements gouvernementaux; comment encourager la recherche, l'innovation, la science et les technologies en vue de transformer les emplois et créer une valeur ajoutée; comment promouvoir la formation continue pour se préparer aux nouvelles opportunités et faciliter la transition des travailleurs des secteurs en crise; comment mieux adapter les politiques aux différents niveaux économiques pour stimuler les entreprises et mieux utiliser les ressources naturelles et les richesses de certains pays pour créer des possibilités économiques et d'emplois; comment créer des cadres législatifs qui établissent un climat de confiance et encouragent les investissements dans les entreprises existantes ou nouvelles; comment éviter les politiques populistes qui offrent des avantages économiques aux gouvernements, mais présentent des risques pour les entreprises; comment faire en sorte que les prestations sociales n'aient pas d'effet dissuasif sur la recherche d'emploi; comment accroître la compétitivité au niveau de l'entreprise et aux niveaux sectoriel et national; comment accroître la flexibilité permettant aux entreprises de s'adapter rapidement aux changements, d'éviter les pertes d'emploi et de créer des nouveaux emplois. L'orateur souligne l'importance fondamentale des actions à mener pour s'adapter rapidement aux changements et obtenir des résultats, de la création d'un climat de confiance et de la garantie d'une sécurité juridique pour favoriser les embauches dans le secteur privé, et de la promotion de l'entrepreneuriat.

37. La vice-présidente travailleuse note que les défis qui ont été identifiés sont également les tendances qui doivent être inversées: augmentation du chômage mondial, du chômage de longue durée et du sous-emploi, en particulier chez les jeunes; diminution notable de l'emploi global et du taux de participation. Comme indiqué dans le *Rapport sur le travail dans le monde*, la plupart des emplois qui ont été créés sont de qualité médiocre, faiblement rémunérés; une part disproportionnée de ces emplois est de nature précaire et le niveau de l'insécurité de l'emploi augmente ainsi que l'emploi temporaire, tout comme la vulnérabilité des travailleurs migrants. Ces tendances ont précédé la crise et il faut s'attaquer à leurs causes, en particulier au manque de cohérence des politiques industrielles, monétaires et budgétaires favorables à l'emploi. Les niveaux de productivité et de croissance des salaires réels sont inférieurs à ceux d'avant la crise et se sont découplés, ce qui, combiné au déclin de la reconnaissance des droits des travailleurs et aux attaques dont fait l'objet la négociation collective, a conduit à de plus grandes inégalités de revenus et à une absence de demande. L'incapacité des travailleurs à obtenir une part

équitable de la valeur ajoutée de leur travail entrave le développement et le travail décent; la sortie de l'économie informelle ralentit et se fait souvent par le biais d'emplois précaires; et l'assurance-chômage est de plus en plus menacée. Les emplois temporaires qui correspondent à l'évidence à des emplois permanents ont augmenté et les travailleurs sont maintenant soumis à des risques accrus. Cependant, l'intervenante souligne que le rapport identifie certaines tendances positives dans les pays ayant adopté une approche cohérente des politiques en matière d'emploi, salariales, industrielles et de protection sociale, alors que les pays qui se sont concentrés sur la dette et la réduction des déficits n'ont pas réussi à créer des emplois. Parmi les causes sous-jacentes des autres défis (pauvreté au travail, salaires qui ont tendance à stagner ou à chuter, affaiblissement des institutions du marché du travail, augmentation de l'informalité et de l'insécurité) figure le non-respect des normes fondamentales du travail, qui conduit à l'exploitation des travailleurs. La négociation collective et l'affiliation syndicale contribuent à stabiliser et équilibrer les relations industrielles et à réduire les inégalités. Mettre en péril ces mécanismes entraîne une diminution des salaires et une augmentation des inégalités et de l'insécurité.

- 38.** Le groupe des travailleurs souligne que l'OIT doit convenir d'un cadre de cohérence des politiques à la fois aux niveaux international et national. Tout en reconnaissant les travaux du Bureau dans ce domaine, il note que de nombreuses initiatives en faveur de l'emploi n'apportent pas de solution adéquate à la question des droits au travail, des objectifs en matière d'emploi, des conditions de travail ou de l'administration du travail. Dans ce domaine, le Bureau doit occuper une place de premier rang, grâce à son travail au niveau des pays. Compte tenu du manque de hiérarchisation des priorités, l'emploi est devenu le produit dérivé d'autres objectifs économiques. Dans un contexte de croissance déprimée, les mesures d'austérité non seulement compromettent la relance de la croissance de l'emploi, mais sont aussi contreproductives. La politique monétaire expansionniste n'a pas été suffisante pour stimuler la demande, et les investissements ont diminué dans la plupart des pays. Le manque de développement industriel dans les pays émergents et en développement limite la demande globale mondiale, étant donné que les travailleurs continuent d'être piégés dans des emplois faiblement rémunérés. Les pays les plus performants sont ceux qui ont stimulé la demande intérieure tout en maintenant les exportations. L'investissement public aurait eu un impact significatif sur l'emploi, s'il n'avait pas été limité par un manque de moyens budgétaires, ce qui montre combien il est important de se concentrer sur la lutte contre l'évasion fiscale, les paradis fiscaux et une concurrence fiscale dommageable.
- 39.** En conclusion, la vice-présidente travailleuse cite une phrase du rapport du Bureau qui, selon elle, est tout à fait pertinente: «La reprise et le développement durables exigent des stratégies de croissance et un cadre politique cohérents, proactifs et inclusifs, axés sur l'emploi, tant aux niveaux mondial que national, dans les économies industrialisées comme dans les pays émergents et en développement» (Introduction du Rapport VI, paragraphe 1).
- 40.** La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, de l'Albanie, de l'Arménie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Géorgie, de l'Islande, de la République de Moldova, du Monténégro, de la Norvège, de la Serbie et de l'Ukraine, dit que la reprise de 2013 est encourageante, mais que la crise continue de peser avec une croissance fragile et un chômage élevé. Elle met en évidence les implications économiques et sociales du nouveau contexte démographique. L'accent mis sur l'emploi des jeunes et le chômage de longue durée est bienvenu étant donné le grand nombre de jeunes au chômage et l'augmentation du nombre de ceux qui n'ont ni emploi, ni éducation, ni formation (NEET). La perte de compétences entraîne une hausse du chômage structurel. La participation des femmes à la vie active est également une question préoccupante au regard de la croissance et du problème démographique. Par conséquent, les inégalités entre les hommes et les femmes doivent trouver une solution fondée sur

l'équilibre entre vie professionnelle et responsabilités familiales. La transition vers les emplois verts devrait atténuer les pertes d'emplois et exploiter de nouvelles possibilités de croissance à travers le développement des compétences et d'autres mesures. L'oratrice note que ces questions sont traitées dans la Déclaration d'Oslo adoptée par la 9^e Réunion régionale européenne.

41. Le membre gouvernemental du Brésil note que la mondialisation continue de faire sentir ses effets sur les pays tandis que le nouveau contexte démographique est important en ce qui concerne à la fois les défis que posent le vieillissement de la population et l'essor de la population jeune. Les effets à court et long terme des nouvelles technologies sur le monde du travail doivent être davantage étudiés. En outre, la question de l'inadéquation des compétences requiert une attention accrue de la part des gouvernements. L'intervenant dit que l'emploi et le travail décent doivent être au centre d'un cadre quel qu'il soit.
42. La membre gouvernementale de l'Arabie saoudite, après avoir remercié le Bureau de l'appui technique apporté à la consolidation du cadre du dialogue social tripartite national, fait part de l'intérêt de son pays pour le partage d'expériences et la prise en compte des enseignements recueillis dans d'autres pays.
43. Le membre gouvernemental des Philippines dit que la situation de son pays se caractérise par une croissance économique forte et soutenue qui n'est pas encore génératrice de nombreux emplois. Il dit que le chômage et le sous-emploi aux Philippines peuvent s'expliquer par l'inadéquation des compétences et la prédominance des micro et petites entreprises dans l'économie. Il considère que les fondamentaux économiques sont essentiels, mais ne suffisent pas à assurer un travail décent et de qualité, et souhaite l'adoption de politiques sociales susceptibles de contribuer à préserver les bénéfices tirés de la croissance économique tout en assurant l'inclusion, la cohésion et la stabilité.
44. La membre gouvernementale de la République islamique d'Iran met en avant les mesures de suivi prises par son pays dans le prolongement des discussions sur l'emploi de 2010, notamment les nouvelles politiques en matière d'emploi. Elle évoque en particulier les efforts déployés par le gouvernement pour lutter contre le chômage des diplômés ainsi que le rôle des investissements sociaux dans la promotion d'un environnement entrepreneurial au moyen de formations et d'un perfectionnement des compétences en matière de gestion des entreprises en phase avec les changements technologiques.
45. La membre gouvernementale de la République démocratique du Congo souligne le grand défi du chômage des jeunes et des femmes auquel fait face son pays, et qui est exacerbé par une pauvreté persistante, de faibles revenus et un large secteur informel. Elle dit que les jeunes sont les premières victimes du chômage, du sous-emploi et du travail précaire, le taux de chômage des jeunes étant estimé à 24,6 pour cent. Elle indique que les femmes sont en position défavorable sur le marché du travail du fait qu'elles sont peu qualifiées et ont un faible niveau scolaire, ce qui a pour conséquence que leurs revenus sont inférieurs à ceux des hommes. Elle regrette le manque d'informations sur la migration des travailleurs congolais, un grave problème découlant du conflit qui concerne l'ensemble du pays. Elle décrit en outre le contexte socioéconomique, les effets de la pauvreté et l'accès insuffisant aux services essentiels, qu'il s'agisse des réseaux d'eau, d'assainissement ou d'électricité. Elle insiste sur l'importance de continuer d'investir dans l'initiative de l'«Education pour tous», qui est à ses yeux un dispositif efficace d'amélioration des compétences, susceptible de contribuer à éliminer les pires formes de travail des enfants. Elle veut croire que la discussion permettra de dégager de bonnes pratiques, innovantes, propres à créer davantage d'emplois décents.
46. Le membre gouvernemental de la Tunisie souligne l'importance de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle en tant que moyen de structurer les

paramètres du marché du travail. Il appelle de ses vœux une approche économique de la création d'emplois qui tienne compte de la dimension sociale. En particulier, il insiste sur le rôle de la promotion de l'investissement, de la microfinance et des microprojets, pour favoriser l'entrepreneuriat et le travail indépendant. Se félicitant de la discussion de la commission, il note sa pertinence au regard du récent contrat social établi en Tunisie par le gouvernement et les partenaires sociaux en janvier 2014 et qui met l'accent sur l'emploi décent, la formation professionnelle et la jeunesse.

47. Le membre gouvernemental de l'Indonésie indique que, bien que dans son pays la croissance économique se situe aux alentours de 6 pour cent, l'Indonésie compte près de 7,4 millions de chômeurs. L'emploi occupe un rang de priorité élevé. Des politiques nationales de l'emploi privilégiant la création d'emplois, la lutte contre le chômage et l'éradication de la pauvreté ont été mises en œuvre. Des mesures concrètes ont été prises, notamment en matière de formation, de validation des compétences, de placement des demandeurs d'emploi et de mise en place de services spéciaux d'emploi. D'autres initiatives visent à améliorer la protection des groupes vulnérables et des travailleurs migrants. Le Conseil de la sécurité sociale pour les travailleurs a récemment commencé à fonctionner. L'Indonésie a collaboré avec le Bureau dans un certain nombre de projets concernant entre autres l'emploi des jeunes et parmi lesquels figurent Better Work, Des entreprises durables, compétitives et responsables et Gérez mieux votre entreprise.
48. Le membre gouvernemental du Burkina Faso souligne que le chômage et le sous-emploi restent très préoccupants du fait des lacunes dans l'application des politiques de l'emploi, dont la mise en œuvre nécessite un plus grand nombre de partenariats techniques et financiers. La forte croissance démographique est un autre élément à prendre en considération dans les pays en développement. Il faut intégrer les politiques de l'emploi et les politiques structurelles dans les plans de développement. Le gouvernement du Burkina Faso a consenti des efforts considérables pour renforcer l'éducation ainsi que la formation technique et professionnelle. La création d'un environnement propice au secteur privé est un autre facteur très important pour la création d'emplois durables.
49. Le membre gouvernemental de la Namibie affirme que, dans son pays, les premières victimes du chômage et du sous-emploi sont les jeunes et les femmes, essentiellement du fait de leur faible niveau de qualification. Le gouvernement a reconnu l'importance de la formation et du développement des compétences et il a introduit un abattement fiscal pour inciter les employeurs à investir dans le capital humain. Toutefois, le développement des compétences est insuffisant et des mesures sont également prises pour créer un environnement favorable à l'investissement national et étranger afin de relancer la croissance économique.
50. La membre gouvernementale des Etats-Unis dit que le Rapport VI fournit une description utile des tendances et des causes sous-jacentes du sous-emploi, du chômage, de l'informalité et de la pauvreté au travail. Les mesures prises devraient comporter trois éléments: i) renforcement de la demande globale, de la croissance économique et de la création d'emplois; ii) adaptation du marché du travail pour répondre aux changements structurels de l'économie; et iii) lutte contre l'accroissement des inégalités de revenus et de la pauvreté. Comme indiqué dans le rapport du Bureau, les politiques d'assainissement budgétaire ont contribué au ralentissement de la croissance économique mondiale depuis 2011 et la faiblesse de la reprise du marché du travail résulte en partie de facteurs structurels comme l'inadéquation des compétences, l'absence de formation et le faible niveau d'instruction. Ainsi, aux Etats-Unis, on craint que la main-d'œuvre ne puisse pas répondre aux besoins des emplois qualifiés et de qualité au cours des dix prochaines années. Il faut mettre en place des programmes de formation sectoriels, des formations en cours d'emploi, des apprentissages et des services d'orientation professionnelle à l'intention des étudiants. L'intervenante indique qu'elle soutient la conclusion du rapport

selon laquelle l'accroissement des inégalités peut entraîner une réduction de la demande globale et de la consommation des ménages. Les politiques menées devraient avoir pour objectif de créer des emplois de qualité et de réduire l'emploi informel ainsi que d'instaurer un salaire minimum adéquat et des socles nationaux de protection sociale effectifs. Conformément aux recommandations énoncées, l'administration actuelle préconise un relèvement du salaire horaire minimum qui passerait de 7,25 à 10,10 dollars E.-U., mesure qui pourrait concerner 16,5 millions de travailleurs à faible rémunération, et elle œuvre au renforcement des niveaux de compétences des travailleurs peu qualifiés.

- 51.** Le membre gouvernemental du Canada explique que, bien que les créations d'emplois aient fortement augmenté durant la reprise, le taux de chômage au Canada reste au-dessus du niveau antérieur à la récession et demeure particulièrement élevé chez les jeunes, les personnes handicapées, les travailleurs âgés, les peuples autochtones et les immigrants récents. Le Canada a une faible population dispersée sur un vaste territoire, avec 13 marchés du travail provinciaux et territoriaux. Les ressources naturelles, l'énergie, les industries de haute technologie et les industries manufacturières sont réparties de manière inégale dans le pays, si bien que certaines régions ont une forte demande en main-d'œuvre alors que d'autres connaissent le chômage. Il faut s'attaquer aux obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre et les gouvernements provinciaux et territoriaux s'efforcent d'améliorer les informations sur le marché du travail notamment. Les changements technologiques et la mondialisation sont des facteurs importants de stimulation de l'innovation et de la productivité.
- 52.** Le membre gouvernemental de l'Argentine affirme que le chômage demeure un problème mondial. Le chômage de longue durée devient préoccupant, notamment dans les pays développés. Aux difficultés rencontrées pour aider les jeunes à s'insérer sur le marché du travail s'ajoutent un certain nombre de préoccupations quant à la permanence de leur emploi, leur niveau de compétences, la prévalence accrue de l'emploi informel et l'accès limité à la protection sociale qui en découle. En Argentine, le chômage a diminué et, comme dans de nombreux autres pays de la région, les inégalités ont reculé mais les résultats sont encore insuffisants. Enfin, les problèmes ne peuvent être abordés de manière isolée mais nécessitent l'élaboration de politiques macroéconomiques, sociales et du travail cohérentes, par le biais du dialogue social. L'intervenant convient avec le membre gouvernemental du Brésil que la qualité de l'emploi devrait être au cœur du débat sur les politiques.
- 53.** La membre gouvernementale de la Thaïlande explique que, dans son pays, le taux de chômage est inférieur à 1 pour cent depuis plusieurs années et que le principal problème est le déficit de main-d'œuvre. De plus en plus de gens accèdent à l'enseignement supérieur, ce qui entraîne une pénurie de travailleurs qualifiés pour les professions n'exigeant pas de formation universitaire. Il faut de meilleures informations sur le marché du travail pour remédier à l'inadéquation des compétences. L'Institut national chargé de la formation et du développement des compétences gagnerait à être davantage informé des données nationales et des tendances et possibilités au niveau mondial pour pouvoir mieux évaluer l'efficacité de la formation assurée. Il faudrait également une étude qualitative approfondie sur le sous-emploi et la pauvreté au travail et un meilleur partage des connaissances sur les compétences techniques liées aux nouvelles technologies.
- 54.** La membre gouvernementale de l'Espagne appuie la déclaration faite précédemment au nom de l'UE et de ses Etats membres et souligne que le travail à temps partiel n'est pas nécessairement lié à l'insécurité de l'emploi. Le travail à temps partiel peut être un moyen de faciliter l'accès au marché du travail ou d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Il s'agit d'un phénomène en augmentation en Espagne, où il est considéré comme ayant encouragé la création d'emplois.

-
55. La vice-présidente travailleuse indique qu'un consensus se dégage sur la combinaison des politiques nécessaires et sur la cohérence entre celles-ci. L'économie mondiale est un écosystème de facteurs et d'événements connectés et interdépendants: si un élément du système est incompatible, les autres éléments ne fonctionneront pas correctement.
56. Le vice-président employeur souligne l'importance d'un environnement où les entreprises ont confiance. Cela suppose la stabilité et la paix politiques, des mesures macroéconomiques saines et stables, des infrastructures physiques, une culture entrepreneuriale et le respect des droits de l'homme universels. Un environnement réglementaire propice, notamment s'il garantit les droits de propriété et permet une concurrence équitable, la flexibilité et des règlements appropriés stimulent également la confiance. Les politiques du marché du travail peuvent aider à équilibrer l'offre et la demande et la flexibilité en matière de contrats peut permettre de préserver les emplois et d'en créer de nouveaux. Enfin, les politiques encourageant l'inclusion comme les politiques fiscales favorables à l'investissement et les systèmes de prestation sociale axés sur l'emploi renforcent également la confiance des entreprises.

Point 2. Examen des mesures prises par l'Organisation et ses Membres pour promouvoir l'emploi et assurer le suivi des conclusions de la CIT de 2010 concernant la discussion récurrente sur l'emploi

a) *Quels résultats les diverses politiques macroéconomiques adoptées sur la base des conclusions de la CIT de 2010 ont-elles donnés sur le plan de l'emploi et du travail décent, compte tenu des différents contextes dans lesquels ces choix ont été opérés?*

57. La vice-présidente travailleuse dit que, depuis 2010, la plupart des gouvernements ont opté pour des politiques macroéconomiques de restriction budgétaire encouragées par le FMI, l'UE et l'OCDE, en particulier en Europe. Dans les économies émergentes, l'assainissement des finances publiques a été plus mesuré, bien que la réduction de la demande enregistrée dans ces pays à la suite de l'adoption des stratégies d'austérité ait commencé à affecter leurs niveaux de croissance. On a accordé la priorité à la réduction de la dette publique au détriment du plein emploi en dépit de l'impact négatif manifeste d'une telle politique sur la création d'emplois, ainsi que de ses effets contre-productifs sur le niveau de la dette. Les recherches menées par le FMI montrent que les restrictions budgétaires ont des conséquences négatives, notamment un accroissement des inégalités, un recul durable de la part des salaires dans les revenus et une augmentation du chômage de longue durée.
58. Les répercussions sur l'emploi des jeunes ont été particulièrement fortes, et peu de mesures ont été prises pour stimuler la demande globale, contrairement à ce qui a été recommandé dans l'appel à l'action adopté par la Conférence internationale du Travail en 2012. Les faibles taux d'intérêt n'ont pas stimulé l'activité économique. L'investissement public reste une composante nécessaire de la reprise économique, et les gouvernements devraient améliorer leur capacité budgétaire ou la recouvrer. Le manque de coopération lors de l'élaboration des politiques fiscales est un des problèmes. Il est urgent de lutter contre l'évasion fiscale et la concurrence fiscale néfaste afin de stimuler la demande et de promouvoir l'emploi. Certaines des entreprises les plus prospères ont un taux effectif

d'imposition nul. Le Japon et la Chine offrent deux exemples de la manière dont il est possible d'améliorer la situation de l'emploi par des politiques combinées qui confortent la croissance. L'Uruguay et le Brésil ont réussi à améliorer les salaires et la protection sociale afin de stimuler la croissance et de réduire les inégalités. On ne surmontera pas la crise de l'emploi à moins de remettre l'esprit du Pacte mondial pour l'emploi au centre des discussions et de promouvoir des politiques macroéconomiques fiscales et salariales différenciées mais coordonnées, comme indiqué dans le rapport du Bureau soumis à la commission à propos des cadres de politiques axés sur l'emploi.

- 59.** Le vice-président employeur note l'absence de consensus sur les politiques d'austérité; plusieurs options existent selon le contexte et la conjoncture économique. La discussion devrait être axée sur les questions suivantes: i) quelles politiques sont génératrices de travail; ii) qu'est-ce qui aide les gens à trouver un emploi et à le conserver; iii) qu'a fait le Bureau à cet égard. De l'avis des employeurs, il est nécessaire d'appliquer des politiques macroéconomiques appropriées issues du dialogue social, et la paix, la stabilité politique, le dialogue social, la culture de l'entrepreneuriat et un environnement réglementaire souple pour les entreprises sont les conditions primordiales de l'investissement et de la création d'emplois.
- 60.** La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, de l'Albanie, de l'Arménie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Géorgie, de l'Islande, de la République de Moldova, du Monténégro, de la Serbie et de l'Ukraine, indique que réduire le chômage, assurer une croissance régulière et durable et renforcer la cohésion sociale demeurent les principales priorités de l'UE. Il faut également mettre en place des politiques de l'emploi visant à équilibrer l'offre et la demande de main-d'œuvre. La priorité devrait notamment être mise sur: l'assainissement budgétaire différencié, propice à la croissance; le rétablissement du crédit au service de l'économie; la promotion de la croissance et de la compétitivité; la lutte contre le chômage et les répercussions sociales de la crise et la modernisation de l'administration publique. Il est essentiel d'assurer un suivi et de procéder à l'évaluation des programmes et des politiques publiques pour garantir le retour sur investissement et l'efficacité de la dépense publique. A cet égard, l'UE a institué depuis 2010 un système de surveillance multilatérale faisant appel à des critères de référence, à l'examen par les pairs et à l'apprentissage réciproque incluant les partenaires sociaux. L'intervenante se félicite que le Bureau mette l'accent sur des politiques macroéconomiques et des approches sectorielles dans le cadre du domaine de première importance intitulé Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive. Le Bureau devra appuyer ses mandants pour l'évaluation de l'évolution des conditions macroéconomiques à leur demande.
- 61.** La membre gouvernementale du Kenya dit que les questions de création d'emplois et de réduction de la pauvreté sont au cœur des plans de développement dans son pays. Le Kenya a pris diverses initiatives, y compris deux générations de programmes de promotion du travail décent; l'élaboration d'une politique nationale de l'emploi; une série de documents d'orientation sur des programmes à forte intensité d'emploi et sur les micro et petites entreprises; et la création d'une Commission nationale de l'égalité entre hommes et femmes, chargée d'assurer la prise en compte de cette question dans le programme de développement.
- 62.** La membre gouvernementale de la République islamique d'Iran fait observer que l'évolution démographique que connaît le pays s'est traduite par l'entrée sur le marché du travail d'une vaste cohorte de jeunes, si bien que le gouvernement a dû adopter toute une série de politiques macroéconomiques propices à l'emploi et de PAMT, parmi lesquelles des mesures de relance budgétaire et monétaire pour appuyer les PME et les coopératives, des initiatives de microfinancement et la promotion de l'entrepreneuriat et de la formation.

Il reste encore beaucoup à faire pour réduire le chômage. L'OIT pourrait jouer un rôle en entreprenant des études comparatives et analytiques.

- 63.** Le membre gouvernemental de l'Argentine indique que l'expérience de son pays montre avant tout que les résultats obtenus en matière d'emploi et de travail décent sont dus aux politiques macroéconomiques adoptées et à leur cohérence avec les objectifs du plein emploi, de la protection sociale et de la réduction des inégalités. Les emplois du secteur formel ont augmenté et les activités informelles régressent. On peut diviser les dix dernières années en trois périodes: de 2003 à 2008, une forte croissance économique et la mise en œuvre de politiques actives de l'emploi ont stimulé la création d'emplois de qualité; de 2008 à 2011, le gouvernement a adopté des politiques anticycliques qui ont permis de lutter contre les effets de la crise financière et économique mondiale, tout en préservant la négociation collective, augmentant le salaire minimum et appliquant des politiques de protection sociale. Enfin, depuis 2012, il a mis en œuvre des politiques s'attaquant à des problèmes plus spécifiques tels que l'emploi informel.
- 64.** Le membre gouvernemental de la Guinée dit que son pays a pu effacer 2,1 milliards de dollars E.-U. de sa dette grâce à l'aide du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Cela a permis au gouvernement de financer son programme de stratégie de réduction de la pauvreté (PSRP) 2012-2016, axé sur les principales difficultés, notamment un taux de chômage des jeunes de 30 pour cent et un taux d'activité de 90 pour cent dans l'économie informelle. La Guinée a un fort potentiel dans le secteur minier, mais l'exploitation est limitée à l'exportation de matières premières sans valeur ajoutée. Les emplois créés sont généralement occupés par des travailleurs étrangers, les Guinéens n'ayant pas les compétences requises. Récemment, le gouvernement a mis en place des programmes et des mesures de formation dans le but de faciliter le développement des entreprises. En définitive, la stabilité politique dépendra de la possibilité pour chacun d'avoir accès à un travail décent.
- 65.** La membre gouvernementale des Emirats arabes unis met en exergue le rôle capital joué par les PME dans le développement durable et dans la promotion de l'entrepreneuriat et des emplois pour les jeunes. Le gouvernement de son pays a lancé plus de 30 000 projets d'appui aux petites entreprises et a adopté la loi n° 102 à l'effet de promouvoir les projets en faveur des PME, dans le but de faire passer leur part du revenu national à 10 pour cent.
- 66.** Le membre gouvernemental de la Suisse dit que le marché du travail de son pays s'est bien comporté en dépit d'une conjoncture économique difficile dans la région. L'approche du gouvernement s'articule autour de quatre axes: i) une politique macroéconomique axée sur la stabilité, soutenue par une politique budgétaire saine et durable et un cadre stable destiné à promouvoir la création d'emplois, à stimuler la demande globale et l'activité économique en général; ii) des investissements dans un système d'éducation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie de qualité, pour renforcer l'employabilité, satisfaire les besoins du marché, soutenir la croissance et la productivité et s'adapter aux changements structurels; iii) le dialogue social pour trouver des solutions équilibrées aux nouveaux enjeux de chaque secteur de l'économie, en particulier pour préserver la réactivité du système de formation professionnelle aux besoins du marché; iv) l'investissement dans un système inclusif de sécurité sociale pour protéger les travailleurs des bouleversements extérieurs, et faciliter une réinsertion rapide et durable sur le marché du travail tout en assurant un revenu convenable pendant les périodes de transition. L'intervenant reconnaît que la situation de l'emploi reste globalement difficile et souligne le rôle important joué par l'OIT dans la facilitation de l'échange d'expériences tant négatives que positives.
- 67.** Le membre gouvernemental de l'Algérie souligne l'importance de l'appui financier que la communauté internationale doit apporter aux pays vulnérables. L'économie de marché doit

être remise au service de l'homme et articuler efficacité économique et justice sociale. L'Algérie a mis en place un cadre macroéconomique stable, ce qui a largement contribué à la création d'emplois et au redressement de certains secteurs en mettant à la disposition des entreprises les biens publics et les infrastructures nécessaires. Un fonds de régulation des recettes d'exportation d'hydrocarbures a permis d'assurer la poursuite du programme de développement et de réduire la dette extérieure du pays, et un fonds national d'investissement a soutenu de façon constante l'investissement et l'économie. L'Algérie a mis en place des mesures d'incitation fiscale pour réduire les coûts, promouvoir l'emploi durable et appuyer les projets revêtant un intérêt particulier pour l'économie nationale, notamment les emplois verts.

- 68.** La membre gouvernementale des Etats-Unis dit que son gouvernement continue de promouvoir des politiques relatives à la création d'emplois et à la croissance, ainsi que des politiques complémentaires dans les domaines budgétaires, monétaires et du marché du travail. La loi de 2009 sur la reprise et le réinvestissement (Recovery and Reinvestment Act) a permis de préserver ou de créer quelque 6 millions d'emplois, et d'augmenter le PIB de 2-3 pour cent. L'économie des Etats-Unis enregistre une croissance depuis onze trimestres consécutifs; 8,5 millions d'emplois ont été créés dans le secteur privé depuis 2010 et le déficit budgétaire a considérablement diminué. Cependant, le chômage est problématique, en particulier le chômage de longue durée et des jeunes, et le nombre de nouveaux emplois reste insuffisant. Dans ses propositions budgétaires pour 2015, l'administration cherche à accroître la capacité productive de l'économie et soutenir à court terme la demande globale. Des investissements dans les domaines de l'éducation, de la formation, des infrastructures, de la recherche et du développement et des entreprises sont nécessaires pour accroître la productivité et la croissance à long terme. L'intervenante fait remarquer que la croissance de la productivité est un élément essentiel à l'augmentation des salaires et à l'amélioration du niveau de vie des travailleurs.
- 69.** Le membre gouvernemental du Brésil indique que son pays a connu une croissance économique constante, sauf dans la période qui a immédiatement suivi la crise de 2009. Quarante millions de personnes ont accédé à la classe moyenne, et 22 millions de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté. Plus de la moitié de la population est actuellement considérée comme faisant partie de la classe moyenne. Le chômage a diminué jusqu'à un niveau historiquement bas, grâce à des politiques macroéconomiques et des politiques de l'emploi actives. Une initiative a été introduite pour que l'augmentation du salaire minimum soit supérieure au taux d'inflation, de manière à compenser les pertes subies et à augmenter le pouvoir d'achat. L'appui à la transition de l'économie informelle à l'économie formelle et les initiatives de formation et de renforcement des capacités, en particulier la formation professionnelle des jeunes, sont d'autres domaines ayant retenu l'attention. Au Brésil, le taux de chômage est actuellement de 4,6 pour cent, soit le niveau le plus bas depuis la deuxième guerre mondiale. Cependant, le pays connaît une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et semi-qualifiée, d'où la nécessité de former les travailleurs à des postes de niveau supérieur. Les politiques macroéconomiques ne sont à elles-seules pas suffisantes; elles doivent être soutenues par la promotion d'emplois de qualité et la lutte contre les inégalités sur le marché du travail.
- 70.** La membre gouvernementale du Japon dit qu'une politique monétaire audacieuse et une politique budgétaire souple ont amélioré les conditions de travail au Japon. Le taux de chômage est passé de 4,1 pour cent en novembre 2012 à 3,6 pour cent en février 2014. Le nombre total de salariés a augmenté au cours de la période 2010-2013, et le taux de participation des femmes à la population active a considérablement progressé. En outre, le rapport entre le nombre d'offres d'emplois et le nombre de candidats est passé de 0,82 en novembre 2012 à 1,05 en février 2014.

-
- 71.** Le membre gouvernemental du Tchad signale les améliorations récentes en matière de création d'emplois dans son pays, mais il indique que le chômage reste un problème majeur, en particulier chez les jeunes. La politique nationale de l'emploi est en cours d'adoption, et le Tchad a pris une série de mesures destinées à favoriser la croissance de l'emploi. L'Office national pour la promotion de l'emploi (ONAPE) a permis de financer un programme de soutien au travail indépendant, ainsi que d'apporter une aide avant l'emploi aux étudiants diplômés pour faciliter leur entrée sur le marché du travail, notamment grâce à des stages. Un programme de crédit agricole a également été mis en place pour soutenir l'emploi rural et endiguer la migration vers les zones urbaines. Le ministère du Microcrédit a introduit des programmes de prêts supplémentaires pour encourager les femmes et les jeunes à développer les moyens de subsistance.
- 72.** Le membre gouvernemental de la Chine note que la politique macroéconomique de son pays a soutenu la création de 10 millions d'emplois. Il met en avant trois domaines dans lesquels la Chine concentre ses efforts en faveur de l'emploi: i) des mesures commerciales, budgétaires et industrielles pour soutenir le développement des entreprises, notamment les PME; ii) une meilleure éducation et formation professionnelle pour soutenir les jeunes souhaitant entrer sur le marché du travail et contribuer à l'adéquation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre; et iii) l'application de la réglementation et des lois pour renforcer les efforts contre la discrimination sur le marché du travail. Il se félicite de la possibilité de partager avec d'autres pays l'expérience de la Chine en matière de promotion de l'emploi et indique qu'il faut poursuivre les recherches sur l'adéquation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre.
- 73.** Le membre gouvernemental de l'Iraq note que les politiques industrielles et sectorielles nationales ont stimulé les investissements, notamment par le biais de mesures visant à accroître l'investissement direct étranger. En outre, une loi sur le microcrédit a été introduite pour aider les chômeurs à améliorer leurs moyens de subsistance.
- 74.** Le membre gouvernemental de la Tunisie présente les principes directeurs de la politique de l'emploi en Tunisie: l'emploi doit être décent, productif et librement choisi, conformément à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Pour répondre à la crise persistante de l'emploi qui frappe les jeunes Tunisiens, des mesures sont en cours pour améliorer l'enseignement et la formation professionnels et assurer une meilleure adéquation entre l'offre de formation et la demande sur le marché du travail.
- 75.** La membre gouvernementale du Sénégal indique que son pays a mis en place une politique nationale de l'emploi suite à l'élaboration d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT. En 2010, l'économie du Sénégal a légèrement progressé, mais elle a reculé en 2011 et en 2013, ce qui constitue une incitation supplémentaire à la mise en œuvre de politiques de l'emploi.
- 76.** Le vice-président employeur note avec satisfaction que de nombreux membres gouvernementaux, notamment ceux de l'Australie, de la Chine, de la Guinée et de l'Espagne, ont indiqué que les mesures prises en faveur du développement des entreprises jouent un rôle déterminant dans les efforts de redressement économique.

b) Quelles mesures prises, et quelles politiques mises en œuvre, ont permis une augmentation des investissements, la réalisation de transformations structurelles et l'émergence d'entreprises plus durables, favorisant l'emploi décent et productif?

77. Le vice-président employeur souligne que les politiques destinées à promouvoir l'investissement, les transformations structurelles et les entreprises durables devraient faire partie d'une approche globale destinée à promouvoir la croissance économique, la productivité et la compétitivité. Des mesures sont nécessaires pour promouvoir les entreprises durables et la création d'emplois productifs. Les entreprises durables sont au centre du développement économique. Des stratégies doivent être mises en place pour: i) promouvoir un environnement juridique et économique stable, ainsi qu'une bonne gouvernance; ii) élaborer des politiques adaptées au marché du travail; et iii) établir des priorités adaptées à la situation spécifique des pays. Il existe plusieurs moyens d'action pour promouvoir l'investissement et les transformations structurelles qui permettraient d'améliorer la productivité, la compétitivité et l'innovation. Le groupe des employeurs continuera de demander au Bureau de mettre en avant les actions entreprises, y compris les initiatives internes, pour promouvoir des entreprises plus durables.

78. La vice-présidente travailleuse confirme que les transformations structurelles et le développement industriel sont essentiels pour instaurer des revenus plus élevés, une croissance durable, des emplois productifs, le dynamisme économique et le développement social. Très peu de pays sont parvenus à réaliser de véritables transformations structurelles. Dans de nombreux pays en développement, les structures actuelles de production restent caractérisées par des secteurs à faible valeur ajoutée, à faibles salaires, à faibles compétences et à faible productivité. L'accès au capital et à la technologie est un enjeu majeur. Les politiques commerciales et en matière d'investissements de nombreux pays en développement ont encore renforcé cette structure à faible valeur ajoutée, en libéralisant les échanges et en intervenant au niveau inférieur de la chaîne d'approvisionnement, alors qu'il faudrait davantage mettre l'accent sur l'importance des politiques industrielles et le rôle central des gouvernements pour faire avancer les transformations structurelles. En outre, comme indiqué dans le rapport, il conviendrait de mettre l'accent sur le développement sectoriel, en intégrant une politique tarifaire adaptée. Il faudrait mettre en place des systèmes de répartition équitable des bénéfices de la croissance, comme la négociation collective, le salaire minimum et la protection sociale. Les politiques industrielles et commerciales doivent être fondées sur des discussions tripartites, dans lesquelles les partenaires sociaux jouent un rôle important. Les recherches, y compris les travaux menés par le BIT et l'OMC, montrent que, dans de nombreux pays, l'ouverture des marchés n'a pas entraîné de transformation structurelle mais qu'elle a débouché sur une désindustrialisation et sur un mouvement des travailleurs du secteur manufacturier productif vers des activités agricoles à faible valeur ajoutée et vers le secteur informel. Les investissements étrangers directs axés sur les chaînes de valeur mondiales n'ont pas été à l'origine de transformation structurelle non plus. L'appui du Bureau en faveur d'une approche globale en matière de politique doit recenser les politiques industrielles qui favorisent les transformations structurelles en mettant notamment l'accent sur des activités de haute qualité, le développement d'un secteur cible avec une production à haute valeur ajoutée, l'investissement dans les emplois verts, le financement national et la protection des industries naissantes, une politique tarifaire adaptée, la formation et l'enseignement professionnels, la recherche technologique et un système de distribution des revenus. Le Bureau devrait effectuer davantage de recherches et d'évaluations *ex ante* sur les effets de la libéralisation des échanges commerciaux sur la production, les transformations structurelles, l'emploi et le travail décent, en s'appuyant sur les recherches antérieures menées avec l'OMC qui mettent en évidence les difficultés du libre-échange entre des pays de niveaux de développement extrêmement différents. Des recherches sont également

nécessaires pour évaluer l'impact des chaînes de valeur mondiales sur les transformations structurelles. En outre, le Bureau pourrait réaliser davantage d'activités au niveau des pays pour aider les mandants tripartites dans l'élaboration de politiques industrielles.

- 79.** La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, de l'Albanie, de l'Arménie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Géorgie, de l'Islande, de la République de Moldova, du Monténégro, de la Serbie et de l'Ukraine dit que la stratégie Europe 2020 et le Semestre européen sont un processus intégré de coordination des politiques destiné à promouvoir une croissance durable et inclusive. Etant donné les difficultés que rencontre le marché du travail européen, il convient de s'atteler dès à présent à titre prioritaire à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail en vue d'accroître la participation des travailleurs. L'investissement durable sera soutenu par des réformes du marché des produits et des services axées sur la concurrence, un accroissement de la concurrence et des investissements dans les industries de réseau, ainsi que par l'ouverture du secteur des services. La mise en valeur du capital humain est également importante, notamment pour résorber le chômage des jeunes. Les secteurs à haut potentiel d'emploi restent sous-développés, y compris les biens et les services environnementaux, les soins de santé et les services d'aide à la personne et ménagers. Stimuler ces secteurs exige d'améliorer l'éducation et l'acquisition des compétences. Par ailleurs, un cinquième des adultes de l'UE en âge de travailler ne possède pas les compétences adaptées au marché du travail. Il est indispensable d'investir dans la modernisation des systèmes d'éducation et de formation, y compris les dispositifs d'apprentissage tout au long de la vie et de lutte contre l'inadéquation des compétences. La défense des emplois existants est également capitale. Il conviendrait d'améliorer l'efficacité des services publics de l'emploi et l'efficacité des PAMT. De nouvelles possibilités de prêts ont été définies dans des domaines essentiels comme l'innovation et les compétences, l'accès des PME au financement, l'efficacité des ressources et les infrastructures stratégiques. Qui plus est, l'accroissement des mécanismes de renforcement du crédit, l'élargissement des systèmes de financement du commerce pour les PME ainsi que le renforcement de la coopération entre les banques de développement nationales et internationales sont fondamentaux pour le rétablissement des flux de crédits.
- 80.** Le membre gouvernemental de la Norvège explique que, dans son pays, au cours des dernières décennies, les politiques économiques se sont concentrées sur quatre grands volets: i) la stimulation anticyclique de la demande globale au moyen de politiques budgétaires et monétaires expansives; ii) des politiques du revenu et de l'emploi tripartites, négociées avec les partenaires sociaux pour instaurer la confiance; iii) des politiques de l'offre de long terme pour encourager la formation et l'emploi dans les secteurs hautement qualifiés; iv) une répartition équitable entre les générations. En Norvège, tout comme en Suisse, une telle approche large et équilibrée a contribué à un développement économique stable, des finances publiques saines, un niveau de chômage faible, un taux d'emploi élevé et l'égalité. Cette expérience confirme le fait que «l'égalité est concurrentielle». Bien que la Norvège connaisse une situation économique et budgétaire solide en partie due à la production d'hydrocarbures, la question de l'emploi reste cruciale. En conclusion, l'orateur rappelle que cette année marque le cinquantième anniversaire de la convention n° 122, qui reste une référence importante pour les politiques des pays qui aspirent à obtenir de meilleurs résultats en matière d'emploi.
- 81.** Le membre gouvernemental de la Fédération de Russie souligne que le chômage a augmenté dès le début de la crise économique mondiale de 2009. De ce fait, le gouvernement a été contraint de prendre une série de mesures destinées notamment à réduire les migrations de main-d'œuvre et à introduire des PAMT dans les régions les plus frappées par le chômage. Au total, le gouvernement a consacré chaque année quelque 2 milliards de roubles (environ 70 millions de dollars E-U) pour soutenir la création d'emplois et subventionner la formation et le perfectionnement de personnes sans emploi

ou menacées de perdre leur emploi, spécialement dans les villes à activité unique. Ces mesures ont chaque année contribué à la préservation des emplois de quelque 2 millions de personnes. Durant la présidence russe du G20, des efforts ont été faits pour que les questions d'emploi demeurent au cœur de l'attention internationale.

- 82.** La membre gouvernementale du Japon indique qu'en juin 2013 le gouvernement actuel a lancé une stratégie de croissance comprenant des mesures pour enrayer la baisse de la natalité dans l'optique d'une population active durable et améliorer la productivité sur le marché du travail. Elle confirme que la stratégie a favorisé les investissements dans les secteurs industriels nouveaux et en expansion, en facilitant la transition des travailleurs vers ces secteurs. Depuis lors, les bénéfices des entreprises et les salaires des employés se sont accrus.
- 83.** La membre gouvernementale de la République bolivarienne du Venezuela mentionne un certain nombre de politiques structurelles mises en place par son pays pour réduire la pauvreté et assurer un emploi décent durable. L'objectif du plan lancé en 2013 est de réduire le chômage de 20 pour cent d'ici 2019. Des politiques de développement industriel, financier, économique et technique ont également été introduites dans le but de réduire le chômage. L'intervenante souligne qu'il est important que les travailleurs participent au dialogue politique avec le gouvernement et les secteurs productifs du pays. Elle ajoute également que des mesures ont été prises pour augmenter le salaire minimum, créer un cadre pour le travail à temps partiel et étendre la sécurité sociale et la couverture des retraites, ce qui a conduit à une augmentation considérable du nombre de personnes bénéficiant de pensions entre 1999 et 2014. La nouvelle structure ministérielle comprend un système national d'inspection du travail portant sur la sécurité sociale et la sécurité et la santé au travail, et couvrant les personnes qui travaillent dans l'agriculture et les autochtones.
- 84.** Le membre gouvernemental du Brésil est d'accord avec le membre gouvernemental de la Norvège sur l'importance des politiques macroéconomiques favorables à la croissance dans la promotion de l'emploi. Les politiques macroéconomiques de stabilité favorables à la croissance sont des conditions préalables au travail décent, mais ne sont pas une fin en soi. Elles créent des conditions favorables et donnent au gouvernement une marge de manœuvre politique pour la promotion de l'emploi. Les secteurs public et privé se renforcent mutuellement et ne devraient pas être mis en concurrence: le secteur privé a un rôle clé dans la création d'emplois, et le gouvernement est responsable de la création d'un environnement propice aux entreprises et aux partenariats. Les partenariats public-privé recèlent potentiellement des effets multiplicateurs importants, en particulier dans les pays en développement. L'orateur estime que l'éducation est un instrument essentiel pour promouvoir les transformations structurelles à long terme et souligne les efforts continus déployés par le Brésil pour favoriser les transformations structurelles.
- 85.** La membre gouvernementale du Ghana, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, salue les mesures prises par le Bureau pour soutenir la promotion et l'adoption de politiques nationales de l'emploi et l'élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays africains. L'appui du Bureau tient compte de la diversité du continent. L'intervenante souligne également que, comme le reconnaît le rapport de la commission, l'adoption de politiques ou de stratégies de l'emploi n'a pas nécessairement été accompagnée d'une mise en œuvre, d'un suivi et d'une évaluation efficaces, et des mesures supplémentaires sont nécessaires dans ces domaines. Elle reconnaît le rôle du secteur privé et des partenariats public-privé dans la création d'emplois en Afrique, ainsi que l'utilité des projets de coopération technique mis en œuvre avec le soutien du Bureau. Le travail décent et l'emploi productif ne pourront être atteints que lorsque la transition vers la formalité aura eu lieu.

-
86. La membre gouvernementale de la Trinité-et-Tobago dit que les investissements, la création d'entreprises et la croissance économique, ainsi que la formation professionnelle, l'éducation et l'assistance en matière d'emploi sont essentiels à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. La Trinité-et-Tobago s'est engagée à mettre les travailleurs au centre du développement dans le cadre de sa planification pour 2010-2015. L'intervenante décrit de nombreuses actions gouvernementales visant à promouvoir l'emploi au moyen de mesures d'appui à l'entrepreneuriat destinées aux pauvres. Les autorités se sont particulièrement attachées à faciliter l'activité des entreprises en mettant en place des services de développement des entreprises, en offrant aux micro et petites entreprises des possibilités d'accéder aux marchés publics, en améliorant les procédures d'enregistrement des entreprises, en subventionnant les microentreprises et en mettant en place un programme d'entrepreneuriat destiné aux jeunes. Un projet de politique de développement d'entreprises vertes a également été élaboré. Enfin, l'intervenante cite trois grands enseignements que son gouvernement a tirés dans le domaine de la création d'emplois, à savoir: i) l'importance de systèmes de protection sociale efficaces pour faciliter la mise en application des politiques; ii) les avantages résultant de la fourniture de programmes d'entrepreneuriat et de développement des compétences et de l'adéquation des profils d'emploi et des curriculum aux besoins du secteur privé; iii) la nécessité d'une cohérence des politiques entre institutions gouvernementales et toute organisation susceptible d'avoir une incidence sur l'emploi.
87. La vice-présidente travailleuse convient que la stabilité politique, la paix et une bonne gouvernance sont essentielles à la création d'emplois et ajoute que ces éléments sont étroitement liés à l'égalité et à la possibilité pour chacun de participer au développement. Il est intéressant de comprendre quelles politiques sont ou ne sont pas propices à la réalisation de ces objectifs.
88. Le vice-président employeur fait référence à une étude conjointe de l'OIT et de l'OMC examinée au cours du Conseil d'administration qui reconnaît le rôle du commerce et de l'investissement dans l'amélioration des conditions de vie et la réduction de la pauvreté. Il fait également référence à une étude conjointe de l'OIT, l'OMC, la Banque mondiale et l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) qui met l'accent sur la contribution des marchés ouverts à la croissance et à l'amélioration de l'emploi. Il dit que les investissements publics sont fondamentaux pour garantir un environnement propice aux entreprises, fiable et qui inspire confiance. Il souligne l'importance d'intégrer ces éléments dans les activités du Bureau relevant du domaine de première importance relatif à la promotion d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive.

c) *Quelles politiques du marché du travail ont permis de combattre les inégalités, de promouvoir l'emploi décent et d'avantager les groupes défavorisés?*

89. La vice-présidente travailleuse dit que les inégalités de revenus ont augmenté au cours des trente dernières années en raison d'une baisse de la part salariale et d'une hausse de la part des bénéficiaires, d'une plus grande dispersion des salaires et d'une moindre redistribution. Le fossé s'est encore creusé du fait de la crise, et les ménages les plus pauvres ont été touchés, en particulier les enfants et les jeunes. Nombre de pays n'ont pas utilisé la fiscalité à des fins de redistribution et ont au contraire privilégié les régimes fiscaux régressifs et accordé des avantages fiscaux aux entreprises; parallèlement, l'évasion fiscale chez les plus riches explosait. Les grandes sociétés jouent sur les deux tableaux en exploitant les travailleurs, d'une part, et en évitant l'imposition, d'autre part. Les restrictions de la liberté syndicale et le recul de la négociation collective dans de nombreux pays ont également empêché la

réduction des inégalités salariales. Avec l'augmentation du travail temporaire, à temps partiel et marginal, ainsi que le découplage des salaires et de l'augmentation de la productivité, les inégalités se sont encore creusées et la demande globale a régressé. En outre, la sécurité de l'emploi est en recul et les emplois permanents sont remplacés par des emplois temporaires, ce qui aggrave les inégalités et l'instabilité, avec des coûts élevés au plan personnel et au plan de la société. Les recherches menées par le FMI montrent qu'un ralentissement de la croissance peut entraîner un creusement des inégalités à moyen terme. Afin de s'attaquer à ces problèmes, les gouvernements pourraient mettre en œuvre des politiques pour éliminer les lacunes de la législation du travail et limiter le recours au travail temporaire ou aux emplois indépendants en remplacement des emplois permanents. Il existe d'autres politiques importantes permettant de s'attaquer aux inégalités et de préserver la qualité de l'emploi, notamment les politiques fiscales progressives, l'établissement d'un salaire minimum, la promotion de la négociation collective coordonnée et sectorielle, la création de syndicats solides et la promotion de la participation des femmes à l'activité économique. La mise en place de ces politiques dans certains pays, comme en Uruguay, a eu des répercussions positives tant sur la croissance économique que sur la réduction des inégalités. L'intervenante encourage l'OIT à centrer ses travaux de recherche sur: les répercussions des inégalités sur l'emploi et la croissance économique, le coût de l'insécurité de l'emploi pour la société et les entreprises, l'ampleur du remplacement des emplois permanents par des emplois temporaires ainsi que l'élaboration d'un cadre de politique qui aide les Etats Membres à lutter contre les inégalités et qui augmente la demande globale, comprenant notamment les politiques fiscales, la promotion de la négociation collective, les politiques en matière de salaire minimum et les politiques qui limitent et réglementent les formes atypiques de travail.

- 90.** Le vice-président employeur souligne que les activités relevant du domaine de première importance relatif à la productivité et aux conditions de travail dans les PME doivent concerner tous les membres de la société et pas uniquement les groupes défavorisés. Les politiques du travail doivent également promouvoir diverses formes de travail et être axées sur les besoins du marché du travail. Il faut, en ce qui concerne le salaire minimum, trouver un juste équilibre entre l'intérêt des travailleurs et celui des entreprises en termes de durabilité et de création d'emplois. Les politiques de l'emploi et les programmes de formation professionnelle doivent être en lien avec les besoins du secteur privé. Il aurait été intéressant que le rapport comporte des exemples de réussite et de bonnes pratiques à cet égard. L'intervenante souligne avec force que la lutte contre les inégalités de revenus doit avant tout conduire à une croissance économique durable. Cela suppose de mettre en place des politiques pour stimuler tant la demande que l'offre, des politiques visant à promouvoir un environnement propice aux entreprises durables et d'autres mesures facilitant l'égalité d'accès à l'éducation, au système judiciaire, aux infrastructures et aux soins de santé. En outre, les mesures de lutte contre l'inégalité des revenus doivent aller au-delà du simple traitement des symptômes et s'attaquer aux causes profondes, telles que l'accès inégal à l'éducation, l'informalité et la faible productivité.
- 91.** La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, de l'Albanie, de l'Arménie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Islande, de la République de Moldova, du Monténégro et de la Serbie, fait remarquer que les efforts déployés dans le cadre de la réforme pour accroître la résilience et la flexibilité du marché du travail européen sont d'une ampleur sans précédent. Il faudra un certain temps pour que les mesures mises en œuvre donnent des résultats. Il faut prévoir un financement approprié des PAMT, mieux les cibler et en améliorer l'efficacité. Les initiatives destinées à aider les jeunes demandeurs d'emploi à trouver du travail, ainsi que les jeunes sans emploi, éducation ou formation, comprennent des systèmes de garantie-jeunes, des programmes d'apprentissage et la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi indépendant. L'intervenante préconise que les services publics de l'emploi s'efforcent de mettre en place des interventions efficaces, adaptées à la situation et de renforcer les partenariats avec

d'autres acteurs, notamment les employeurs. Compte tenu du vieillissement de la population, des mesures doivent être prises pour améliorer le taux d'activité des travailleurs âgés. Enfin, une meilleure adéquation entre les compétences et les besoins du marché du travail, l'apprentissage tout au long de la vie et les programmes de formation professionnelle sont des facteurs primordiaux pour s'attaquer aux problèmes d'emploi.

- 92.** La membre gouvernementale de l'Indonésie fait remarquer que l'emploi reste un défi pour de nombreux pays, y compris le sien. Il faut améliorer les services de formation, de certification des compétences et de placement des chômeurs. L'Indonésie élabore un système d'information sur le marché du travail en ligne pour faciliter le placement des chômeurs. L'intervenante invite l'OIT à renforcer ses activités de coopération technique et à faciliter le partage des bonnes pratiques avec d'autres pays.
- 93.** Le membre gouvernemental de la Suède fait part de l'expérience de son pays dans le domaine de l'élaboration de dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes dans le cadre d'accords tripartites. L'objectif est de valoriser le travail, l'expérience et la formation par des initiatives sectorielles grâce auxquelles les employeurs reçoivent une subvention pour l'embauche d'un jeune chômeur déclaré. Les jeunes bénéficiant de ces contrats passent 75 pour cent de leur temps au service de l'employeur et 25 pour cent en formation/orientation. Leur rémunération est fonction des accords sectoriels conclus. Ce dispositif devrait bénéficier à 30 000 jeunes par an.
- 94.** Le membre gouvernemental de la Turquie fait observer que, dans son pays, le chômage a baissé, passant de 14,9 pour cent en 2009 à 9,7 pour cent en 2013 et que 3 millions de personnes ont bénéficié de l'assurance-chômage depuis 2000. Si le taux d'informalité reste élevé en Turquie, des résultats non négligeables ont été obtenus en termes de réduction du niveau de l'emploi informel. En conclusion, l'intervenant dit que le 10^e plan de développement de la Turquie insiste sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et la progression du taux d'activité de celles-ci. Le document relatif à «la stratégie nationale de l'emploi et les plans d'action» a été approuvé et publié au *Journal officiel* en mai 2014.
- 95.** S'associant à l'intervention de la membre gouvernementale de la Grèce, au nom des Etats membres de l'UE, la membre gouvernementale de la Bulgarie souligne que les politiques du marché du travail contribuent au redressement économique et social après une crise. Elle indique que, en Bulgarie, la politique nationale de l'emploi vise à réduire le chômage en créant des emplois dans l'économie réelle, la priorité étant accordée aux groupes défavorisés. Le gouvernement met en place des mesures d'incitation financière pour amener les employeurs à recruter des chômeurs risquant de tomber dans la pauvreté ou l'exclusion. Des formations en adéquation avec le marché ont été offertes aux chômeurs peu qualifiés. Au début de 2014, la Bulgarie a lancé un plan national pour la mise en œuvre de la garantie européenne pour la jeunesse pour 2014-2020, dans le cadre duquel les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer une offre d'emploi, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant leur inscription au chômage ou la fin de leur éducation formelle. La stratégie d'emploi à long terme (2020) des personnes handicapées est mise en œuvre pour promouvoir leurs droits à une carrière indépendante et pour améliorer leur qualité de vie. En outre, des mesures ciblent les chômeurs de longue durée en vue de leur octroyer des subventions et des formations. Eu égard au vieillissement de la population, l'allongement de la vie active des personnes de plus de 50 ans est un objectif important.
- 96.** Le membre gouvernemental de l'Algérie fait observer que le soutien à la création de l'emploi constitue une composante essentielle de la politique nationale de développement. Dans ce cadre, son pays a mis en place des Politiques actives du marché du travail (PAMT) qui privilégient les investissements dans les secteurs ayant un fort potentiel de création

d'emplois; l'insertion professionnelle des jeunes; la formation, la création d'emplois en entreprise; la facilitation de l'accès aux crédits bancaires et l'amélioration et la modernisation de la gouvernance du marché du travail. Dans la mise en œuvre, l'accent a été mis sur l'investissement productif générateur d'emplois, l'encouragement de l'entrepreneuriat en faveur des jeunes, le recrutement de jeunes dans les entreprises et la formation pour améliorer leur employabilité et leur adaptation au poste de travail.

- 97.** Le membre gouvernemental du Sénégal décrit trois activités entreprises pour améliorer les résultats en matière d'emploi: une réforme législative et institutionnelle pour promouvoir une couverture universelle de l'assurance santé; le renforcement de la sécurité et de la santé au travail grâce, notamment, à l'élaboration d'une politique nationale sur la sécurité et la santé; et l'élaboration d'un pacte de stabilité sociale et d'émergence économique pour améliorer la cohésion sociale et promouvoir la productivité, la compétitivité, l'investissement et la création d'emplois décents. Les structures institutionnelles ont été renforcées, notamment le Comité national du dialogue social qui sera érigé en Haut Conseil du dialogue social chargé de garantir l'application de ces mesures. En outre, le Sénégal a mis en place un système de subventions des ménages les plus pauvres afin de favoriser leur employabilité et leur insertion sur le marché du travail. Ce système vise à aider 14 000 jeunes d'ici à la fin du projet.
- 98.** La membre gouvernementale des Etats-Unis convient que la création d'emplois de qualité, la réduction de l'emploi informel, la mise en place de programmes publics ciblés et performants destinés aux groupes vulnérables, des salaires minimums convenablement fixés et des socles de protection sociale nationaux efficaces peuvent réduire les inégalités et favoriser l'insertion. Elle note que l'éducation et les compétences vont généralement de pair avec des salaires plus élevés et un plus faible taux de chômage; les emplois de qualité sont le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté. Aux Etats-Unis, des efforts ont été faits pour promouvoir l'insertion sur le marché du travail des groupes défavorisés tels que les jeunes délinquants et ceux qui ont quitté le système scolaire grâce à des formations ciblées, qui leur donnent des qualifications reconnues par les entreprises. Des initiatives ont par ailleurs été prises pour accroître les débouchés des personnes handicapées. Notant le décalage qui existe entre la productivité et les salaires aux Etats-Unis, l'intervenante informe la commission que le gouvernement s'efforce de relever le salaire minimum. Relier la protection sociale à l'emploi par le biais de politiques actives du marché du travail est déterminant pour une croissance inclusive. Dans ce contexte, le gouvernement salue les activités que mène actuellement l'OIT pour aider les Etats Membres à créer et à maintenir des socles de protection sociale, conformément à la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012.
- 99.** Le membre gouvernemental de l'Australie met en exergue deux approches novatrices de l'emploi adoptées dans son pays. Premièrement, le programme national de placement, Job Services Australia, comprenant plus de 100 prestataires à but lucratif ou non fournissant des services d'emploi, a apporté une aide à plus de 2 millions de chômeurs défavorisés au cours des quinze dernières années. Deuxièmement, le concept d'«obligations réciproques», qui existe depuis longtemps dans le système de protection sociale en Australie, et qui impose certaines obligations aux bénéficiaires conformément à la volonté du gouvernement de faire en sorte que les jeunes ne deviennent pas dépendants du système de protection sociale. L'intervenant propose d'examiner ces deux approches dans le cadre des discussions de la commission. Les politiques mises en place en Australie prévoient aussi des primes d'apprentissage ainsi que d'autres mesures pour permettre à davantage de jeunes d'avoir accès à des métiers qualifiés, pour promouvoir la mobilité interprovinciale et réduire l'inadéquation des compétences, car qui dit inadéquation aujourd'hui dit perte de productivité demain.

-
- 100.** Le membre gouvernemental du Canada se penche sur la question de l'inadéquation des compétences et met en évidence la nécessité de faciliter l'accès des Canadiens aux emplois disponibles, par des informations sur le marché du travail et des réformes du programme d'assurance-emploi en vue d'assurer une meilleure adéquation entre les chômeurs et les possibilités d'emploi locales. Il note que le Canada s'efforce d'assurer une meilleure concordance entre son système d'acquisition de compétences et ses investissements dans la recherche de pointe et l'innovation afin de mieux adapter le système de formation professionnelle à la demande. Les mesures continuent d'accroître le nombre d'apprentissages et de stages pour les jeunes, d'améliorer l'aide à l'intégration des migrants sur le marché du travail, de favoriser l'emploi des personnes handicapées par des instruments ciblés et des mesures d'incitation à l'aménagement du lieu de travail, d'améliorer les compétences de la population autochtone, et de soutenir les communautés dans lesquelles les industries traditionnelles sont très présentes de sorte que les personnes les plus vulnérables ne soient pas laissées pour compte du fait des changements économiques.
- 101.** Le membre gouvernemental de la Norvège souligne que, pour être efficaces, les politiques du marché du travail doivent combiner des approches universelles et ciblées; des programmes adaptés avec un suivi et un accompagnement étroits des groupes vulnérables, et un socle de sécurité sociale pour tous qui soit juste. En ce qui concerne l'emploi des jeunes, il indique qu'une combinaison de politiques est capitale, notamment: une politique macroéconomique axée sur l'emploi, des PAMT, des garanties pour la jeunesse, des programmes de transition, des programmes d'obligations réciproques, des programmes spéciaux en matière de santé mentale et de travail, et des programmes d'insertion dans la vie active pour les personnes handicapées et les jeunes immigrants marginalisés.
- 102.** Le membre gouvernemental du Brésil présente deux exemples de réussite: la politique du salaire minimum, calculé selon une formule qui tient compte de la croissance de la productivité et de l'inflation, et le programme d'allocations monétaires conditionnelles ou d'allocations familiales pour les familles à faible revenu, qui accorde aux familles près de 25 pour cent du salaire minimum à condition que les enfants aillent à l'école. Il souligne que ces stratégies se sont avérées efficaces pour réduire la pauvreté et les inégalités au Brésil.
- 103.** La membre gouvernementale du Japon dit que la stratégie de croissance de son pays soutient les groupes défavorisés parmi les jeunes, les femmes et les personnes âgées en réformant le système d'enseignement supérieur, en facilitant la transition vers la vie active et en encourageant la participation sur le marché du travail.
- 104.** Le membre gouvernemental de l'Iraq explique que les politiques du marché du travail, en particulier pour les groupes défavorisés, sont principalement axées sur des mesures destinées à promouvoir et encourager l'emploi au moyen de microcrédits sans intérêt accordés aux femmes et aux veuves en situation de pauvreté, et de programmes de formation ciblés. Le gouvernement est en train de réaliser une étude de marché pour déterminer quelles mesures augmentent la productivité et créent des emplois.
- 105.** La membre gouvernementale de la Trinité-et-Tobago souligne l'importance de la protection des droits au travail et du respect des normes internationales du travail. Elle donne des exemples d'approches axées sur les droits dans son pays, destinées à promouvoir le travail décent, telles que l'augmentation du salaire minimum, l'augmentation de la durée du congé de maternité rémunéré et la formation des inspecteurs du travail pour contrôler efficacement et faire respecter l'application du salaire minimum. Le programme de sensibilisation aux questions du travail, lancé en 2012, a pour objectif de permettre aux représentants communautaires de militer en faveur du travail décent. En outre, une attention particulière est accordée aux droits des travailleurs domestiques, à la

promotion des politiques sur le lieu de travail par le centre tripartite d'information sur le VIH/sida tripartite et à la négociation collective.

- 106.** Le membre gouvernemental du Zimbabwe dit que son pays a adopté son premier cadre de politique nationale de l'emploi (2010), qui institue un forum tripartite pour l'emploi destiné à coordonner la mise en œuvre des mesures pour l'emploi. Il dit que le Programme de transformation socioéconomique durable du Zimbabwe (Zim-Asset) prévoit notamment la création de 2,2 millions d'emplois d'ici 2018. Il décrit la collaboration continue entre le gouvernement du Zimbabwe, le BIT, les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes, notamment la Commission de l'Afrique dirigée par le Danemark, dans la mise en œuvre des projets de coopération technique en faveur des jeunes, de l'emploi rural et de l'autonomisation économique. Dans le cadre de cette collaboration, le programme d'acquisition des compétences a été formellement adopté par le gouvernement comme cadre national pour l'autonomisation économique des jeunes, avec des mesures pour faire face aux difficultés d'emploi que rencontrent les jeunes en milieu urbain et rural au moyen de systèmes d'apprentissage informels.
- 107.** La membre gouvernementale des Comores note l'impact du sous-emploi dans le pays, qui touche particulièrement les travailleurs des régions rurales, et le décalage entre les systèmes d'éducation et de formation et les besoins du marché du travail. Par conséquent, les principaux objectifs de la politique nationale de l'emploi sont les suivants: i) développement des compétences et employabilité; ii) promotion sectorielle de la création d'emplois, en particulier dans les zones rurales et dans le secteur public; iii) promotion des possibilités d'emploi pour les jeunes et les femmes; et iv) renforcement de la qualité de la gouvernance en matière de politiques de l'emploi. L'intervenante demande l'appui du BIT pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi.
- 108.** La membre gouvernementale de l'Arabie saoudite met l'accent sur l'augmentation de la participation des femmes à la population active, qui est passée de 55 000 en 2009 à 400 000 à la mi-2014. Notant qu'accroître l'emploi n'est pas suffisant, elle décrit les mesures destinées à renforcer la qualité de l'emploi, consistant notamment à créer un système de surveillance des salaires pour assurer le respect de la législation sur les salaires, accroître les subventions salariales, lancer un programme d'assurance-chômage, et instaurer une commission tripartite pour définir la première politique nationale sur le salaire minimum. L'oratrice note que les politiques actives du marché du travail visent surtout les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. L'intégration des travailleurs handicapés est une priorité du gouvernement, notamment l'adoption de mesures pour inciter les entreprises à recruter des travailleurs ayant des besoins particuliers.
- 109.** Le membre gouvernemental de l'Argentine indique que la création et la promotion d'emplois décents ont contribué à réduire les inégalités dans le pays. Les politiques macroéconomiques et sectorielles, ainsi que les politiques du marché du travail, se sont traduites par une augmentation de l'emploi déclaré, une évolution positive des revenus réels et une amélioration du soutien aux groupes vulnérables sur le marché du travail. L'intervenant met en avant les réalisations du Conseil national de l'emploi, de la productivité et du salaire minimum, qui a permis de fixer un salaire minimum de subsistance par la négociation tripartite, ainsi que de promouvoir des politiques relatives à la négociation collective et l'inspection du travail. Le gouvernement a introduit des stratégies pour réduire l'emploi non déclaré, encourager la formalisation, lutter contre le travail des enfants et élargir le système de protection sociale.
- 110.** Le vice-président employeur déclare que les politiques de l'emploi et du marché du travail doivent offrir des possibilités d'emploi à tous les travailleurs, et pas uniquement aux groupes vulnérables. Du point de vue des employeurs, il est plus important de renforcer l'employabilité de manière à ce que chacun puisse participer au marché du travail.

L'emploi durable exige des services d'éducation, de formation, d'apprentissage et d'acquisition des connaissances tout au long de la vie. Une protection sociale adéquate exige également des entreprises durables. Les entreprises ont aussi des responsabilités sociales, auxquelles elles adhèrent depuis l'adoption des conclusions sur la promotion des entreprises durables en 2007. Ces piliers sont au cœur des politiques du marché du travail dans tous les secteurs et permettent aux entreprises d'accroître le nombre d'offres d'emploi.

- 111.** La vice-présidente travailleuse déclare que la lutte contre les inégalités croissantes et la création d'emplois décents exigent une approche dans laquelle se renforcent mutuellement les droits au travail, la négociation collective et la liberté d'association, ainsi que les initiatives de création d'emplois lancées par les gouvernements. Les politiques du marché du travail font partie d'un ensemble global qui pourrait générer un cercle vertueux de relance débouchant sur des emplois et engendrant la croissance économique. L'intervenante souligne que, en matière d'emploi, les jeunes ne devraient pas être perçus comme un problème car cela reviendrait à les victimiser. En fait, le véritable problème vient des économies à faible performance qui ne parviennent pas à créer des emplois adéquats pour les jeunes. Enfin, se référant à l'intervention du membre gouvernemental de l'Australie, l'oratrice dit craindre que les changements du système de protection sociale en Australie aient des effets négatifs sur les perspectives à long terme d'emploi des jeunes.

d) *Quelles mesures ont été prises, et quels mécanismes de coordination des politiques ont été mis en œuvre, aux niveaux national et international, pour améliorer la situation de l'emploi?*

Quelles mesures supplémentaires pourraient être prises pour promouvoir l'intégration des objectifs d'emploi dans le Programme de développement durable pour l'après-2015?

- 112.** Le vice-président employeur estime qu'une approche holistique exige de forger des liens plus étroits entre les politiques macroéconomiques, budgétaires, industrielles, commerciales, d'investissement, de l'environnement et de l'emploi. Il souligne que la coordination des politiques, dans le cadre du mandat fondamental de l'OIT en matière de travail et d'emploi, n'a pas pour but de minimiser les avantages relatifs des pays pris individuellement et que l'on ne doit pas s'attendre à ce que les pays suivent une approche universelle en matière de politiques. Chaque pays doit être libre d'élaborer l'ensemble de politiques qui correspond le mieux à ses besoins.
- 113.** L'orateur réaffirme que les décisions sur la coordination des politiques doivent impliquer les partenaires sociaux, d'autant que ces décisions concernent les entreprises. Les employeurs soutiennent l'engagement de l'OIT dans le débat sur les objectifs de développement durable pour l'après-2015, avec les partenaires tripartites, en collaboration avec le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) étant donné que la croissance et la création d'emplois – à travers la mise en place d'un environnement propice, le développement de l'entrepreneuriat et les entreprises durables – sont essentielles à l'éradication de la pauvreté et au développement. L'ensemble des objectifs de développement durable pour l'après-2015 doivent permettre d'assurer un suivi transparent en mettant en relation les activités et les cibles, équilibrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux, être centrés, simples, souples, multidimensionnels et universels, et chacun doit pouvoir se les approprier. Les entreprises étant au cœur de la promotion de l'emploi, les objectifs de

développement durable doivent également tenir compte des priorités des entreprises en créant l'environnement réglementaire approprié pour qu'elles puissent prospérer, en développant l'entrepreneuriat et favorisant les entreprises durables, en facilitant les investissements étrangers et le commerce, en fournissant les services de communication et les infrastructures, en reconnaissant que l'éducation, les compétences et la formation sont des éléments clés pour le développement durable à venir, et en faisant en sorte que les partenariats contribuent à la croissance.

- 114.** La vice-présidente travailleuse dit que, si le plein emploi productif et le travail décent sont des objectifs nationaux fondamentaux, il incombe alors aux gouvernements d'évaluer les effets de toutes leurs politiques sur l'emploi et le travail décent. Il est indispensable d'établir une coordination entre les ministères si l'on veut assurer le succès des politiques, conformément à la convention n° 122, étant donné que la majorité des politiques qui ont un impact sur l'emploi ne relèvent pas du ministère du Travail. L'oratrice se félicite du nombre croissant de pays qui ont avec succès élaboré des politiques de l'emploi par des efforts coordonnés et le dialogue tripartite. Il reste cependant beaucoup à faire et elle déplore le manque de coordination au sein du G20 dans la récente crise économique, qui a entraîné, entre autres, des restrictions budgétaires, ce qui, en fin de compte, a limité les possibilités de croissance.
- 115.** Outre la coordination des politiques macroéconomiques, l'oratrice souligne qu'il est important de coordonner les politiques salariales, en matière de conditions de travail et budgétaires, notamment en ce qui concerne la fiscalité, tous ces éléments jouant un rôle important pour stimuler la demande globale. Elle se réfère aux Tendances mondiales de l'emploi 2014 du BIT, soulignant les incidences positives potentielles d'une meilleure coordination des politiques, et invite le BIT à aider les pays à cet égard comme suit: mise au point d'un mécanisme utilisable par les pays pour promouvoir la cohérence dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques; instauration au BIT d'un mécanisme d'examen par les pairs des politiques de l'emploi pour faciliter les évaluations et les échanges d'expériences; promotion de la cohérence entre les politiques au niveau international au sein du G20 et conformément aux examens au titre de l'article IV des Statuts du FMI qui devraient comprendre une évaluation des résultats en matière d'emploi menée par le BIT. Le Bureau devrait mener d'autres recherches sur les avantages de la coordination des politiques pour la croissance de l'emploi. Il est de la plus haute importance de veiller à ce que le plein emploi productif et le travail décent soient incorporés dans le Programme de développement pour l'après-2015 en tant qu'objectif distinct. Le Bureau et les mandants devraient œuvrer en ce sens.
- 116.** La membre gouvernementale du Ghana, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, souhaite une meilleure mise en œuvre des politiques, ce qui devrait commencer avec l'identification des lacunes au stade de la réalisation et de l'évaluation, tout en tenant compte des spécificités nationales et régionales. Elle décrit deux initiatives prises en Afrique pour renforcer l'action politique, à savoir la Déclaration de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique (2004), y compris son mécanisme d'examen des progrès réalisés, et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), plate-forme de réalisation des activités de développement sur l'ensemble du continent. A la lumière de ces expériences et des différents enseignements, l'oratrice insiste à nouveau sur la nécessité de renforcer et d'améliorer le suivi et l'évaluation des politiques. Se référant au Programme de développement durable pour l'après-2015, elle se félicite de la visibilité que l'OIT a donnée à la question de l'emploi. Elle rappelle au Bureau la demande qui lui a été présentée lors de la 317^e session du Conseil d'administration concernant les raisons pour lesquelles certains pays et régions n'ont pas réussi à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et prie le Bureau de répondre à cette demande. Elle rappelle au Bureau son engagement concernant le Sommet extraordinaire relatif à la mise en œuvre de la Déclaration et du plan

d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté (2004) qui doit avoir lieu en septembre 2014.

- 117.** La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE ainsi que de l'Albanie, de l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Islande, de la République de Moldova, du Monténégro et de la Serbie, insiste sur l'importance de la coopération des politiques mondiales et régionales pour la promotion du plein emploi productif et librement choisi. Les dernières déclarations du G20 sont également encourageantes à cet égard, et l'oratrice se félicite de l'engagement et de la coopération continue du Bureau avec le G20 et d'autres instances internationales. Elle préconise des actions multilatérales et l'application de mesures tendant à assurer une meilleure gouvernance pour renforcer le volet social de l'Union monétaire européenne. Saluant le rôle exceptionnel joué par l'OIT dans les discussions sur l'après-2015, elle accueille avec satisfaction les propositions du Bureau sur les objectifs, les cibles et les indicateurs. Elle note que l'UE et ses Etats membres sont déterminés à promouvoir le plein emploi productif et le travail décent pour tous, des niveaux plus élevés d'emploi des jeunes, des socles de protection sociale ainsi qu'une croissance économique inclusive et durable, comme on a pu le voir lors de la dernière réunion du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Elle conclut en soulignant l'importance de la contribution des employeurs et des travailleurs au cadre de développement pour l'après-2015 et aux discussions.
- 118.** La membre gouvernementale du Japon salue les activités de l'OIT visant à inclure les questions relatives à l'emploi et à la protection sociale dans le Programme de développement pour l'après-2015 ainsi qu'à harmoniser son cadre stratégique avec celui de l'Organisation des Nations Unies. Elle estime que l'OIT doit s'efforcer de définir un indicateur clair concernant l'emploi qui sera incorporé dans les objectifs de développement durable.
- 119.** La membre gouvernementale du Sénégal dit que son pays a pris des mesures pour créer des emplois décents selon trois lignes d'action. Premièrement, il a élaboré un cadre économique favorable à la création d'emplois inclus dans le «Plan Sénégal Emergent», contenant les stratégies sectorielles pour la croissance et le Programme de réforme de l'environnement des affaires. Deuxièmement, les politiques sectorielles en matière de qualifications et d'emploi prévoient notamment la réforme du système de formation, l'élaboration d'une politique nationale de l'emploi en 2014 et le Plan d'action sur l'emploi des jeunes 2014-2018. Troisièmement, l'établissement d'un cadre général pour l'emploi et le marché du travail prévoit des mesures de renforcement de la gouvernance et de la législation sur le marché du travail, la mise en place d'un régime fiscal et d'investissement favorable à la création d'emplois, la fiscalité et les investissements qui favorisent la création d'emplois, l'adoption de nouveaux codes de sécurité sociale et du travail ainsi que la mise en place d'un régime fiscal simplifié pour les petites entreprises en vue de lutter contre l'économie informelle et d'élargir la protection sociale.
- 120.** Le membre gouvernemental des Philippines dit que l'institutionnalisation du dialogue social dans les processus d'élaboration des politiques aux niveaux national et international revêt une importance capitale aux fins de la coordination, de la cohérence et du succès. Aux Philippines, le Plan sur le travail et l'emploi 2011-2016, né du dialogue avec un large éventail de parties prenantes, dont les partenaires sociaux et des représentants de la société civile, a fait de l'emploi un élément central du Programme national sur le développement, un accent particulier étant mis sur la jeunesse. Ce plan traite de diverses questions relatives à l'emploi et au marché du travail, parmi lesquelles l'inadéquation des compétences, la transformation productive, les politiques actives du marché du travail, les réformes de la protection sociale, la fixation des salaires, la protection des travailleurs migrants et un programme global pour la réintégration des travailleurs migrants qui reviennent dans le

pays. Les objectifs du développement durable pour l'après-2015 doivent prévoir des partenariats public-privé plus forts et plus inclusifs, pouvant porter sur le renforcement des capacités institutionnelles et l'échange d'informations sur la demande et l'offre de main-d'œuvre. L'OIT doit jouer un rôle de facilitateur en veillant à assurer le caractère inclusif et durable de la croissance économique et du développement.

- 121.** La membre gouvernementale des Etats-Unis souligne que, dans son pays, le programme économique met l'accent sur la création d'emplois, le perfectionnement de la main-d'œuvre et l'amélioration de la sécurité des revenus pour les travailleurs et leurs familles. Au niveau international, les ministres du Travail et des Finances du G20 se sont engagés à poursuivre leurs efforts pour garantir que les politiques macroéconomiques sont propices à l'accroissement d'emplois de qualité. L'oratrice se félicite des efforts de l'OIT pour renforcer ses activités de recherche et de collecte de données sur les politiques macroéconomiques et les marchés du travail; elle soutient les services de recherche et de renforcement des capacités ainsi que les services consultatifs de l'Organisation et encourage cette dernière à poursuivre sa collaboration avec la Banque mondiale, le FMI et d'autres institutions internationales compétentes. Elle accueille avec satisfaction les contributions du Bureau à l'établissement des objectifs de développement durable pour l'après-2015.
- 122.** Le membre gouvernemental de l'Iraq dit que le ministère du Travail de son pays a pris un certain nombre d'initiatives pour organiser le marché du travail, par exemple en organisant le suivi des travailleurs migrants, en examinant la question de la couverture de la protection sociale et en développant des activités de formation et l'apprentissage. Les politiques et les normes doivent s'appliquer à toutes les entreprises présentes en Iraq. Au niveau international, ce pays participe pleinement aux activités de l'Organisation arabe du Travail et il bénéficie du soutien de l'OIT pour l'application de ses politiques et programmes. Enfin, dans le contexte des objectifs de développement durable pour l'après-2015, le ministère de la Planification collabore avec le ministère du Travail à la mise au point d'une politique unique de l'emploi.
- 123.** Le membre gouvernemental de l'Argentine fait remarquer que son pays a institué un forum interministériel pour évaluer le potentiel de croissance de certains secteurs et pour définir les moyens d'améliorer la compétitivité. Des plans d'action ont été établis pour combattre les obstacles au développement économique et de l'emploi, par exemple en améliorant l'accès à la formation professionnelle et à l'éducation et en encourageant l'adoption de nouvelles technologies. En 2011, l'Argentine a conçu un plan stratégique portant sur la formation tout au long de la vie, l'innovation et l'emploi. Lorsqu'elle a participé aux réunions du G20, l'Argentine a lancé un appel en faveur d'une augmentation des possibilités d'emploi décent au niveau mondial.
- 124.** La membre gouvernementale de la République démocratique du Congo souligne que, malgré une récente augmentation du PIB, la pauvreté frappe la majorité de la population de son pays. Il faut plus de partenariats et davantage de ressources financières pour soutenir l'emploi. Le pays a contribué au Programme de développement pour l'après-2015 en réunissant les partenaires sociaux afin de réfléchir aux priorités en matière de création d'emplois.
- 125.** Le membre gouvernemental de l'Afrique du Sud fait remarquer que le Pacte mondial pour l'emploi fournit un mécanisme inclusif et consultatif visant à garantir la cohérence des politiques économiques et des politiques de l'emploi. Il faut développer les interventions dans le domaine de l'emploi, sujet qui sera examiné lors du prochain Sommet extraordinaire sur l'emploi et l'éradication de la pauvreté qui se tiendra en septembre 2014 au Burkina Faso. Le gouvernement de l'Afrique du Sud est favorable au développement de politiques actives du marché du travail et des mesures ciblées, et il soutient l'emploi des

jeunes par des programmes d'apprentissage par exemple. L'intervenant encourage l'OIT à examiner les moyens de favoriser la mobilisation des ressources nationales en Afrique. Les mesures de protection sociale sont la clé de la réduction des vulnérabilités, et le dialogue social est essentiel pour soutenir la création d'emplois.

- 126.** Le membre gouvernemental de la Fédération de Russie fait observer que son pays étudie les moyens d'augmenter le taux de participation au marché du travail des travailleurs âgés, indiquant que la population active devrait diminuer de 6,5 pour cent d'ici 2030. La Fédération de Russie souhaite faire progresser les effectifs de travailleurs très qualifiés et développer les emplois dans le secteur des services et celui de la santé ainsi que dans la haute technologie. Le gouvernement prend un certain nombre de mesures pour améliorer l'éducation et la formation professionnelles ainsi que la mobilité géographique des travailleurs.
- 127.** La membre gouvernementale de la Zambie fait remarquer que son pays a mis au point une stratégie nationale d'industrialisation et de création d'emplois pour faire face au niveau élevé du chômage. Le sixième plan national de développement et le budget national sont alignés de manière à canaliser les ressources vers les quatre domaines d'action prioritaire reconnus comme ayant le plus fort potentiel de création d'emplois: construction et développement des infrastructures, tourisme, agriculture et industrie manufacturière. Il reste un défi considérable à relever, à savoir le suivi et l'évaluation de l'impact des mesures prises, et l'oratrice invite le Bureau et la commission à accorder une attention particulière à cette question.
- 128.** Le membre gouvernemental de la Tunisie fait observer que la coordination des politiques est indispensable à l'amélioration des résultats en matière d'emploi. La Tunisie a mis en place plusieurs instances pour traiter la question de l'emploi, en particulier un Forum national sur l'emploi et un Pacte tripartite axé sur la création d'emplois. L'intervenant remercie le Bureau pour son appui dans l'établissement d'un contrat social national et de son assistance ultérieure sous la forme de services consultatifs techniques aux mandats tripartites.
- 129.** La membre gouvernementale de l'Indonésie présente l'approche à cinq volets que son pays a adoptée à l'appui de la création d'emplois: informations sur le marché du travail, entrepreneuriat, promotion des compétences et capacités de la main-d'œuvre, programmes d'investissement dans des infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre et programme d'urgence de création d'emplois.
- 130.** La vice-présidente travailleuse, répondant à la déclaration des employeurs selon laquelle les pays devraient entièrement décider de leurs politiques, explique que l'OIT a pour mandat de promouvoir de bonnes pratiques et de fournir des avis de qualité pour que les objectifs fixés dans sa Constitution soient atteints. Elle demande la mise au point d'un cadre de politiques globales pour l'emploi qui pourrait être utilisé pour répondre aux circonstances et aux problèmes d'emploi propres à chaque pays.
- 131.** Le vice-président employeur affirme qu'il n'appartient pas à l'OIT de prescrire des politiques, mais que son rôle est de faciliter la coordination de toute une gamme de politiques et de moyens d'action. Les gouvernements doivent être libres d'utiliser les instruments les plus appropriés, en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs. Les employeurs auraient souhaité que le rapport du Bureau contienne des informations sur la mise en œuvre de la résolution concernant la promotion d'entreprises durables (2007) et sur les travaux de recherches qui pourraient servir à orienter les politiques aux niveaux national et international. Les employeurs ne sont pas convaincus par la proposition des travailleurs en faveur d'un nouveau mécanisme mondial de coordination des politiques, car l'OIT est déjà active au niveau international et l'important

travail d'élaboration des politiques a lieu au niveau national. Il y a déjà eu une tentative d'examen par les pairs sur proposition des travailleurs au sein du Conseil d'administration, mais celui-ci ne l'a pas jugé utile et cet examen n'a donc pas été poursuivi. Il faut réfléchir à la manière dont on pourrait mener différemment un examen par les pairs.

e) Quelles mesures le Bureau a-t-il prises pour aider les mandants dans les domaines ci-dessus et avec quels résultats?

132. La vice-présidente travailleuse reconnaît que le Bureau a mis en place un large éventail d'actions; la demande des services de l'OIT a augmenté, son appui étant apprécié et utile. Elle se félicite que le Bureau mette davantage l'accent sur les politiques macroéconomiques axées sur l'emploi, mène des recherches et des activités de coopération technique au niveau national et propose que le cadre de politiques macroéconomiques mis au point forme la base d'un cadre de politiques élargi pour la promotion du plein emploi productif et du travail décent. Il faut se féliciter que l'OIT appelle à stimuler la demande mondiale est important et doit être salué. Cependant, trop peu de pays mettent en œuvre des politiques axées sur l'emploi et le Bureau doit intensifier ses efforts en matière d'assistance technique et de plaidoyer, notamment en collaborant avec d'autres organisations internationales. Le Bureau doit également renforcer la coordination et participer aux visites de pays au titre de l'article IV des Statuts du FMI afin de fournir parallèlement des conseils sur les politiques. Le Bureau doit s'appuyer sur ses travaux de recherche relatifs aux politiques commerciales et industrielles pour fournir des orientations en matière de politiques et mener des activités à l'échelle nationale, et doit inclure les politiques industrielles dans le cadre de politiques macroéconomiques. Il doit mettre au point un outil pratique sur les politiques industrielles et leur mise en œuvre. Les travaux sur les investissements à haute intensité de main-d'œuvre et les systèmes de garantie de l'emploi ont porté leurs fruits et doivent être poursuivis. Il faut plus de ressources, de travaux de recherche et d'orientations sur les questions de la qualité de l'emploi, des inégalités et des effets du chômage de longue durée, domaines qui ont reçu des ressources très insuffisantes, et il faudrait mettre au point un ensemble de mesures pour aider les mandants à faire face à ces défis. Les efforts du Bureau pour favoriser l'entrepreneuriat et améliorer les conditions de travail dans les PME bénéficieraient d'un engagement accru des syndicats au niveau national et d'une meilleure prise en compte des droits des travailleurs dans tous les programmes. Ces efforts devraient être mieux intégrés au reste des activités du Bureau. De même, le Bureau doit accroître ses activités concernant les PME, les coopératives et l'économie sociale, qui est un domaine de travail important depuis longtemps. L'OIT a fait du bon travail en ce qui concerne le développement des compétences et devrait mettre l'accent sur l'enseignement et la formation professionnels. L'on doit saluer son engagement à placer les partenaires sociaux au cœur du développement des compétences. Il est essentiel d'intégrer les normes internationales du travail dans tous les domaines d'activité du Bureau. En général, le Bureau devrait mieux coordonner ses propres actions et créer des synergies entre les programmes et les projets. Les cadres globaux devraient être mieux appliqués, avec des apports des différents départements, puisqu'ils sont le seul moyen de favoriser la réalisation d'importants progrès dans le domaine de l'emploi.

133. Le vice-président employeur reconnaît les mesures prises par l'OIT à l'appui des entreprises durables, mais souhaiterait que davantage d'actions soient menées pour soutenir et promouvoir un environnement propice aux entreprises durables, puisque cela est déterminant pour la création d'emplois. Il n'est pas certain que l'on se soit inspiré des conclusions de la résolution de la CIT sur les entreprises durables pour l'élaboration des domaines de première importance. L'orateur prie instamment l'OIT de placer la croissance des entreprises, et plus largement l'environnement propice, au cœur de ses travaux, afin de maximiser leur impact sur la promotion de l'emploi productif. L'évaluation de l'impact est

cruciale pour montrer ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas, et les raisons et les manières d'apporter des améliorations; bien que, d'après le Bureau, il soit encore prématuré de juger de l'impact des initiatives au niveau de l'entreprise, il serait utile de fixer un cadre assorti de délais à cet égard. Ses travaux avec l'équipe Doing Business de la Banque mondiale et l'exploitation de ses données et connaissances pourraient apporter des informations précieuses pour l'activité du Bureau sur la promotion d'un environnement propice aux entreprises durables.

134. Dans un monde du travail en évolution, il importe que les mandants anticipent les changements à venir de manière à être proactifs et non seulement réactifs lorsqu'il faut saisir les opportunités et relever les défis. Les employeurs souhaiteraient donc que l'OIT renforce les connaissances dans ce domaine. Le colloque organisé par ACT/EMP en novembre 2013 a donné lieu à un débat riche, utile et intéressant pour tous les mandants. Les publications de l'OIT doivent être équilibrées et bien documentées, et doivent présenter clairement les coûts et les avantages des projets de politiques. Il serait bon de disposer de davantage de notes de synthèse sur les sujets essentiels pour la croissance économique, la création d'emplois et le travail décent. L'OIT doit effectuer un examen rigoureux des normes internationales du travail et de leur pertinence compte tenu de l'évolution du monde du travail, afin de disposer de normes susceptibles d'être ratifiées et de satisfaire les objectifs de l'Organisation.

135. La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE ainsi que de l'Albanie, de l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Géorgie, de l'Islande, du Monténégro, de la République de Moldova et de la Serbie, souligne le rôle primordial que joue l'OIT dans la fourniture d'une expertise et encourage le Bureau à continuer de recenser les enjeux en matière d'emploi et d'utiliser sa structure tripartite pour traiter les questions complexes. Elle se félicite des conclusions de l'évaluation indépendante de 2012 de la stratégie de l'OIT visant à assurer l'intégration de politiques d'emploi inclusives, qui accentuent la visibilité du Bureau dans ce domaine. Elle souligne combien sont appréciés et soutenus les travaux du Bureau sur les cadres macroéconomiques, son influence dans les forums internationaux, y compris le G20, et ses efforts pour renforcer son expertise en matière de politiques commerciales, d'investissement et industrielles. Le renforcement des méthodologies d'évaluation de l'impact sur l'emploi aiderait le Bureau à fournir une orientation stratégique aux Membres, par exemple sur les investissements dans les infrastructures, ou sur le lien entre un environnement propice aux entreprises et la performance de ces dernières. La mise au point de la méthodologie pour évaluer l'environnement propice aux entreprises durables (*Enabling Environment for Sustainable Enterprises*), les activités relatives à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale ainsi que d'autres programmes de formation du Bureau méritent donc d'être salués. Compte tenu de l'importance de la lutte contre le chômage des jeunes en tant qu'objectif, comme noté lors de la 320^e session du Conseil d'administration, les efforts déployés par le Bureau pour accroître son expertise et son appui dans ce domaine font l'objet de soutien. Les activités du Bureau dans le domaine du développement des compétences et de la formation sont les bienvenus, et l'intervenante souligne l'intérêt des pays à l'égard des activités destinées à éviter l'inadéquation des compétences, développer une plateforme de partage des connaissances entre secteur public et secteur privé, soutenir les politiques nationales de développement des compétences, promouvoir des outils sur l'anticipation des besoins en matière de compétences et élaborer des programmes d'apprentissage.

136. Le membre gouvernemental de la Suisse salue les efforts entrepris par le Bureau sur les questions de commerce et d'emploi depuis la discussion récurrente sur l'emploi de 2010. Il dit que les travaux de recherche que le Bureau a entrepris ont fait avancer les discussions sur le sujet et encourage le Bureau à poursuivre ses travaux et à intensifier sa collaboration

avec d'autres organisations internationales. Il attire en outre l'attention sur l'importance des projets de coopération technique du Bureau, tels que SCORE et Better Work. Ces projets démontrent la relation positive entre travail décent et productivité, mais aussi que l'intégration des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement mondiales exige que soient respectés les principes et droits fondamentaux au travail. Se félicitant que le projet SCORE ait été élargi, l'orateur appelle le Bureau à renforcer ses travaux dans le domaine des partenariats public-privé.

- 137.** La membre gouvernementale du Japon rappelle la résolution concernant la crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action adoptée par la Conférence internationale du Travail 2012, indiquant que le Japon a mis en place un projet de coopération technique qui vise à réaliser une base de données sur les politiques de promotion de l'emploi des jeunes dans la région Asie-Pacifique. Dans le cadre de leur collaboration avec le Bureau, les pays sont encouragés à échanger les bonnes pratiques et à aider les autres Etats Membres à résoudre leurs problèmes d'emploi.
- 138.** La membre gouvernementale des Etats-Unis demande au Bureau d'étendre ses recherches et sa base de connaissances et d'aider davantage les Etats Membres à faire le lien entre les politiques nationales de l'emploi et les conditions de travail, l'administration du travail, la politique salariale, la liberté d'association, la négociation collective et la sécurité et santé au travail. Elle salue l'aide apportée par le Bureau aux Etats Membres pour améliorer l'employabilité et la productivité au moyen du perfectionnement des compétences. A cet égard, elle note l'accent mis sur l'apprentissage, lequel devrait continuer d'être considéré avec attention. Elle souligne que le Bureau doit continuer à donner la priorité à la recherche empirique, notamment sur les questions du commerce, de l'emploi, des transformations sectorielles et du perfectionnement des compétences, tout en faisant mieux connaître ses travaux de manière à accroître sa visibilité parmi les décideurs.
- 139.** La membre gouvernementale de la République démocratique du Congo rend compte de l'appui fourni par le Bureau à son pays, notamment pour l'élaboration d'une politique nationale de l'emploi et de la formation (à partir de 2007), d'un plan d'action national pour l'emploi des jeunes (2008), d'un plan d'action national de lutte contre le travail des enfants (2011) ainsi que d'une politique nationale de formation professionnelle (2014); elle mentionne également l'aide apportée aux partenaires sociaux dans les discussions sur le programme pour l'après-2015. En outre, le Bureau a soutenu un projet de coopération technique visant à créer des emplois pour les jeunes dans la région du Katanga en profitant de la croissance du secteur minier. Le ministère du Travail a réorganisé son fonctionnement afin d'améliorer la qualité de ses services et il a élaboré une politique sectorielle compatible avec la stratégie nationale de croissance et d'emploi pour la réduction de la pauvreté.
- 140.** Le membre gouvernemental de l'Australie, pays qui assure actuellement la présidence du G20, se félicite de la participation active et continue de l'OIT au G20, et notamment des analyses et des conseils techniques qu'elle a fournis au Groupe de travail sur l'emploi du G20 et qui ont aidé à définir des politiques de l'emploi efficaces. Il fait remarquer que les pays du G20 se sont engagés à relever au cours des cinq prochaines années la croissance du PIB global de plus de 2 pour cent par rapport à ce que les politiques actuellement menées devraient leur permettre d'atteindre, de manière à contribuer à l'augmentation de l'emploi mondial. L'intervenant ajoute que les pays du G20 élaborent des plans nationaux de croissance et d'emploi afin d'éviter que le chômage ne devienne structurel, pour créer des emplois de meilleure qualité et favoriser la participation, notamment des femmes, au marché du travail. En conclusion, l'orateur encourage l'OIT à continuer de participer à tous les forums multilatéraux pertinents afin de promouvoir l'emploi et la coordination des politiques.

-
141. Le membre gouvernemental de Sri Lanka indique que le Conseil des ministres de son pays a approuvé une politique nationale de l'emploi et qu'un plan d'action tripartite national sur la politique macroéconomique, la formation professionnelle, les institutions du marché du travail, l'entrepreneuriat et les politiques actives et passives du marché du travail a été soumis pour approbation. L'intervenant remercie l'OIT de son appui à l'élaboration de cette politique.
142. La vice-présidente travailleuse, répondant aux observations du vice-président employeur sur une approche politique universelle, rappelle que l'OIT a consenti d'importants efforts pour influencer sur le débat international en matière de cohérence des politiques. Elle souligne qu'il faudrait renforcer, et non affaiblir, la position de l'OIT et qu'un processus d'examen par les pairs pourrait aider encore davantage les pays à tirer parti de l'expérience des autres pays.

Point 3. Répercussions de la conjoncture, interne et externe, sur les travaux de l'OIT en matière d'emploi

a) *Quels devraient être les principaux volets d'un cadre global, approprié et efficace, favorisant la création d'emplois décents durant les prochaines années?*

143. Le vice-président employeur préconise l'adoption d'une approche globale et intégrée des stratégies de l'emploi. Il faut mettre en place des politiques de l'offre et de la demande pour créer un cercle vertueux d'investissement et de croissance de la production, susceptible à son tour de promouvoir l'emploi. Le cadre doit s'adapter aux changements structurels de l'économie mondiale et du monde du travail. Comme prévu dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008, les actions doivent être fondées sur des faits, ancrées dans la réalité et reprises dans le Programme et budget de l'OIT. La promotion d'entreprises durables doit être au cœur de ce cadre global, puisque, faute d'un environnement propice aux entreprises et à l'entrepreneuriat, il ne saurait y avoir de création d'emplois durables. Il est impératif de se concentrer sur des actions au niveau national, sans perdre de vue les spécificités des différents pays, comme le préconisent par exemple les conclusions de la réunion régionale européenne de l'OIT tenue à Oslo en 2013.
144. La vice-présidente travailleuse réaffirme son attachement aux divers cadres importants de l'OIT en vigueur, notamment l'Agenda global pour l'emploi, le Pacte mondial pour l'emploi, la convention n° 122, les conclusions de la discussion récurrente de 2010 sur l'emploi, l'appel à l'action de 2012 pour l'emploi des jeunes et, plus fondamentalement, la Déclaration sur la justice sociale et les normes internationales du travail. Il convient de s'attaquer aux déséquilibres préexistants et aux causes profondes d'une croissance faible de manière coordonnée aux niveaux tant national que mondial en adoptant un cadre global qui a pour objectif général la réalisation du plein emploi productif et librement choisi et du travail décent. Ce cadre requiert des politiques centrées sur l'emploi au niveau macroéconomique en sus de politiques propices à l'emploi dans les domaines de l'investissement, du commerce et du développement industriel ainsi que des politiques qui luttent contre les inégalités, améliorent la qualité des emplois et les salaires et encouragent la négociation collective. Il faut que le Bureau entreprenne des travaux de recherche et élabore des outils sur: les politiques industrielles susceptibles de contribuer aux transformations structurelles; l'impact des chaînes de valeur mondiales et de l'investissement direct étranger sur les transformations structurelles et la création

d'emplois; les activités de recherche et d'assistance technique pour lutter contre les inégalités, l'insécurité de l'emploi et les formes atypiques de travail, au moyen de toute une gamme de mesures comme des politiques fiscales, la promotion de la convention n° 122 et de ses recommandations et de toutes les normes pertinentes pour la promotion du travail décent; la façon dont l'éducation et la formation professionnelle peuvent favoriser une évolution vers des activités économiques à plus forte valeur ajoutée; et la façon de promouvoir le respect des droits au travail des jeunes travailleurs de manière à ce qu'ils ne soient pas l'objet de discrimination ni ne soient recrutés dans des emplois précaires et faiblement rémunérés. Enfin, il convient de fournir une aide à la coordination des politiques à trois niveaux: au niveau national, le Bureau doit favoriser l'élaboration de mécanismes de coordination interministérielle fondés sur la consultation tripartite et le dialogue social; au niveau interne à l'Organisation, un mécanisme d'examen des politiques de l'emploi par les pairs doit être mis en place au sein du Conseil d'administration; et dans les tribunes internationales et régionales ainsi que dans ses interactions avec d'autres organismes internationaux, le Bureau doit insister sur la nécessité et les avantages d'une coordination internationale sur la politique de l'emploi.

145. La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, de l'Albanie, de l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Ex-république yougoslave de Macédoine, de la Géorgie, de l'Islande, de la République de Moldova, du Monténégro, de la Serbie et de l'Ukraine, met l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux défis de l'emploi tant immédiats qu'à long terme. L'OIT est encouragée à continuer de procéder à des examens des politiques de l'emploi à la demande, en tenant compte des recommandations de l'évaluation effectuée dans ce domaine en 2012. L'intervenante est favorable à un mécanisme volontaire d'examen par les pairs pour autant qu'il n'engendre pas de dépenses élevées pour les pays participants et ne fasse pas double emploi avec les activités relatives au suivi des normes. Il faut s'occuper des lacunes en matière de connaissances, et l'intervenante salue l'initiative du Bureau en vue d'intensifier ses travaux de recherche et de développer ses outils dans les domaines du chômage structurel et de longue durée, du travail indépendant, des technologies, des liens entre l'emploi et les compétences, de l'inégalité et des interventions réussies en matière d'emploi des jeunes. L'OIT est invitée à continuer de donner la priorité à la question de l'emploi des jeunes. Il convient d'accorder une attention particulière à la mise en application des résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 102^e session concernant le développement durable, l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique. Parallèlement, le Bureau doit continuer d'œuvrer au renforcement des capacités des partenaires sociaux et à la promotion de la ratification et la mise en œuvre des normes internationales du travail ainsi que de la cohérence des politiques au niveau international, en particulier dans le contexte du Groupe de haut niveau des Nations Unies sur le Programme de développement pour l'après-2015 et du G20, ainsi que dans le cadre de la collaboration avec le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale. Le renforcement de la coopération avec l'Union européenne est encouragé.

146. Le membre gouvernemental du Canada souligne la nécessité de faciliter la transition des jeunes de l'école au travail. Les jeunes diplômés manquent souvent d'expérience professionnelle concrète, situation encore aggravée par l'inadéquation des compétences. Il faudrait accorder une attention particulière aux groupes vulnérables. Avec le vieillissement des populations et l'apparition de lacunes en matière de compétences dans certains secteurs, il conviendrait d'envisager de faire à nouveau appel aux travailleurs âgés. De plus, l'intervenant insiste sur l'importance de mettre l'accent sur un cadre de politiques macroéconomiques axé sur des politiques d'emploi, industrielles et de protection sociale car, comme l'a montré l'expérience canadienne, un tel cadre favorise les transitions et l'attachement au marché du travail et renforce la résistance des individus aux changements et aux chocs économiques. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une

mondialisation équitable et les quatre objectifs stratégiques de l'OIT pourraient mieux contribuer à l'Agenda du travail décent s'ils étaient mis en œuvre de façon holistique.

- 147.** La membre gouvernementale des Etats-Unis apprécie les explications fournies dans le rapport sur la façon dont les domaines de première importance sont censés promouvoir l'objectif stratégique de l'emploi. Elle note que la base de connaissances et les outils comportent des lacunes, notamment dans les domaines du chômage structurel et de longue durée, de l'emploi indépendant, des technologies, des liens entre l'emploi et les compétences et de l'inégalité. Les mandants gagneraient à mieux comprendre les questions de chômage de longue durée et d'inégalité, et le Bureau devrait redoubler d'efforts pour mieux comprendre et fournir des orientations sur ces questions. L'intervenante se félicite généralement de la proposition d'examen renforcé et volontaire des politiques de l'emploi au niveau des pays et demande au Bureau de soumettre des propositions au Conseil d'administration. Elle suggère également que le Bureau aide les Etats Membres à associer conditions de travail, administration du travail, politique salariale, liberté syndicale et négociation collective dans les politiques nationales de l'emploi plus larges.
- 148.** Le membre gouvernemental de la République de Corée fait remarquer que le processus de croissance économique dans son pays pourrait donner des indications sur les réformes structurelles du secteur industriel et les politiques commerciales. Les économies émergentes ont beaucoup appris quant à la manière de stimuler la croissance par le développement des ressources humaines et l'amélioration des niveaux de compétence; l'importance des politiques de ressources humaines favorables, telles que la protection de la maternité; et la façon d'aider les entreprises en développant l'enseignement et la formation professionnelle. L'intervenant demande à l'OIT de mener des recherches sur les systèmes de développement des talents dans les différents secteurs et d'étendre ses travaux de coopération technique et de production d'informations statistiques.
- 149.** Le membre gouvernemental de la Tunisie souligne qu'un cadre global et tripartite est essentiel pour soutenir la création d'emplois. Dans son pays, la mise en place d'un contrat social tripartite a créé un terrain fertile pour le développement de politiques de l'emploi saines. La croissance économique et des systèmes réglementaires solides sont indispensables au succès d'un cadre global. L'emploi devrait être au cœur des politiques économiques.
- 150.** La membre gouvernementale de la Trinité-et-Tobago note que l'on ne pourra pas avancer sur le chemin du développement durable sans traiter la question de la création d'emplois décents. Un des rôles essentiels de l'OIT est d'assurer la cohérence des politiques au niveau international afin que toutes les organisations internationales prévoient des objectifs en matière d'emploi dans leurs activités. Dans son pays, trois organes ont récemment été mis en place pour assurer la cohérence des politiques nationales: le Groupe de travail sur le dialogue social, le Conseil sur la compétitivité et le Conseil de développement économique. Il est également primordial de disposer de systèmes d'information sur les savoirs adéquats qui soutiennent l'élaboration de politiques saines. Il faut davantage mettre l'accent sur le développement vert et durable, ainsi que sur l'amélioration de la formation professionnelle fondée sur le dialogue social.
- 151.** Le membre gouvernemental de l'Indonésie dit qu'un cadre global de création d'emplois décents doit inclure: la promotion et l'amélioration de la productivité et des compétences des travailleurs, l'élaboration d'un système d'information sur le marché du travail, et des services de l'emploi tels que la prospection, le conseil et la mise en correspondance de la demande et de l'offre d'emploi. Il souligne également la nécessité de renforcer les services d'inspection du travail, notamment les capacités des inspecteurs et les consultations tripartites.

-
152. Le membre gouvernemental du Burkina Faso remercie l'OIT de la coopération technique apportée à son pays pour élaborer la politique nationale de l'emploi. Une fois élaborées, il est indispensable que les politiques soient mises en œuvre de manière cohérente et efficace et intégrées aux plans nationaux de développement. Par conséquent, l'OIT doit se concentrer davantage sur: l'appui à la mise en œuvre des politiques de l'emploi, le renforcement des capacités des services publics de l'emploi, le suivi de l'impact des politiques et des cadres macroéconomiques pour promouvoir l'emploi, et l'aide aux pays pour mettre en place des mécanismes de protection sociale, en accordant une attention particulière aux travailleurs de l'économie informelle et de l'agriculture.
153. La membre gouvernementale de la République bolivarienne du Venezuela suggère que le Bureau travaille avec les mandants à partir des cadres existants et fournisse une assistance accrue pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de création d'emplois dans les pays qui en ont besoin. Le Bureau doit poursuivre sa collaboration avec d'autres institutions spécialisées dans le cadre de son mandat et accroître ses activités de recherche sur le développement durable.
154. La membre gouvernementale du Japon dit que, outre une politique monétaire audacieuse et une politique budgétaire souple de lutte contre la déflation, les investissements dans les secteurs industriels nouveaux et en plein essor et la promotion d'une transition sans heurt vers le marché du travail ont multiplié les possibilités d'emploi et amélioré les salaires des travailleurs. Au Japon, la mise en œuvre de telles mesures permet à toute personne souhaitant travailler de tirer le meilleur parti de ses capacités sur le marché du travail.
155. Le membre gouvernemental de la Chine appelle l'attention sur quatre domaines prioritaires: mener des recherches sur les politiques industrielles afin de créer des emplois de qualité; améliorer la formation professionnelle pour renforcer les capacités des travailleurs et promouvoir l'emploi stable; renforcer le dialogue social et les consultations afin qu'employeurs et travailleurs se partagent les fruits du développement, y compris de meilleurs salaires; et améliorer la protection sociale, l'environnement professionnel et les systèmes de sécurité sociale, ainsi que préserver les droits des travailleurs.

b) *Quels enseignements avons-nous tirés quant à l'interdépendance des quatre objectifs stratégiques de l'OIT en matière de promotion de l'emploi?*

156. La représentante du Secrétaire général fait une présentation devant la commission sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, qui sont interdépendants et se renforcent mutuellement, ainsi que le souligne la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008. Pour aider la commission dans ses discussions, elle insiste sur la logique des relations entre l'emploi et les autres objectifs stratégiques, en s'appuyant sur des exemples d'activités que le Bureau a entreprises depuis la première discussion récurrente en 2010. Un excellent exemple de l'engagement du Bureau à fournir aux mandants des services davantage intégrés en matière d'analyse, de conseils techniques et de renforcement des capacités est le choix de 8 domaines de première importance en tant que priorités pour 2014-15. En effet, dans ce cadre, les activités entreprises feront appel à l'expertise de différents domaines de spécialisation technique de manière à proposer aux mandants des approches plus globales et cohérentes pour relever les défis multidimensionnels auxquels ils font face. Premièrement, les liens entre emploi et dialogue social sont à la base des travaux du Bureau en termes de processus et de contenu. L'un des principaux objectifs des travaux du Bureau à cet égard consiste à renforcer les capacités des employeurs, des syndicats et des administrations nationales du travail afin qu'ils puissent contribuer plus efficacement à la formulation des politiques nationales de l'emploi. Deuxièmement, la relation entre emploi et principes et droits fondamentaux au travail s'appuie sur le fait que le respect de ces droits est un lien essentiel entre, d'une part,

la croissance économique et les entreprises durables et, d'autre part, la croissance inclusive, le progrès social et la prospérité partagée par le plus grand nombre. Enfin, les politiques de l'emploi et les stratégies d'extension de la protection sociale, laquelle constitue le quatrième objectif stratégique, doivent être cohérentes et se renforcer mutuellement afin d'atteindre les objectifs de l'emploi et les objectifs sociaux souhaités.

- 157.** La vice-présidente travailleuse dit que le lien entre les quatre objectifs stratégiques est essentiel, même s'il apparaît trop rarement dans l'élaboration des politiques nationales et les activités de coopération technique du Bureau. Elle souligne que les pays qui ont adopté des politiques globales et se renforçant mutuellement ont obtenu de meilleurs résultats sur le plan de l'emploi et de la lutte contre les inégalités. Tel était également l'objet du Pacte mondial pour l'emploi. Néanmoins, la perspective de l'emploi est trop souvent traitée de manière isolée, sans prise en compte d'autres perspectives ou synergies. L'on ne tire donc pas suffisamment parti du fait que les objectifs stratégiques se renforcent mutuellement. Ainsi, le rapport du Bureau soumis à la discussion aurait pu mettre davantage l'accent sur les résultats des politiques globales incorporant l'ensemble des quatre objectifs stratégiques. S'agissant du chômage des jeunes, les activités ne portent souvent que sur une seule dimension, comme les compétences ou l'entrepreneuriat, dimensions qui, prises isolément, ne sont pas productives. L'activité du Bureau dans les pays doit donc être conçue autour d'un ensemble de politiques globales. L'accent mis sur des résultats de pays sans lien entre eux contribue encore à segmenter les activités du Bureau, tandis que les programmes par pays de promotion du travail décent visent des objectifs étroitement définis, passant à côté d'occasions de coordonner le travail. Il conviendrait d'instituer des mécanismes plus à même de favoriser les synergies au sein du Bureau et notamment d'établir des contacts plus systématiques avec ACTRAV et ACT/EMP ainsi que les partenaires sociaux. Il est indispensable de renforcer les capacités des mandants pour améliorer l'élaboration des politiques tandis que les normes internationales du travail devraient constituer la base de toutes les interventions du Bureau aux niveaux régional, national et international.
- 158.** Le vice-président employeur souligne que la résolution de 2007 sur les entreprises durables fait apparaître l'interdépendance des quatre objectifs stratégiques. Il attire l'attention sur l'appel lancé dans la Déclaration sur la justice sociale tendant à établir des synergies entre les objectifs stratégiques afin de promouvoir l'emploi. Il serait utile d'en savoir plus sur l'impact des travaux du Bureau à cet égard. L'emploi doit être intégré à l'ensemble des activités, ce qui suppose de promouvoir un environnement propice aux entreprises durables en mettant l'accent sur le développement des compétences pertinentes. Les employeurs souhaitent que l'on reconnaisse davantage la centralité des entreprises durables et la valeur des 17 piliers de la résolution de 2007 sur les entreprises durables. Si le rôle fondamental de la protection sociale ne doit pas être négligé, les mesures prises doivent être durables et adaptées aux circonstances nationales. Le dialogue social constructif apparaît également comme pilier essentiel pour les entreprises durables. Les employeurs n'ont jamais cessé de souligner l'importance de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) et des conventions fondamentales. L'on comprendrait mieux la portée du droit et des institutions du travail si l'on associait la protection avec la promotion de l'emploi. La création d'emplois elle-même est un préalable nécessaire pour bénéficier d'avantages tels que les mesures d'inspection du travail, le salaire minimum et la protection contre les discriminations. En outre, il conviendrait aussi de faire des efforts pour promouvoir les PME et l'éducation à l'entrepreneuriat tout en reconnaissant le rôle des grandes entreprises en matière d'emploi.
- 159.** La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Islande, du Monténégro et de la Serbie, met en avant le fait que les quatre objectifs stratégiques sont indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement, soulignant que cela doit être pris en compte

dans la définition des futures priorités sur l'emploi. La protection sociale, la croissance et l'emploi se renforcent mutuellement, tandis qu'il ne peut y avoir d'emploi librement choisi si les principes et les droits fondamentaux au travail ne sont pas respectés. Qui plus est, la répartition équitable des profits tirés des gains de productivité et de la croissance n'est pas possible sans dialogue social. L'oratrice appuie dès lors les efforts déployés par le Bureau pour renforcer la cohérence des politiques, notamment pour veiller à ce que les normes internationales du travail guident les gouvernements et les partenaires sociaux et pour encourager le recours au dialogue social. Plusieurs domaines de première importance étant liés à l'objectif de l'emploi, le Bureau doit renforcer sa collaboration interne et faire appel à une expertise multidisciplinaire entre les départements et les unités sur le terrain.

- 160.** La membre gouvernementale du Japon souligne que les quatre objectifs stratégiques de l'OIT se complètent mutuellement et que la protection sociale et le dialogue social sont nécessaires à la promotion de l'emploi. La stratégie présentée dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable a préparé la voie à la discussion récurrente et à l'adoption d'une approche intégrée qui prend en considération les quatre objectifs stratégiques pour promouvoir le travail décent et l'emploi.
- 161.** La membre gouvernementale du Ghana remercie la représentante du Secrétaire général de l'assistance technique fournie par l'OIT à son pays. Elle confirme que les quatre objectifs stratégiques sont indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement et souligne combien il est important de créer des emplois qui assurent l'inclusion sociale des jeunes et des groupes vulnérables, de garantir la bonne application des conventions, d'investir dans l'humain et de promouvoir le tripartisme par le dialogue social.
- 162.** La vice-présidente travailleuse fait remarquer que le vice-président employeur a proposé de mettre les entreprises durables au cœur du débat; tout en reconnaissant l'importance des entreprises durables dans la création d'emplois décents, elle estime que la discussion doit porter avant tout sur un cadre plus large, qui garantit le renforcement mutuel des quatre objectifs stratégiques.
- 163.** Le vice-président employeur suggère un cadre pour rédiger les conclusions de la discussion récurrente. Les 17 piliers du cadre des entreprises durables de 2007 répondent à la question de savoir ce qui crée les emplois et quelles sont les politiques à même de soutenir l'emploi. Les compétences et les formes flexibles d'emploi sont une réponse à la question de l'insertion sur le marché du travail. Une déclaration claire sur les mesures que pourraient prendre les gouvernements, les partenaires sociaux et le Bureau, comme dans les conclusions de la première discussion récurrente en 2010, permettrait d'explorer les résultats obtenus par l'OIT et les difficultés qu'il reste à surmonter. L'intervenant dit à nouveau que les réformes nécessaires dans chaque pays pour assurer une croissance économique durable et la création d'emplois dépendent du contexte. Il remarque qu'un consensus s'est dégagé sur les points suivants: la fonction centrale des entreprises dans la création d'emplois et la croissance; la nécessité de politiques micro et macroéconomiques pour favoriser la compétitivité et la productivité; l'importance du développement des compétences pour préparer les travailleurs à l'emploi d'aujourd'hui et de demain; le rôle catalyseur de l'innovation, du commerce et de l'investissement; la place centrale de la flexibilité de l'emploi face aux nouvelles réalités du travail; la nécessité de réglementations favorables à l'emploi, notamment la question de la relation entre salaire minimum et productivité et l'importance capitale de systèmes nationaux de protection sociale abordables. Dans l'environnement en mutation du monde du travail, le développement des compétences et la formation tout au long de la vie sont nécessaires et le travail à temps partiel et le travail temporaire peuvent constituer une source importante de croissance de l'emploi. Le débat a eu pour objet de parvenir à un ensemble concis de conclusions qui actualiseront et feront progresser les conclusions de 2010, tout en fixant les activités futures et les mesures aptes à assurer le succès des travaux de l'OIT. L'impact au niveau

national des conseils basés sur des données concrètes et des activités de l'OIT doit être un indicateur clé de l'efficacité à l'avenir.

- 164.** La vice-présidente travailleuse note que la discussion a porté sur un cadre global de politiques et que les conclusions ne doivent s'appuyer que sur les contributions faites au titre de chacun des thèmes de discussion.

Examen du projet de conclusions

- 165.** Le président remercie le groupe de rédaction d'avoir établi le projet de conclusions et indique que 104 amendements sont soumis pour examen. Parmi ces amendements, 60 sont de nature linguistique et ont été transmis à la sous-commission ad hoc chargée de préparer les recommandations à l'intention de la commission.

Paragraphe 1

- 166.** Le membre gouvernemental de l'Argentine, s'exprimant également au nom des membres gouvernementaux de l'Etat plurinational de Bolivie, du Brésil, de Cuba, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de la République bolivarienne du Venezuela, présente un amendement visant à ajouter le mot «économique» après le mot «reprise». Le vice-président employeur fait remarquer que la reprise n'est pas seulement économique mais qu'elle a une dimension sociale et il rejette l'amendement. La vice-présidente travailleuse et le membre gouvernemental de la Nouvelle-Zélande s'associent à ce point de vue.
- 167.** L'amendement n'est pas adopté.
- 168.** Le membre gouvernemental du Gabon présente un amendement visant à insérer avant «La demande» les mots «De ce fait»; cet amendement n'est pas appuyé et n'est donc pas retenu.
- 169.** Le membre gouvernemental de l'Argentine, s'exprimant également au nom des membres gouvernementaux de l'Etat plurinational de Bolivie, du Brésil, de Cuba, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de la République bolivarienne du Venezuela, présente un amendement visant à supprimer les mots «en particulier dans les pays en développement». La vice-présidente travailleuse, le vice-président employeur et la membre gouvernementale du Ghana n'ont pas d'avis tranché sur le texte proposé.
- 170.** Le vice-président employeur propose un sous-amendement visant à remplacer les mots «en particulier dans les pays en développement» par «dans de nombreux pays». Ce sous-amendement est appuyé par les membres gouvernementaux de l'Argentine et de l'Iraq. Il est rejeté par la vice-présidente travailleuse qui considère que ce changement aurait un caractère restrictif. Le sous-amendement est dès lors retiré par le vice-président employeur.
- 171.** La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, appuie l'amendement.
- 172.** L'amendement est adopté.
- 173.** Le membre gouvernemental de l'Argentine, s'exprimant également au nom des membres gouvernementaux de l'Etat plurinational de Bolivie, du Brésil, de Cuba, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de la République bolivarienne du Venezuela, présente un amendement visant à remplacer «.» par «,», après le mot «pauvres», afin de relier ce qui

précède à la phrase suivante selon laquelle la majorité des pauvres du monde se trouve dans l'économie informelle. L'amendement est appuyé par la vice-présidente travailleuse, le vice-président employeur et la membre gouvernementale du Ghana, au nom du groupe de l'Afrique.

174. L'amendement est adopté.

175. Le membre gouvernemental du Gabon présente un amendement visant à remplacer «et devient de plus en plus incertaine et de nombreux jeunes gens sont déconnectés du marché du travail» par «laisse entrevoir un chômage de longue durée»; cet amendement n'est pas appuyé et n'est donc pas retenu.

176. Le membre gouvernemental du Gabon présente un amendement visant à déplacer les deux dernières phrases et à les insérer avant «La demande» à la ligne 3; cet amendement n'est pas appuyé et n'est donc pas retenu.

177. Le paragraphe 1 est adopté tel qu'amendé.

Paragraphe 4

178. Le membre gouvernemental de l'Argentine, s'exprimant également au nom des membres gouvernementaux de l'Etat plurinational de Bolivie, du Brésil, de Cuba, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de la République bolivarienne du Venezuela, présente un amendement visant à remplacer «avancées, émergentes» par «développées» afin d'avoir deux catégories, avec les pays en développement, au lieu de trois.

179. Le vice-président employeur fait valoir que l'expression «avancées, émergentes et en développement» est consacrée et il rejette l'amendement. La vice-présidente travailleuse partage ce point de vue.

180. Le membre gouvernemental du Brésil explique que «développées» et «en développement» sont des termes juridiques précis alors que «avancées» et «émergentes» sont des mots imprécis qui ne sont pas vraiment définis dans l'usage économique et juridique. Le vice-président employeur demande au Bureau d'expliquer pourquoi il a utilisé ces termes, faisant valoir qu'ils sont couramment utilisés. La représentante adjointe du Secrétaire général dit que les trois catégories sont utilisées par l'OIT dans ses travaux; qu'il n'existe pas de définition particulière; et que l'idée était d'inclure tous les pays.

181. Le membre gouvernemental de l'Argentine dit que l'amendement proposé apporte une valeur ajoutée au texte. Le vice-président employeur dit que, vu que cet amendement ne change pas le sens, son groupe peut le soutenir dans un souci de consensus. La vice-présidente travailleuse s'associe à ce point de vue.

182. L'amendement est adopté.

183. Le paragraphe 4 est adopté tel qu'amendé.

Paragraphe 5

184. Le vice-président employeur présente un amendement visant à remplacer, dans la version anglaise, «(RIR)» par «recurrent discussion on employment» par souci de clarté; il note qu'il s'agit d'une simple modification rédactionnelle.

185. L'amendement est adopté.

186. Le paragraphe 5 est adopté tel qu'amendé dans la version anglaise.

Titre II

187. Le membre gouvernemental du Bénin présente un amendement, appuyé par le membre gouvernemental de la Tunisie, visant à remplacer le titre II par «Orientations stratégiques» et à insérer en dessous une partie A: «Principes directeurs pour une reprise et un développement durables axés sur l'emploi», puis à renumérotter les titres suivants en conséquence. A son avis, toutes ces parties du document relèvent des «orientations stratégiques».

188. La vice-présidente travailleuse dit que la structure du document présentée résulte de longues discussions au sein du groupe de rédaction; par conséquent, elle n'appuie pas l'amendement. Le vice-président employeur partage le point de vue de la vice-présidente travailleuse.

189. L'amendement n'est pas adopté.

190. Il s'ensuit que les amendements connexes relatifs à d'autres titres du projet de conclusions sont également rejetés.

191. Le titre II est adopté.

Paragraphe 6

Alinéa g)

192. Le membre gouvernemental de l'Argentine, s'exprimant également au nom des membres gouvernementaux de l'Etat plurinational de Bolivie, du Brésil, de Cuba, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de la République bolivarienne du Venezuela, présente un amendement visant à insérer «la mise en œuvre» après le mot «formulation» afin de mentionner le rôle clé du dialogue social dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques de l'emploi.

193. Le vice-président employeur dit qu'il n'appuie pas l'amendement car il serait source de confusion quant au rôle du dialogue social. Cet avis est partagé par la vice-présidente travailleuse.

194. Les membres gouvernementales de la République démocratique du Congo, du Ghana et de la Trinité-et-Tobago appuient l'amendement proposé car le dialogue social est également important au stade de la mise en œuvre.

195. Le membre gouvernemental de la Nouvelle-Zélande rejette l'amendement car la mise en œuvre des politiques relève des gouvernements. La membre gouvernementale de l'Arabie saoudite partage cet avis et, par conséquent, elle n'appuie pas l'amendement.

196. La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, n'appuie pas l'amendement car le dialogue social est traité au paragraphe 9; il n'est donc pas nécessaire de développer davantage l'alinéa examiné.

-
197. Le vice-président employeur convient que, étant donné que l'alinéa g) se réfère au rôle «clé» du dialogue social, et non au rôle «exclusif», l'amendement est acceptable. La vice-présidente travailleuse partage cet avis.
198. L'amendement est adopté.
199. Le paragraphe 6 est adopté tel qu'amendé.

Paragraphe 7

200. Le membre gouvernemental de l'Argentine, s'exprimant également au nom des membres gouvernementaux de l'Etat plurinational de Bolivie, du Brésil, de Cuba, du Mexique, du Pérou, de Trinidad-et-Tobago et de la République bolivarienne du Venezuela, présente un amendement. Il propose de remplacer les mots «des consultations tripartites» par «le dialogue social» qui offrent une base plus large et plus appropriée à la promotion d'un cadre de politiques de l'emploi.
201. Le vice-président employeur rejette l'amendement et indique que l'alinéa est le fruit d'intenses discussions au sein du groupe de rédaction. Il note que bon nombre de questions liées à un cadre global de politiques de l'emploi ne font traditionnellement pas partie du dialogue social. Par conséquent, l'expression «des consultations tripartites» est celle qui convient le mieux dans ce contexte.
202. La vice-présidente travailleuse rejette cet amendement, car il modifie grandement le sens de la phrase et que l'idée qu'il transmet est déjà bien restituée dans d'autres parties des conclusions.
203. Le membre gouvernemental du Brésil s'inquiète du fait que d'autres acteurs clés de la formulation des politiques de l'emploi seraient ignorés si le cadre se limitait à une consultation tripartite. Le membre gouvernemental de l'Etat plurinational de Bolivie s'associe à l'intervention de l'orateur précédent et appuie l'amendement, expliquant qu'une participation plus large, loin de se substituer au tripartisme, l'élargirait.
204. La membre gouvernementale de l'Egypte rejette l'amendement.
205. La vice-présidente travailleuse note que la notion de dialogue social est bien rendue dans le reste du document et qu'il est important de conserver la notion de tripartisme dans ce contexte.
206. L'amendement n'est pas adopté.

Sous-alinéa e) i)

207. Le membre gouvernemental de la Tunisie présente un amendement, appuyé par le membre gouvernemental de l'Algérie, à l'effet d'ajouter les mots «et la productivité» après «salaires minimums», en indiquant que les politiques salariales ne sont efficaces et appropriées que si la productivité est prise en compte.
208. La vice-présidente travailleuse se déclare fortement opposée à l'amendement et dit que le Bureau a des orientations claires sur les politiques relatives au salaire minimum.
209. Bien qu'étant d'accord avec la notion de lien entre salaires et productivité, le vice-président employeur rejette l'amendement et indique que la notion de productivité doit être prise en compte au niveau de l'entreprise.

210. Le membre gouvernemental de la Turquie appuie cet amendement.

211. L'amendement n'est pas adopté.

Sous-alinéa e) ii)

212. Le membre gouvernemental de la Tunisie présente un amendement, appuyé par le membre gouvernemental de la Turquie, à l'effet d'ajouter le membre de phrase «et la concertation sur toute action visant l'emploi ou la formation professionnelle» après «la négociation collective».

213. La vice-présidente travailleuse est d'accord sur la teneur de l'amendement, mais le rejette, expliquant que cette question est abordée dans la partie concernant la formation et les compétences. Le vice-président employeur est du même avis.

214. L'amendement n'est pas adopté.

Nouveau sous-alinéa

215. La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, propose d'insérer un nouveau sous-alinéa après le paragraphe 7 e) ii) qui se lirait comme suit: «iii) des politiques actives du marché du travail;» en tant qu'élément des politiques et des institutions du marché du travail. Le vice-président employeur, la vice-présidente travailleuse et la membre gouvernementale de l'Egypte appuient fermement cet amendement.

216. L'amendement est adopté.

Sous alinéa e) iv)

217. La vice-présidente travailleuse propose un amendement à l'effet d'insérer «défavorisés et» après «des groupes», afin de rendre compte des différences entre le fait d'être défavorisé et celui d'être vulnérable. Le vice-président employeur et la membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, appuient cet amendement.

218. Le membre gouvernemental de l'Argentine, prenant également la parole au nom des membres gouvernementaux de l'Etat plurinational de Bolivie, du Brésil, de Cuba, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de la République bolivarienne du Venezuela, propose un sous-amendement à l'effet de remplacer «groupes vulnérables» par «groupes en situation de vulnérabilité». Le vice-président employeur et la vice-présidente travailleuse n'appuient pas le sous-amendement, qui n'est pas adopté.

219. Les membres gouvernementales de la République démocratique du Congo et de l'Egypte appuient l'amendement initial.

220. L'amendement est adopté.

Alinéa h)

221. Le membre gouvernemental de l'Argentine, prenant également la parole au nom des membres gouvernementaux de l'Etat plurinational de Bolivie, du Brésil, de Cuba, du Mexique, de Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de la République bolivarienne du Venezuela,

propose un amendement à l'effet d'insérer «environnementales,» après «politiques économiques,» pour renforcer davantage la cohérence des politiques.

- 222.** Le vice-président employeur, compte tenu de l'importance du débat sur cette question, souhaite connaître la position des membres gouvernementaux sur l'amendement proposé. Les membres gouvernementaux de la République démocratique du Congo, de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, du Maroc, de l'Arabie saoudite, de Soudan du Sud et de la Zambie, appuient l'amendement. Le membre gouvernemental de l'Australie fait remarquer que la durabilité environnementale et les emplois verts sont déjà abordés dans l'alinéa 7 l) et émet des réserves quant à l'énumération d'un trop grand nombre de politiques différentes dans le paragraphe examiné.
- 223.** Le vice-président employeur note que l'ajout du mot «environnementales» ne nuit pas au sens de la phrase et il appuie donc l'amendement. La vice-présidente travailleuse appuie l'amendement.
- 224.** L'amendement est adopté.
- 225.** Le paragraphe 7 est adopté tel qu'amendé.
- 226.** La membre gouvernementale de Cuba, s'exprimant au nom de la sous-commission chargée d'examiner les amendements linguistiques (version espagnole), informe la commission que toutes les corrections proposées peuvent être acceptées, parce qu'elles n'ont pas d'incidence sur les versions anglaise et française du projet de conclusions.
- 227.** Le membre employeur du Canada et le membre travailleur de la France, s'exprimant au nom de la sous-commission chargée d'examiner les amendements linguistiques (version française), indiquent que la majorité des amendements proposés peuvent être acceptés, puisqu'ils n'affectent pas les versions anglaise et espagnole. Néanmoins, quelques amendements soumis à la sous-commission en tant qu'amendements linguistiques doivent être renvoyés à la commission, car ils pourraient affecter les autres versions linguistiques. Le membre travailleur de la France ajoute qu'il conviendrait de modifier la méthode de travail et ne pas rédiger les conclusions dans une seule des langues de travail de l'OIT. Cela permettrait de réduire le nombre d'amendements d'ordre linguistique.

Paragraphe 14

- 228.** Le membre gouvernemental de l'Argentine, s'exprimant également au nom des membres gouvernementaux de l'Etat plurinational de Bolivie, du Brésil, de Cuba, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de la République bolivarienne du Venezuela, propose un amendement visant à remplacer les mots «à leur demande» par «à la demande des mandants».
- 229.** Le vice-président employeur et la vice-présidente travailleuse n'appuient pas l'amendement, car le texte fait référence à la fourniture d'une assistance aux Etats Membres.
- 230.** L'amendement n'est pas adopté.
- 231.** La membre gouvernementale de la Zambie, appuyée par la membre gouvernementale du Ghana, soumet un amendement visant à remplacer «présenté plus haut» par «spécifié dans la partie III ci-dessus», pour faire référence à la section précédente des conclusions et rendre le texte plus cohérent et précis.

-
232. La vice-présidente travailleuse n'appuie pas l'amendement, parce que le cadre n'est pas exclusivement décrit dans la partie III, citant par exemple les principes énoncés dans la section II.
233. Le vice-président employeur n'appuie pas l'amendement.
234. La membre gouvernementale de la République démocratique du Congo appuie l'amendement.
235. L'amendement n'est pas adopté.
236. Le vice-président employeur propose un amendement visant à ajouter «Dans les domaines suivants (A-J), le Bureau devrait:» à la fin du paragraphe. Il propose en outre de remplacer le tiret entre «A» et «J» par «à», sous-amendant l'ajout proposé comme suit: «Dans les domaines suivants (A à J), le Bureau devrait:». Tous les alinéas, sous-alinéas et puces des domaines A à J seraient alors regroupés dans un même paragraphe, et la numérotation du texte serait modifiée en conséquence.
237. La vice-présidente travailleuse appuie l'amendement tel que sous-amendé, car il donne plus de cohésion au texte.
238. Les membres gouvernementaux de l'Iraq et de la Zambie approuvent également l'amendement tel que sous-amendé.
239. L'amendement est adopté tel que sous-amendé.
240. Par conséquent, tous les amendements concernant la restructuration des domaines A à J et la suppression des membres de phrases «le Bureau devrait» ou «Le Bureau doit» dans les paragraphes H 16, I 17, J 19 à 22 sont également adoptés.
241. Le paragraphe 14 est adopté tel qu'amendé.

Domaine A. Conception et assistance concernant les activités de politique nationale et action

Paragraphe 15

Alinéa b)

242. La membre gouvernementale de la Zambie, appuyée par le membre gouvernemental de la Namibie, soumet un amendement visant à remplacer «de l'élaboration de politiques sur l'emploi» par «des politiques de l'emploi».
243. La vice-présidente travailleuse n'appuie pas l'amendement, expliquant que le texte vise spécifiquement l'élaboration des politiques, les autres aspects étant traités dans d'autres alinéas.
244. Le vice-président employeur partage l'avis de la vice-présidente travailleuse et n'appuie pas l'amendement. L'alinéa est précisément rédigé pour traiter l'impact de l'élaboration de politiques sur l'emploi.
245. L'amendement n'est pas adopté.

Alinéa e)

246. La membre gouvernementale de la Zambie propose un amendement visant à insérer «et des institutions pertinentes» après «mandants», pour donner la parole à plus d'acteurs.
247. N'étant pas appuyé, l'amendement n'est pas retenu.

Alinéa h)

248. La membre gouvernementale de la Zambie propose un amendement visant à supprimer l'alinéa h).
249. N'étant pas appuyé, l'amendement n'est pas retenu.

Domaine B. Politique macroéconomique propice à l'emploi**Alinéa c)**

250. La membre gouvernementale de la Zambie, appuyée par le membre gouvernemental de la Namibie, soumet un amendement visant à supprimer «et renforcer les capacités des mandants de l'OIT», qui porte sur la facilitation du dialogue aux niveaux régional, national et international, dans la mesure où il n'y a pas de mandants au niveau international. Elle propose en revanche d'ajouter un nouvel alinéa, à savoir: «Renforcer les capacités des mandants de l'OIT», car le renforcement des capacités des mandants est en lui-même un concept important.
251. Le vice-président employeur n'appuie pas l'amendement: l'idée est d'indiquer ce que l'OIT devrait faire aux niveaux régional, national et international, et le dialogue à tous les niveaux est une question clé pour les employeurs et les travailleurs.
252. La vice-présidente travailleuse partage l'avis du vice-président employeur et n'appuie pas l'amendement.
253. La membre gouvernementale de la République démocratique du Congo partage le point de vue du vice-président employeur et de la vice-présidente travailleuse; elle propose en outre un sous-amendement visant à insérer «renforcer les capacités des mandants de l'OIT» avant «Faciliter le dialogue aux niveaux régional, national et international».
254. Le vice-président employeur et la vice-présidente travailleuse n'appuient pas le sous-amendement.
255. La membre gouvernementale de l'Arabie Saoudite se demande si l'intervention de la membre gouvernementale de la Zambie s'explique par l'absence de mandants de l'OIT au niveau international.
256. Le vice-président employeur dit que, si techniquement parlant il n'y a pas de mandant de l'OIT au niveau international, les mandants nationaux ont des discussions aux niveaux régional et mondial et coopèrent sur le plan international.
257. La vice-présidente travailleuse est favorable au texte initial.
258. L'amendement n'est pas adopté.

Domaine C. Entreprises durables

Alinéa a)

- 259.** La membre gouvernementale de la Zambie présente un amendement, appuyé par la membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, à effet de remplacer «Mettre l'accent sur la mise en œuvre» par «Promouvoir la mise en œuvre effective» s'agissant des conclusions de 2007, afin que le texte soit plus clair.
- 260.** Le vice-président employeur ne soutient pas l'amendement; il estime que l'expression «mettre l'accent sur» traduit bien l'importance que son groupe accorde à cette question.
- 261.** La vice-présidente travailleuse n'appuie pas non plus l'amendement.
- 262.** L'amendement n'est pas adopté.

Alinéa c)

- 263.** Le membre gouvernemental de l'Argentine, s'exprimant également au nom des membres gouvernementaux de l'Etat plurinational de Bolivie, du Brésil, de Cuba, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de la République bolivarienne du Venezuela, présente un amendement consistant à supprimer «et les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales»; étant donné que de nombreux Membres de l'OIT ne sont pas membres de l'OCDE, la référence à l'OCDE n'est pas appropriée dans un document à portée mondiale.
- 264.** Le vice-président employeur n'appuie pas l'amendement car l'OIT fait régulièrement référence à des institutions auxquelles n'appartiennent pas tous les membres de l'Organisation. Le paragraphe commence par mentionner «l'OCDE et d'autres organisations internationales» et les Principes directeurs de l'OCDE sont largement applicables du fait de la nature mondiale des entreprises multinationales.
- 265.** La vice-présidente travailleuse n'appuie pas l'amendement; les Principes directeurs de l'OCDE font référence aux normes internationales du travail et il est logique de les inclure dans ce paragraphe.
- 266.** Le membre gouvernemental du Brésil indique que le paragraphe porte sur la coopération et les activités de promotion et qu'il n'appartient pas au Bureau de promouvoir un document d'une autre organisation.
- 267.** Le membre gouvernemental de la Nouvelle-Zélande n'appuie pas l'amendement car l'OIT a collaboré étroitement avec l'OCDE pour l'élaboration des Principes directeurs qui portent sur les entreprises multinationales et dont le champ d'application est très large.
- 268.** Le vice-président employeur explique que le paragraphe indique que l'OIT devrait «renforcer la coopération avec l'OCDE et d'autres organisations internationales pertinentes en ce qui concerne la promotion» des Principes directeurs et non que l'OIT elle-même devrait promouvoir les Principes directeurs de l'OCDE.
- 269.** La vice-présidente travailleuse se dit d'accord avec l'explication du vice-président employeur et demande au Bureau de veiller à ce que cette distinction apparaisse clairement dans le rapport sur la discussion.

270. La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, n'appuie pas l'amendement.

271. L'amendement n'est pas adopté.

Domaine D. Politiques en matière de compétence et employabilité

Alinéa a)

272. Le membre gouvernemental de l'Argentine, s'exprimant également au nom des membres gouvernementaux de l'Etat plurinational de Bolivie, du Brésil, de Cuba, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de la République bolivarienne du Venezuela, présente un amendement à effet de remplacer «que la négociation collective» par «qu'il» afin de faire plus largement référence au dialogue social.

273. La vice-présidente travailleuse n'appuie pas l'amendement et estime qu'il est important de conserver la référence à la négociation collective dans cet alinéa du fait du rôle important qu'elle joue dans l'élaboration de systèmes efficaces d'enseignement et de formation techniques et professionnels.

274. Le vice-président employeur n'appuie pas l'amendement car il juge utile de conserver la référence au rôle que peut jouer la négociation collective.

275. Le membre gouvernemental du Brésil déclare que la négociation collective n'est pas le seul élément qui intervient dans l'élaboration de systèmes efficaces d'enseignement et de formation techniques et professionnels et souligne que le dialogue social est plus large et inclut des acteurs qui ne sont pas impliqués dans la négociation collective.

276. Le membre gouvernemental de la Tunisie est d'avis que la référence à la négociation collective doit être maintenue.

277. L'amendement n'est pas adopté.

Alinéa f)

278. La membre gouvernementale de la Zambie présente un amendement, appuyé par la membre gouvernementale de la Grèce, au nom des Etats membres de l'UE, consistant à remplacer «Effectuer des travaux de recherche» par «Effectuer des recherches» au début de l'alinéa afin d'améliorer la structure de la phrase.

279. Le vice-président employeur et la vice-présidente travailleuse appuient l'amendement.

280. L'amendement est adopté.

Domaine G. Emploi des jeunes

Alinéa a)

281. La membre gouvernementale de la Zambie présente un amendement, appuyé par les membres gouvernementaux du Brésil et de la Tunisie, consistant à déplacer la dernière

phrase du paragraphe qui se lit «Développer les connaissances et les outils et les diffuser largement» afin d'en faire un nouvel alinéa pour donner plus d'importance à ce point.

- 282.** Le vice-président employeur et la vice-présidente travailleuse n'appuient pas l'amendement.
- 283.** La membre gouvernementale de la République islamique d'Iran propose un sous-amendement à effet de remplacer «connaissances» par «base de connaissances».
- 284.** Le vice-président employeur et la vice-présidente travailleuse n'appuient pas le sous-amendement.
- 285.** L'amendement et le sous-amendement ne sont pas acceptés faute de soutien.
- 286.** Le paragraphe 15 est adopté tel qu'amendé.

Domaine H. Examen volontaire de la politique de l'emploi par les pairs

Paragraphe 16

- 287.** Le membre gouvernemental de l'Argentine, s'exprimant également au nom des membres gouvernementaux de l'Etat plurinational de Bolivie, du Brésil, de Cuba, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de la République bolivarienne du Venezuela, présente un amendement visant à remplacer le titre du domaine H «Examen volontaire de la politique de l'emploi par les pairs» par «Echange entre les pairs sur les politiques de l'emploi», et à remplacer le texte: «Le Bureau devrait faire des propositions portant sur un examen volontaire par les pairs de la politique de l'emploi, avec pour objectif de promouvoir le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel sur “ce qui marche” entre les Membres de l'Organisation» par «Le Bureau devrait faire des propositions qui seraient évaluées par le Conseil d'administration sur la viabilité de l'échange volontaire entre les pairs des meilleures pratiques en matière de politiques de l'emploi, qui promeuvent l'apprentissage mutuel entre les Membres de l'Organisation.» Il précise que, dans la version anglaise, «among peers» est un sous-amendement destiné à modifier le précédent libellé «peer review».
- 288.** La vice-présidente travailleuse dit qu'elle ne soutient ni l'amendement ni le sous-amendement étant donné que les examens par les pairs des politiques de l'emploi sont utiles à l'échange de connaissances et qu'il est clairement indiqué qu'ils sont volontaires.
- 289.** Le vice-président employeur n'appuie ni l'amendement ni le sous-amendement. Il a été demandé au Bureau de faire des propositions, lesquelles seraient naturellement examinées par le Conseil d'administration. Le paragraphe résulte de discussions approfondies au sein du groupe de rédaction. En outre, l'orateur propose un amendement linguistique, consistant à remplacer «ce qui marche», qui est une expression familière, par «les bonnes pratiques».
- 290.** La vice-présidente travailleuse dit qu'il n'est pas approprié du point de vue de la procédure d'examiner l'amendement proposé par le vice-président employeur dans ce contexte.
- 291.** Le vice-président employeur reconnaît le bien-fondé de ce commentaire et retire l'amendement.

-
- 292.** La membre gouvernementale du Ghana, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, n'appuie ni l'amendement ni le sous-amendement proposé par le membre gouvernemental de l'Argentine, indiquant que les examens par les pairs ont toujours un caractère volontaire.
- 293.** La membre gouvernementale de Cuba, demandant des éclaircissements sur l'intervention du groupe des employeurs, voudrait savoir si ce groupe a appuyé l'amendement et le sous-amendement proposés par le membre gouvernemental de l'Argentine.
- 294.** Le vice-président employeur dit que son groupe n'appuie ni l'amendement ni le sous-amendement.
- 295.** L'amendement et le sous-amendement ne sont pas adoptés.

Domaine I Renforcement des connaissances sur les questions nouvelles et émergentes

Paragraphe 17

- 296.** La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE et de la Norvège, propose un amendement à l'effet d'insérer, après la sixième puce du paragraphe, une nouvelle puce qui se lirait comme suit: «Le travail indépendant» afin de demander au Bureau de mener davantage de recherches dans ce domaine, en rapport avec l'augmentation du faux emploi indépendant, de ses conséquences fiscales, sociales et économiques ainsi que le développement de systèmes appropriés de sécurité sociale afin de réduire la proportion de travailleurs indépendants vivant dans la pauvreté.
- 297.** Le vice-président employeur n'appuie pas l'amendement; il explique qu'il est important de conserver la liste des priorités et souligne que le travail indépendant entre dans d'autres domaines de recherche, en particulier la segmentation du marché du travail et l'impact des diverses formes de contrat sur la quantité et la qualité de l'emploi.
- 298.** La vice-présidente travailleuse n'appuie pas l'amendement et partage l'avis du vice-président employeur selon lequel l'emploi indépendant est traité dans d'autres paragraphes, notamment celui sur l'insécurité dans l'emploi.
- 299.** Le membre gouvernemental de la Nouvelle-Zélande n'appuie pas non plus l'amendement, et ce pour les mêmes raisons.
- 300.** Les membres gouvernementaux du Brésil, de l'Egypte, de l'Iraq et de la Tunisie appuient fermement l'amendement.
- 301.** La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, propose un sous-amendement à l'effet d'insérer «notamment des nouvelles formes de travail indépendant» dans la septième puce, afin d'examiner l'impact des nouvelles formes de travail indépendant ainsi que des différentes formes de contrat sur la quantité et de la qualité de l'emploi.
- 302.** Le vice-président employeur prend acte de la réponse des gouvernements et souligne que la question du travail indépendant a de multiples facettes, traitées dans les autres domaines de recherche proposés. Il n'appuie pas le sous-amendement.

-
- 303.** La vice-présidente travailleuse répète que la question du travail indépendant est abordée dans d'autres domaines de recherche et elle n'est donc pas favorable à ce que cette question fasse l'objet d'un point distinct.
- 304.** La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, retire le sous-amendement et maintient l'amendement proposé.
- 305.** Les membres gouvernementaux de l'Australie, de la Bolivie et des Etats-Unis appuient l'amendement.
- 306.** Le vice-président employeur et la vice-présidente travailleuse sont d'accord pour appuyer l'amendement dans un esprit de consensus et de dialogue social.
- 307.** L'amendement est adopté.
- 308.** Le paragraphe 17 est adopté tel qu'amendé.

Domaine J. Renforcer l'action intégrée et développer des partenariats

Paragraphe 21

- 309.** Le membre gouvernemental de l'Argentine, s'exprimant également au nom des membres gouvernementaux de l'Etat plurinational de Bolivie, du Brésil, de Cuba, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de la République bolivarienne du Venezuela, présente un amendement à l'effet d'ajouter à la liste des organisations déjà mentionnées «la CNUCED et la CEPAL» après «l'OCDE».
- 310.** La vice-présidente travailleuse approuve l'intention de l'amendement mais, relevant qu'il s'applique à d'autres organisations régionales, propose un sous-amendement à l'effet d'insérer «la CNUCED et les organisations économiques régionales pertinentes, telles que la CEPAL.»
- 311.** Le vice-président employeur approuve le sous-amendement.
- 312.** Le membre gouvernemental du Brésil accepte le sous-amendement et dit que d'autres commissions régionales, intéressant différents Etats Membres, pourraient être introduites dans la liste.
- 313.** Le membre gouvernemental de la Tunisie suggère également l'introduction d'autres groupes régionaux et propose un nouveau sous-amendement à l'effet d'insérer «la CNUCED et d'autres commissions économiques régionales».
- 314.** La vice-présidente travailleuse indique que l'OCDE et la CNUCED ne sont pas des commissions économiques régionales et suggère de revenir au sous-amendement qu'elle a proposé plus tôt, qui fait référence aux «organisations économiques régionales».
- 315.** Le vice-président employeur souligne l'importance de conserver le mot «pertinentes» dans le sous-amendement au sujet des «organisations économiques régionales».
- 316.** Le membre gouvernemental de l'Argentine demande des précisions et le président lit le sous-amendement, qui se termine ainsi: «l'OCDE, la CNUCED et les autres organisations économiques régionales pertinentes, telles que la CEPAL».

317. Les membres gouvernementaux de l'Argentine, de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, et de l'Iraq appuient le sous-amendement tel qu'énoncé.

318. L'amendement est adopté tel que sous-amendé.

319. Le paragraphe 21 est adopté tel qu'amendé.

Autres amendements linguistiques

320. Le membre gouvernemental de la France, s'exprimant au nom de la sous-commission chargée d'examiner les amendements linguistiques, indique que la sous-commission est arrivée à un accord sur les amendements restants concernant la version française, à l'exception d'un amendement qui doit être examiné par la commission.

Paragraphe 16

321. Le membre gouvernemental de la Turquie présente un amendement, soumis conjointement par le membre gouvernemental de la Tunisie, à l'effet de remplacer «ce qui marche» par «des bonnes pratiques» dans la version française du paragraphe 16, afin de remplacer une expression familière par une formulation plus adaptée. Il ajoute que cette modification s'applique aux autres versions linguistiques du document.

322. La vice-présidente travailleuse et le vice-président employeur appuient l'amendement et indiquent que, dans la version anglaise, «what works» sera remplacé par «good practices».

323. L'amendement est adopté.

324. Le paragraphe 16 est adopté tel qu'amendé.

Examen de la version modifiée du projet de conclusions

325. La vice-présidente travailleuse signale à la commission une erreur à la dernière phrase du premier paragraphe de la version modifiée du projet de conclusions. Le vice-président employeur confirme qu'il y a une erreur. Aucun amendement n'a été adopté et le texte initial du projet de conclusions doit être conservé, à savoir: «La transition de l'école à la vie professionnelle est de plus en plus longue et devient de plus en plus incertaine et de nombreux jeunes gens sont déconnectés du marché du travail». Les versions anglaise et espagnole devront être modifiées de la même manière. Le président indique que le Secrétariat a pris note de cette erreur et qu'elle sera corrigée.

326. La membre gouvernementale de Cuba, s'exprimant également au nom des membres gouvernementaux de l'Etat plurinational de Bolivie, du Mexique, du Pérou, et de la Trinité-et-Tobago exprime ses réserves quant au domaine H «Examen volontaire de la politique de l'emploi par les pairs», alinéa a). Un mécanisme d'examen par les pairs ne doit pas constituer un mécanisme de contrôle supplémentaire, et il serait utile d'étudier la façon dont différentes méthodes d'examen par les pairs ont facilité l'échange d'expériences. Le groupe de membres gouvernementaux au nom duquel elle s'exprime respecte les méthodes de travail de la commission, mais fait de nouveau part de sa préoccupation quant au principe consistant à adopter un mécanisme d'examen par les pairs dont les modalités ne sont pas encore définies. Le membre gouvernemental de l'Argentine appuie la déclaration de la membre gouvernementale de Cuba.

-
327. Le membre gouvernemental de la Turquie pose une question de nature linguistique au premier paragraphe du projet de conclusions; en effet, le terme «involuntary» en anglais a été traduit par «contraints» en français, et il s'inquiète de la signification différente de ces deux termes.
328. La représentante adjointe du Secrétaire général remercie le membre gouvernemental de la Turquie de sa lecture soigneuse du document et explique que le texte en question reflète l'accord conclu au sein de la sous-commission linguistique tripartite.

Adoption du projet de résolution

329. Le projet de résolution est présenté par le président et adopté par acclamation.

Remarques de clôture

330. Le vice-président employeur se dit très satisfait du travail de la commission et affirme que les employeurs attachent une grande importance au projet de conclusions, lesquelles feront progresser les travaux du Bureau grâce à toute une série de moyens d'action axés sur les politiques de l'emploi englobant les dimensions macro et microéconomiques. Le concept d'entreprises durables a été reconnu comme un élément important des travaux futurs. Les activités présentées dans les conclusions et les domaines de première importance guideront l'action du Bureau à l'avenir.
331. La vice-présidente travailleuse félicite la commission pour le projet de conclusions qui porte sur la politique, l'action, le tripartisme et le dialogue social et constituera la base des travaux du Bureau. L'emploi et la qualité du travail revêtent une grande importance pour les gens qui travaillent, et elle se félicite de l'adoption d'un cadre global de politiques pour le travail décent.
332. La membre gouvernementale de la Trinité-et-Tobago souligne que la commission a toujours travaillé dans un esprit de consensus, de solidarité et de collaboration, démontrant que le chômage est indéniablement un problème mondial qui exige une réponse mondiale, fondée entre autres sur les droits et principes universellement acceptés et défendus et les entreprises durables.
333. La membre gouvernementale du Ghana, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, dit que les conclusions sont importantes pour ce groupe et opportunes dans l'optique du Sommet de Ouagadougou +10, axé sur l'éradication de la pauvreté et la création d'emplois en particulier pour les jeunes.
334. La membre gouvernementale des Etats-Unis se félicite du résultat des travaux de la commission; le projet de conclusions offre des orientations très utiles pour les travaux futurs. Elle souligne que la discussion récurrente de cette année marque un progrès par rapport aux discussions précédentes. Néanmoins, il faut multiplier les efforts pour garantir que les discussions récurrentes atteignent l'objectif qui leur est assigné, à savoir aider à mieux comprendre les réalités et les besoins des mandants et évaluer l'action de l'OIT pour répondre à ces besoins, en vue de faciliter l'établissement de priorités et la prise de décisions en matière de programme et budget et de gouvernance.
335. La membre gouvernementale de la Grèce, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, estime que les résultats des discussions offrent des éléments utiles pour aller de l'avant face à la crise mondiale de l'emploi et aux changements structurels à long terme qui remodelent le monde du travail. Elle insiste sur la nécessaire cohérence entre l'objectif

stratégique de l'emploi et les huit domaines de première importance et encourage le Bureau à accroître la coopération en interne et à tirer pleinement parti de son expertise interdisciplinaire.

- 336.** La représentante du Secrétaire général, s'exprimant également au nom du secrétaire général de la Conférence, dit que les travaux de la commission ont été un parfait exemple de dialogue social et remercie les membres d'avoir illustré de manière constructive la façon de conduire efficacement les discussions récurrentes sur les objectifs stratégiques de l'OIT, eu égard notamment au fait qu'il s'agit d'une deuxième discussion. Elle remercie la commission d'être parvenue à des conclusions ambitieuses, substantielles et stratégiques, et indique que le Bureau est résolu à mettre en œuvre les activités définies dans les conclusions de la commission selon l'esprit dans lequel elles ont été examinées et approuvées.
- 337.** La représentante adjointe du Secrétaire général se dit sensible aux remerciements et à l'appréciation exprimés par le président, les vice-présidents et les membres de la commission à l'égard des travaux du Bureau. Elle remercie les gouvernements d'avoir fourni de nombreux exemples de l'incidence positive de l'action et de l'appui de l'OIT dans le domaine de la promotion de l'emploi. Ces exemples montrent que le Bureau a su comprendre les besoins des mandants et leur apporter une aide, dans le cadre de l'objectif stratégique de l'emploi, tout en honorant ses engagements en vertu de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008. L'intervenante sait gré à la commission d'être parvenue à un large consensus et d'avoir fourni au Bureau des orientations stratégiques pour les travaux futurs.
- 338.** Le président dit que c'est un honneur pour lui et pour son pays, le Royaume des Pays-Bas, d'avoir présidé la commission. Rappelant son discours liminaire, il indique que la commission a atteint, et même dépassé, les objectifs ambitieux et exigeants qui lui avaient été assignés. Les conclusions sont l'expression d'un engagement et donnent à l'OIT des orientations stratégiques pour l'avenir. Le président remercie les vice-présidents d'avoir facilité le consensus et les gouvernements de leur esprit de coopération et de leur ardeur au travail. Il remercie en outre le membre gouvernemental de l'Afrique du Sud d'avoir assumé le rôle de rapporteur ainsi que le Bureau, les traducteurs et les interprètes du travail considérable accompli. Il déclare close la dernière séance de la commission.

Genève, le 8 juin 2014

(Signé) M. Visser
Président

A. Echavarría Saldarriaga
Vice-président employeur

H. Kelly
Vice-présidente travailleuse

S. Ndebele
Rapporteur

Résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, réunie en sa 103^e session, 2014,

Ayant tenu une deuxième discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi, conformément à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable;

Ayant examiné les progrès accomplis et les résultats obtenus dans la mise en œuvre des conclusions de la première discussion récurrente,

1. Adopte les conclusions suivantes;
2. Invite le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à accorder l'attention voulue aux conclusions et à fournir des orientations au Bureau international du Travail afin qu'il les mette en œuvre; et
3. Prie le Directeur général:
 - a) de porter les conclusions à l'attention des organisations internationales de niveau mondial ou régional concernées;
 - b) d'établir un plan d'action tendant à mettre en œuvre les conclusions et de le soumettre au Conseil d'administration pour examen;
 - c) de tenir compte des conclusions dans ses futures propositions de programme et de budget et aux fins des activités financées par des fonds extrabudgétaires; et
 - d) de tenir le Conseil d'administration informé de leur application.

Conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi

I. Contexte et enjeux de la crise de l'emploi mondiale

1. Le monde connaît actuellement une reprise inégale qui laisse de nombreux pays en proie à une grave crise de l'emploi. Environ 200 millions de personnes sont au chômage dans le monde, dont près de 40 pour cent sont des femmes et des hommes jeunes. La demande globale mondiale reste préoccupante. Le chômage de longue durée, l'emploi à temps partiel et temporaire contraints et l'insécurité dans l'emploi se sont accrus. La croissance des salaires a été faible et la part du travail dans le revenu national a baissé dans de nombreux pays. L'environnement des investissements et des entreprises demeure incertain. Le sous-emploi continue de représenter un défi majeur. Bien que beaucoup de progrès aient été enregistrés dans la lutte contre l'extrême pauvreté au travail, ces progrès se sont ralentis et un tiers des travailleurs dans le monde demeurent pauvres, la majorité d'entre eux se trouvant dans l'économie informelle. Les inégalités entre les hommes et les femmes sur le marché du travail perdurent. La transition de l'école à la vie professionnelle est de plus en plus longue et devient de plus en plus incertaine et de nombreux jeunes gens sont déconnectés du marché du travail.
2. Au-delà des déficits cycliques, des changements structurels à long terme remodelent le monde du travail. Ils incluent notamment la mondialisation et la nouvelle géographie de la croissance, les changements technologiques, le défi d'un développement durable respectueux de l'environnement, l'accroissement des inégalités, le découplage entre la croissance économique et la création d'emplois décents et productifs ainsi que l'inadéquation des compétences toujours plus marquée. Dans le nouveau contexte démographique, les populations de plusieurs pays connaissent un vieillissement rapide, tandis que de nombreux autres pays rencontrent d'importantes difficultés en essayant de bénéficier des avantages potentiels de l'explosion de la population jeune. L'on s'attend à ce que les migrations de main-d'œuvre, déjà importantes, continuent de s'accroître.
3. Il est nécessaire de créer quelque 600 millions de nouveaux emplois au cours des dix prochaines années afin d'absorber la population actuellement au chômage et les 400 millions de personnes supplémentaires qui devraient entrer sur le marché du travail.
4. Sur cette toile de fond, l'OIT et ses mandants sont prêts et résolus à relever le défi d'une reprise et d'un développement durables à travers des stratégies de croissance inclusives, proactives et axées sur l'emploi, ainsi que des cadres de politiques équilibrés, cohérents, bien articulés, tant au niveau mondial que national. Il est indispensable d'investir en faveur de l'emploi de qualité afin de relancer la croissance et de promouvoir des sociétés plus inclusives, à la fois dans les économies développées et en développement. Il est également indispensable de créer un environnement de politiques qui favorise la confiance des entreprises et la création d'emplois décents.
5. La deuxième discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi qui s'est tenue lors de la Conférence internationale du Travail de 2014, dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008, a porté sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions de 2010 concernant la première discussion récurrente sur l'emploi et noté les résultats obtenus par l'Organisation. Les participants ont réaffirmé l'importance et la pertinence continue des conclusions de la première discussion récurrente sur l'emploi de 2010 et d'autres cadres de politiques générales de l'emploi de l'OIT, tels que l'Agenda global pour l'emploi (2003) et le Pacte

mondial pour l'emploi (2009). Ils ont noté l'importance et la pertinence continue de la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, et des conclusions concernant la promotion d'entreprises durables (2007), les compétences en vue de stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement (2008), la crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action (2012), l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique (2013), et le travail décent, les emplois verts et le développement durable (2013). Ils ont également fourni les orientations stratégiques suivantes.

II. Principes directeurs pour une reprise et un développement durables axés sur l'emploi

- 6.** Le plein emploi productif, librement choisi et décent est un objectif nécessaire et réalisable. Pour atteindre cet objectif, les principes suivants devraient guider l'action, en tenant compte de la diversité des situations des pays et de la large gamme de défis en matière d'emploi:
- a)* Les principes figurant dans le corpus des normes pertinentes de l'OIT, en particulier la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, la recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, la recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984, et les autres normes relatives à la gouvernance ainsi que les Principes et droits fondamentaux au travail.
 - b)* La nécessité de tirer pleinement parti du fait que les quatre objectifs stratégiques de l'Organisation sont indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement: emploi, principes et droits fondamentaux au travail, protection sociale et dialogue social.
 - c)* La promotion de la qualité et de la quantité des emplois au moyen d'une combinaison de politiques macroéconomiques, du marché du travail et sociales cohérentes.
 - d)* La complémentarité et la cohérence entre les politiques et services publics, et le secteur privé, dans la promotion de l'emploi décent.
 - e)* Un équilibre approprié entre les politiques et les mesures de l'offre et celles de la demande, particulièrement dans le contexte actuel d'une demande faible.
 - f)* La réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et la promotion de la diversité.
 - g)* Le rôle clé du dialogue social et du tripartisme dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques de l'emploi.
 - h)* Le rôle clé du secteur privé dans la création d'emplois, tout en reconnaissant également le rôle important de l'emploi du secteur public.
 - i)* La combinaison d'approches universelles et d'interventions ciblées pour remédier à la situation moins favorable de certains groupes de population sur le marché du travail, en particulier les jeunes, et pour traiter les questions de l'insécurité de l'emploi et des inégalités.

III. Cadre global de politiques de l'emploi pour promouvoir le plein emploi, décent, productif et librement choisi

7. Chaque Etat Membre devrait promouvoir un cadre global de politiques de l'emploi fondé sur des consultations tripartites, pouvant inclure les éléments suivants:

- a) Des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi qui soutiennent la demande globale, l'investissement productif et les transformations structurelles, promeuvent les entreprises durables, soutiennent la confiance des entreprises et remédient aux inégalités croissantes.
- b) Des politiques commerciales, industrielles, fiscales, relatives aux infrastructures et sectorielles propres à promouvoir l'emploi, renforcer la productivité et faciliter les processus de transformations structurelles.
- c) Des politiques relatives à l'entreprise, en particulier un environnement favorable aux entreprises durables, conformément aux conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail en 2007, y compris l'appui aux micro, petites et moyennes entreprises comme l'un des moteurs de la création d'emplois, et la promotion de l'entrepreneuriat.
- d) Des politiques d'éducation qui sous-tendent des politiques de formation tout au long de la vie et des politiques de développement des compétences adaptées à l'évolution des besoins du marché du travail et aux nouvelles technologies, et qui élargissent les possibilités d'emploi, y compris des systèmes de reconnaissance des compétences.
- e) Des politiques et des institutions du marché du travail, telles que:
 - i) des politiques salariales conçues de façon appropriée, portant notamment sur les salaires minimums;
 - ii) la négociation collective;
 - iii) des politiques actives du marché du travail;
 - iv) des services de l'emploi solides qui facilitent le placement des travailleurs, l'évolution de carrière, et remédient à l'inadéquation des compétences;
 - v) des mesures ciblées destinées à augmenter la participation au marché du travail des femmes et des groupes sous-représentés, et à promouvoir le travail décent et la protection des groupes défavorisés et vulnérables;
 - vi) des mesures – par exemple des allocations monétaires conditionnelles, des programmes publics d'emploi et de garanties d'emploi – pour aider les ménages à faible revenu à sortir de la pauvreté et à accéder à l'emploi librement choisi;
 - vii) les indemnités de chômage.
- f) Des politiques de lutte contre le chômage de longue durée.
- g) Des politiques sur les migrations de main-d'œuvre tenant compte des besoins du marché du travail et assurant que les migrants ont accès au travail décent.

-
- h)* Des processus tripartites pour promouvoir la cohérence des politiques économiques, environnementales, de l'emploi et sociales.
 - i)* Des mécanismes de coordination interinstitutionnelle efficaces.
 - j)* Des stratégies d'activation globales pour faciliter la transition des jeunes de l'école à la vie active, par exemple des programmes de garanties-jeunes pour accéder à la formation et à l'emploi productif continu. L'Appel à l'action de 2012 offre un cadre d'orientation pour une action multidimensionnelle.
 - k)* Des politiques qui encouragent la transition vers la formalité.
 - l)* Des politiques destinées à résoudre le problème de la durabilité environnementale et à garantir une transition juste pour tous, conformément aux conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail en 2013 sur le travail décent, les emplois verts et le développement durable.
 - m)* Des politiques pour traiter les incidences sur l'emploi et la protection sociale du nouveau contexte démographique, conformément aux conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail en 2013 sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique.
 - n)* Des systèmes d'information sur le marché du travail pertinents et actualisés.
 - o)* Des systèmes efficaces de suivi et d'évaluation des politiques et des programmes de l'emploi.

IV. Tripartisme et dialogue social

- 8.** Le dialogue social, y compris la négociation collective, et le tripartisme peuvent jouer un rôle fondamental pour faciliter le consensus sur les politiques de l'emploi et l'adaptation aux transformations structurelles ayant une incidence sur le marché du travail.
- 9.** L'engagement fort et constructif des partenaires sociaux est essentiel à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de politiques efficaces de l'emploi.
- 10.** Un dialogue social large et inclusif sur les politiques de l'emploi devrait associer tous les ministères et les institutions compétents pour assurer la cohérence des politiques.

V. Renforcement de la cohérence des politiques et du plaidoyer mondial

- 11.** Un degré élevé de cohérence, de collaboration et de coordination des politiques est nécessaire aux niveaux mondial, régional et national en vue de soutenir la reprise économique et du marché du travail, et de promouvoir un développement durable axé sur l'emploi et l'inclusion sociale.
- 12.** Les Membres devraient promouvoir l'intégration d'un objectif explicite en matière de plein emploi productif et de travail décent dans le Programme de développement pour l'après-2015 actuellement en cours d'élaboration.

-
13. Les Membres devraient renforcer davantage les partenariats au niveau régional et l'action pour promouvoir le plein emploi productif et décent, y compris la coopération Sud-Sud, pour échanger expériences et enseignements.

VI. Action de l'OIT

14. L'OIT devrait aider les Etats Membres, à leur demande, à promouvoir et à mettre en œuvre leur cadre global de politiques de l'emploi tel qu'il est présenté plus haut. En se fondant sur les résultats obtenus, l'OIT devrait poursuivre, étendre et renforcer son suivi des conclusions de la discussion récurrente sur l'emploi de 2010. Les activités de l'OIT devraient, dans tous les cas, être ciblées, mesurables et rigoureusement évaluées. Dans les domaines suivants (A à J), le Bureau devrait:

A. Conception et assistance en matière de politiques nationales et d'actions

- a) Etendre la portée des diagnostics nationaux intégrés sur l'emploi pour y inclure d'autres domaines d'action tels que les politiques salariales, les conditions de travail, les entreprises durables, la protection sociale, la liberté d'association et la négociation collective.
- b) Soutenir l'élaboration de systèmes de suivi et d'évaluation efficaces pour évaluer l'impact de l'élaboration de politiques sur l'emploi.
- c) Procéder à une analyse fondée sur les faits des politiques prises individuellement et des interactions entre leurs différents éléments en ce qui concerne leurs résultats en termes de quantité et de qualité de l'emploi et de croissance et de développement durables globaux.
- d) Poursuivre l'élaboration et promouvoir l'utilisation de la base de données sur les politiques pour fournir des informations et une analyse sur les politiques de l'emploi.
- e) Renforcer la capacité des mandants à participer à la conception et à la mise en œuvre de politiques intégrées pour l'emploi et le développement.
- f) Développer et renforcer la capacité des gouvernements à élaborer une politique nationale de l'emploi intégrée et assurer la coordination entre les institutions gouvernementales.
- g) Appuyer le renforcement des services de l'emploi et de l'administration du travail.
- h) Développer les capacités des commissions tripartites de l'emploi et des conseils économiques et sociaux dans le domaine des politiques de l'emploi.

B. Politique macroéconomique propice à l'emploi

- a) Poursuivre l'élaboration de conseils et d'outils sur les politiques macroéconomiques favorables à l'emploi, comme présentées au paragraphe 7 a).
- b) Renforcer les travaux et le cadre d'analyse de l'OIT. Cela pourrait notamment porter sur:

-
- i) Des politiques industrielles et sectorielles qui favorisent les transformations structurelles productives.
 - ii) La manière dont les politiques macroéconomiques peuvent appuyer au mieux l'expansion d'entreprises durables.
 - iii) Les liens entre la productivité et l'emploi aux niveaux macroéconomique, sectoriel et microéconomique.
 - iv) La mobilisation de ressources aux fins de politiques propices à l'emploi.
- c) Faciliter le dialogue aux niveaux national, régional et international et renforcer les capacités des mandants de l'OIT.

C. Entreprises durables

- a) Mettre l'accent sur la mise en œuvre des conclusions de 2007 sur les entreprises durables dans le cadre des activités du Bureau.
- b) Intégrer la promotion d'un environnement propice pour les entreprises durables dans les domaines prioritaires de l'OIT ainsi que dans les activités pertinentes de l'OIT.
- c) Renforcer la coopération avec l'OCDE et d'autres organisations internationales concernées à l'égard de la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
- d) Mener des recherches et élaborer des outils sur les liens entre productivité, emploi et salaires au niveau de l'entreprise.

D. Politiques en matière de compétences et employabilité

- a) Promouvoir le dialogue social en reconnaissant le rôle que la négociation collective peut jouer dans l'élaboration de systèmes efficaces d'enseignement et de formation techniques et professionnels.
- b) Prêter assistance aux pays pour l'élaboration de stratégies d'amélioration des compétences, en relation avec les stratégies et les besoins sectoriels, y compris les petites et moyennes entreprises (PME).
- c) Approfondir la recherche sur l'inadéquation des compétences et les incidences en termes de politiques.
- d) Créer une base de connaissances et élaborer des outils permettant d'anticiper les besoins futurs en matière de compétences.
- e) Créer une base de connaissances et fournir des conseils sur des systèmes efficaces de formation tout au long de la vie et des systèmes d'apprentissage de qualité.
- f) Effectuer des recherches et fournir des conseils techniques sur des systèmes et des interventions efficaces en rapport avec l'amélioration des compétences et l'élargissement des possibilités d'emploi pour les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés et les groupes vulnérables et défavorisés.

E. Politiques industrielles, sectorielles, commerciales et d'investissement, et transition vers le développement durable

- a) Développer la base de connaissances et fournir une analyse des meilleures pratiques en matière de politiques industrielles et de stratégies sectorielles contribuant à la création d'emplois de qualité, à l'augmentation de la productivité, à la diversification économique et à une production à plus forte valeur ajoutée liée à des salaires plus élevés; renforcer les capacités des pays Membres à faire face à ces défis.
- b) Renforcer les capacités des mandants en matière d'évaluation de l'impact des politiques industrielles et sectorielles ainsi que du commerce et de l'investissement sur l'emploi et la transformation structurelle. Faciliter le dialogue tripartite le cas échéant.
- c) Développer davantage les méthodologies permettant d'évaluer l'impact sur l'emploi des investissements sectoriels, des politiques commerciales et du développement des infrastructures et renforcer les capacités des gouvernements et des partenaires sociaux dans l'utilisation de ces outils.
- d) Réunir les faits et mener des activités de renforcement des capacités en vue d'une utilisation efficace et productive des investissements publics à forte intensité d'emploi dans les infrastructures et des programmes d'emploi ciblés. Ceux-ci pourraient notamment comporter des systèmes de garantie de l'emploi destinés à aider les pauvres, les personnes défavorisées et les personnes vulnérables à accéder à un emploi librement choisi.

F. Action normative

- a) Promouvoir davantage la ratification et l'application effective de la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, de la recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, et de la recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984, et d'autres normes internationales du travail pertinentes.
- b) Renforcer les capacités des mandants en matière de normes internationales du travail et d'emploi par le biais d'activités de formation, de recherche et de diffusion des politiques.

G. Emploi des jeunes

- a) Augmenter les initiatives visant à mieux comprendre ce qui marche en matière d'emploi des jeunes, y compris en évaluant l'impact et l'efficacité d'ensembles de mesures et en testant des approches novatrices sur le terrain. Développer les connaissances et les outils et les diffuser largement.
- b) Continuer à soutenir les Etats Membres dans la mise en œuvre des mesures contenues dans l'Appel à l'action de 2012 concernant la crise de l'emploi des jeunes.

H. Examen volontaire de la politique de l'emploi par les pairs

- a) Faire des propositions portant sur un examen volontaire par les pairs de la politique de l'emploi, avec pour objectif de promouvoir le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel sur les bonnes pratiques, entre les Membres de l'Organisation.

I. Renforcement des connaissances sur les questions nouvelles et émergentes

- a) Mener des recherches orientées vers les politiques sur les questions nouvelles et émergentes qui façonnent le monde du travail et sur les manières dont les marchés du travail et les entreprises peuvent s'adapter, par exemple:
- Le chômage structurel/de longue durée et les politiques pour faire face à ce phénomène.
 - La transition démographique, conformément aux conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail en 2013 concernant l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique.
 - Les changements technologiques et leurs répercussions sur l'emploi, les conditions de travail et les compétences.
 - La segmentation du marché du travail.
 - Les inégalités et leurs répercussions sur la croissance économique et l'emploi.
 - Les politiques et pratiques en matière d'utilisation des terres et leurs conséquences pour la productivité et l'emploi dans les zones rurales.
 - Le travail indépendant.
 - L'impact des diverses formes de contrats sur la quantité et la qualité de l'emploi.
 - Des travaux pour mieux définir et comprendre le concept d'insécurité dans l'emploi et ses répercussions sociales et économiques.
- b) Diffuser largement les connaissances obtenues par des programmes publics efficaces de vulgarisation, des mesures de renforcement des capacités des mandants de l'OIT et le plaidoyer mondial.

J. Renforcer l'action intégrée et développer des partenariats

- a) Dans l'esprit de la réforme mise en œuvre par le Directeur général, renforcer ses mécanismes de coordination interne afin de garantir un appui plus intégré et interdisciplinaire aux niveaux national et mondial. Fournir une bonne plate-forme pour une approche et une coordination interdépartementale plus intégrées, à l'appui de la mise en œuvre du cadre global de politiques présenté plus haut.
- b) Poursuivre ses efforts pour garantir que le plein emploi productif et le travail décent constituent un objectif explicite du Programme de développement pour l'après-2015

et fournir un appui intense au processus, y compris par la définition de cibles et d'indicateurs appropriés.

- c)* Renforcer sa coopération et promouvoir la mise en œuvre du cadre global de politiques de l'emploi, tel qu'énoncé dans les présentes conclusions, dans sa participation au processus du G20, y compris le Groupe de travail du G20 sur l'emploi et avec les partenaires mondiaux et régionaux, tels que la Banque mondiale, les banques régionales de développement, l'OMC, le FMI, l'OCDE, la CNUCED et les organisations économiques régionales pertinentes, telles que la CEPAL.
- d)* Développer davantage sa stratégie de mobilisation des ressources afin d'élargir ses activités de coopération technique à l'appui des politiques de l'emploi.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Sixième question à l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi</i>	
Rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi.....	1
Résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi	59
Conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi	60